

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'INDOCHINE

Direction des Affaires Politiques et de la Sûreté Générale

CONTRIBUTION
A L'HISTOIRE DES MOUVEMENTS POLITIQUES
DE L'INDOCHINE FRANÇAISE

DOCUMENTS — VOL. N° IV

LE “ĐÔNG-DU'ONG CỘNG-SẢN ĐẢNG”
OU “PARTI COMMUNISTE INDOCHINOIS”
(1925-1933)



NOTE PRÉLIMINAIRE

L'historique du parti communiste indochinois qui fait l'objet de la présente notice a été établi d'après l'abondante documentation que possède la Direction des Affaires politiques du Gouvernement général de l'Indochine. Cette documentation est à l'heure actuelle complète et, en quelque sorte, définitive.

Les troubles que l'agitation communiste a provoqués durant les années 1930-1931 dans certaines régions des pays annamites sont les plus graves qu'ait jamais eu à réprimer l'autorité locale depuis l'occupation française.

L'idéologie communiste propagée sous la forme de ses mots d'ordre les plus simplistes par de pseudo-intellectuels et des ratés, produits en grand nombre par les écoles publiques et privées, a fait dans les masses rurales des régions où la propagande s'est exercée l'office de catalyseur des instincts, de cruauté propres au tempérament de la race jaune. Pendant toute la période troublée, qui va du 1^{er} mai 1930 à fin septembre 1931, la criminalité, sous toutes ses formes, a atteint en Cochinchine et dans le Nord-Annam des proportions inouïes. Une brochure qui formera le Vol. V de cette série, a été spécialement consacrée à la publication d'un certain nombre de cas typiques d'actes de cruauté, qui caractérisent la psychologie, du reste fort connue des historiens, des asiatiques en proie à une mystique révolutionnaire. Si l'Administration française n'avait pas su ou pu maîtriser rapidement la situation, celle-ci serait vite devenue comparable en horreurs aux révoltes et révolutions qui remplissent l'histoire chinoise depuis quatre mille ans. Les conseils donnés par le Comintern et les chefs communistes imbus de l'orthodoxie marxiste, recommandant aux militants de ne pas commettre de crimes inutiles, n'ont pas pu et ne pouvaient pas empêcher ce déchaînement de criminalité. Il ne suffit pas en effet d'avoir traduit en chinois ou en annamite la littérature du marx-léninisme et d'avoir inondé la population d'opuscules révolutionnaires pendant quelques années pour qu'on puisse s'imaginer avoir transformé radicalement la mentalité atavique d'une race. Pratiquement, tout mouvement populaire galvanisé par une prédication quelconque ne peut aboutir en pays de race chinoise, si ce mouvement est dirigé contre une autorité publique faiblis-

sante, qu'à un désordre social effroyable et à une période de folie sanguinaire. Sans remonter bien haut dans le passé, la révolte des T'ai-Ping (1850-1864) et plus récemment la révolte des Bozeurs de 1900 et l'insurrection communiste des cinq dernières années en Chine en sont des exemples. Toutes ces révoltes se sont traduites par des massacres de millions d'êtres humains.

Les autorités civiles de l'Indochine, responsables du maintien de l'ordre public, ont réagi comme elles le devaient contre le mouvement insurrectionnel, que l'agitation communiste avait déclenché en certains points du territoire. L'occupation rapide des régions contaminées par des troupes imposantes, la dislocation dans des conditions strictement légales des attroupements séditeux, la destruction de l'appareil du parti et les arrestations de la plupart des terroristes rouges ont eu raison, au bout de quelques mois, de la psychose révolutionnaire, qui s'était emparée de la paysannerie annamite dans les régions contaminées.

L'historien impartial rendra justice à la façon dont a été accomplie cette œuvre de pacification avec le minimum de pertes humaines et avec un constant souci de justice du côté des autorités administratives et judiciaires locales. Le service que le Gouvernement colonial français a rendu à la collectivité indochinoise en la sauvant de la bolchevisation, ne peut être sainement apprécié que par ceux qui savent ce qui s'est réellement passé et comment les choses auraient pu tourner si ce Gouvernement avait été défaillant.

L'Administration française a imposé par des moyens strictement légaux le respect de la loi et de son autorité. Ses fonctionnaires, mis en présence souvent des situations les plus délicates et les plus tragiques, ont fait en conscience tout leur devoir. S'il y a eu quelques erreurs ou quelques fautes individuelles, du reste très rares et que l'autorité supérieure a toujours sévèrement relevées, ce n'est pas une raison pour déverser l'injure et la calomnie, comme le font les zéloteurs du parti révolutionnaire vaincu, sur l'ensemble de l'Administration indochinoise. Celle-ci n'a à craindre aucun reproche. Elle a parfaitement conscience d'avoir été à la hauteur de sa tâche et d'avoir bien mérité du Gouvernement colonial français.

Au surplus, dès qu'il est apparu que les masses paysannes, dégrisées, ne seraient plus un jouet pour les meneurs, le Gouvernement a fait libérer tous les condamnés qui n'avaient pas personnellement commis de crimes ou n'avaient été que des égarés. Cette clémence, qui a bénéficié aux huit dixièmes des individus qu'il avait fallu arrêter pendant la période troublée, a produit dans la population le meilleur effet.

On peut estimer à mille cinq cents environ le nombre des Annamites qui, en janvier 1931, époque de l'apogée du Parti Communiste Indochinois, constituaient le parti communiste proprement dit, lequel, sui-

tant les définitions orthodoxes, doit former l'avant-garde du prolétariat, et à une centaine de mille le nombre des paysans affiliés de gré ou de force aux syndicats illégaux.

A l'heure actuelle des tentatives de reconstitution de l'appareil du parti et de ses formations annexes ont été décelées un peu partout dans les pays annamites. Il est trop tôt pour se prononcer sur l'importance réelle de cette reprise d'agitation. Mais, il est incontestable, les mêmes causes devant produire les mêmes effets, que cette reviviscence du parti communiste indochinois constitue un grave danger pour l'ordre public et que le Gouvernement a le devoir de la paralyser.

Les troubles qui se produisirent en Indochine pendant les années 1930 et 1931 ont fait couler beaucoup d'encre. Soit qu'ils reflètent des passions politiques aveuglantes pour la simple vérité, soit qu'ils témoignent de l'incompréhension et surtout de l'ignorance de leurs auteurs, une grande partie des écrits qui ont été publiés sur le sujet tendent à accréditer les opinions les plus absurdes ou les plus controuvées. C'est surtout dans la recherche des causes de ces événements que l'erreur consciente ou inconsciente et la malveillance envers le Gouvernement indochinois se sont données libre cours. La vérité a été dite dans un rapport que le Gouverneur général adressait au Ministre des Colonies au mois de juin 1931 et dont il suffira de donner ici un extrait, pour éclairer la religion de ceux qui ne veulent pas s'obstiner à garder les yeux fermés.

« La leçon des événements :

« Les événements que je viens de décrire résultèrent de l'action combinée et simultanée de deux facteurs : d'une part, l'hostilité sourde, à long temps contenue et d'essence nationaliste, donc sentimentale, que « nourrissaient dans ces régions à l'égard du régime du Protectorat la « majeure partie des éléments instruits de la population ; d'autre part, « la bolchevisation d'une fraction importante de la paysannerie. J'ai « montré dans la première partie de ce rapport comment les membres « dispersés des partis politiques dissous en 1929 par l'Administration locale « ont été regroupés par le représentant de la III^e Internationale, « NGUYEN-AL-QUOC, et comment ils ont pu, en très peu de temps, devenir « des communistes militants. Leur propagande inscrit en tête de ses « mots d'ordre « A bas l'impérialisme français » ; elle garda donc le « caractère nationaliste et put bénéficier ainsi pendant long temps de la « complicité d'un très grand nombre d'Annamites de la classe bourgeoise « qui n'aperçurent pas tout d'abord le danger que la propagation des « nouvelles doctrines sociales allait leur faire courir à eux-mêmes. On « peut être certain que beaucoup en font aujourd'hui leur mea culpa « mais ils ne sont plus la majorité dans les villages ; la terreur rouge a « ébranlé leur moral ; ils sont incapables de réagir par eux-mêmes

« énergiquement contre leurs adversaires ; ils n'attendent leur salut que
« de la protection de l'autorité légale.

« Il est donc indiscutable que s'il n'y avait pas eu dans les provinces
« du Nord-Annam et du Quang-ngai au cours de ces dernières années
« tant d'esprits révolutionnaires cherchant leur voie, tant d'anti-français
« de cœur, le parti communiste aurait éprouvé à y pénétrer les mêmes
« lenteurs, les mêmes difficultés qu'il rencontre dans les autres parties
« de l'Annam ou du Tonkin, où les mêmes conditions favorables ne
« lui sont pas offertes. Ce facteur d'ordre spécifiquement politique a
« donc joué initialement un rôle prépondérant dans la genèse du mou-
« vement actuel.

« Je ne m'attarderai pas à démontrer qu'il est vain de vouloir expli-
« quer le nationalisme annamite par une exaspération supposée d'une
« société lassée de l'Administration française et qui se croit brimée into-
« léralement. C'est un thème commode, cher à nos détracteurs systé-
« matiques, de reprocher au Gouvernement colonial de n'avoir pas su
« rallier à lui l'unanimité de ses protégés. La vérité est qu'il n'y a pas
« d'arguments tirés de l'intérêt individuel ou collectif qui puissent pré-
« valoir contre les impulsions d'un sentiment atavique. Nous avons
« affaire, surtout au Nghê-an, à des milieux indigènes qui ne peuvent
« pas se résigner à la perte de l'indépendance, qui sont hantés par les
« exemples du Japon, du Siam et du nationalisme chinois, et se laissent
« suggestionner par l'histoire des diverses révolutions apprise dans
« les livres de propagande xénophobe dont l'Extrême-Orient est inondé
« depuis la « Guerre des Boxeurs ». Lorsqu'un tel état d'esprit est trans-
« mis par la tradition familiale, comme c'est le cas pour les descendants
« des grandes familles rebelles du passé, nombreuses dans le Nord-An-
« nam, qu'il est fortifié par l'ambiance du milieu, qu'il est associé à un
« tempérament racial d'une nature particulièrement violente et orgueil-
« leuse, il ne faut pas être surpris de lui voir donner naissance au
« fanatisme le plus intraitable lorsque l'étincelle excitatrice a jailli.

« Le fait est que les agitateurs communistes annamites se conduisent
« en véritables fanatiques et c'est moins de leur foi nouvelle que des im-
« pulsions d'un patriotisme exacerbé qu'ils reçoivent l'ardeur frénétique
« dont ils paraissent possédés.

« Il est évident d'autre part que la bolchevisation des masses paysannes,
« qui fut leur œuvre, n'aurait pas été possible si, de leur côté, ces masses
« n'avaient pas présenté des conditions favorables, si elles n'avaient pas
« été réceptives pour la doctrine communiste et prêtes à se laisser séduire
« par les promesses de l'Eden bolchevique. Or, ces conditions existaient
« dans les régions où le phénomène s'est déjà développé, de même
« qu'elles existent un peu partout dans le territoire des pays annamites.
« Et c'est ce qui doit nous faire toujours redouter le risque d'une exten-

« sion possible du mouvement à d'autres provinces que celles déjà con-
« taminées.

« Ces pays, en effet, Annam et Tonkin plus spécialement, ont de tout
« temps souffert de ce paupérisme rural, qui est la plaie des grandes
« collectivités asiatiques, de la Chine jusqu'à l'Inde, et qui est l'effet im-
« médiate et le plus sensible de la surpopulation des campagnes riches.
« Ceci n'est pas une notion nouvelle. L'existence d'une classe nombreuse
« de déshérités, de non-possidentes, dont la condition sociale contraste
« cruellement avec celle des classes aisées ou riches, a de tout temps solli-
« cité les préoccupations des pouvoirs publics de l'Indochine. Ce ne sont
« pas les événements actuels qui nous l'ont révélée et qui ont attiré pour
« la première fois notre attention sur le problème extrêmement complexe
« et délicat que pose, avec une acuité accrue périodiquement par les cata-
« clysmes naturels tels que typhons, sécheresses, inondations, le pullule-
« ment en de certaines régions d'une population dont une partie ne
« trouve pas sur place à manger à sa faim.

« C'est un jeu facile, pour les extrémistes qui encouragent les révolu-
« tionnaires dans leur œuvre anti-française et pour les adversaires poli-
« tiques locaux ou métropolitains des gouvernants en place, que de s'api-
« toyer pathétiquement sur la misère profonde du bas peuple annamite et
« de bâtir toute une légende de l'oppression coloniale et de l'indiffé-
« rence coupable de notre administration en présence d'un pareil état
« social. La vérité pour les hommes de bonne foi est tout le contraire.

« Il suffit de jeter un regard sur la politique constamment pratiquée
« en Indochine depuis l'installation de l'autorité française, pour aper-
« cevoir que la préoccupation dominante des représentants de la France
« en ce pays a toujours été de promouvoir sa mise en valeur rapide, in-
« tensive, à la fois pour augmenter la richesse générale et pour créer des
« débouchés au trop-plein de main-d'œuvre des régions surpeuplées. Il
« n'est pas un rapport de présentation des grands projets de travaux
« publics, de constructions de chemins de fer notamment, qui n'ait
« explicitement fait allusion soit au déversement du trop-plein de po-
« pulation du delta tonkinois sur des territoires encore incultes de la Co-
« chinchine, du Cambodge et du Laos, soit à l'assistance que la création
« de chantiers importants apporte aux classes pauvres de la population.
« Le programme même des travaux à exécuter avec les fonds de l'em-
« prunt récemment autorisé par le Parlement fournit une réponse pé-
« remptoire aux accusations absurdes qui veulent faire croire à un public
« trop facile à abuser que l'Administration coloniale n'a rien fait ou
« presque pour alléger la misère du peuple protégé.

« Le paupérisme est un mal inhérent à l'état social annamite. Nous
« l'avons trouvé largement étalé sur tout le territoire lorsque nous som-
« mes venus dans ce pays. Si, malgré un effort considérable réalisé pour

« relever les conditions d'existence de la collectivité indigène et qui a
« incontestablement amélioré le sort du plus grand nombre, malgré les
« millions investis dans ce pays par le capitalisme français, ce mal sub-
« siste encore, c'est qu'il est fonction de lois naturelles, de faits d'ordre
« physique, de phénomènes d'ordre social qui échappent à l'emprise des
« décisions humaines ».

Il est, semble-t-il, inutile d'insister. Les moyens puissants mis en œuvre par le Gouvernement colonial français pour atténuer le paupérisme rural des pays annamites peuvent supporter victorieusement la comparaison avec les systèmes édéniques de la phraséologie du P. C. I.

Hanoi, le 1^{er} octobre 1933.

Le Directeur p. i. des Affaires politiques
et de la Sûreté générale,

L. MARTY

On trouvera dans les documents ci-après les mots d'ordre et les résolutions du comintern qui concernent l'action communiste aux colonies :

- a) IV^e Congrès de l'Internationale communiste en 1922 ;
- b) Programme de l'Internationale communiste, adopté par le VI^e Congrès mondial le 1^{er} septembre 1928 à Moscou ;
- c) Résolution du V^e Congrès mondial de l'Internationale communiste des jeunes (août-septembre 1928) ;
- d) Résolution du Congrès de la Ligue contre l'impérialisme et pour l'indépendance nationale (Bruxelles 1927).

★
★

Le programme d'action du Parti communiste indochinois reconstitué a été publié en français dans le n^o 24 de la revue « L'internationale communiste » parue le 15 décembre 1932.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
CHAPITRE I. — Le mouvement communiste indochinois de 1925 à 1931.	13
A. — <i>Le « Thanh Niên » embryon du P. C. I.</i>	14
B. — <i>Le Schisme. — Mai à décembre 1929.</i>	21
C. — <i>Unification des fractions communistes. Le « Đông-duyong cộng-sản-đảng », forme définitive du P. C. I.</i>	24
L'appui donné au P. C. I. par la III ^e Internationale	26
Les manifestations dues au mouvement communiste indochinois	29
La répression	33
CHAPITRE II. — Les Tentatives de Reconstruction du P. C. I.	37
A. — <i>La Tentative de 1932 et son échec</i>	37
B. — <i>La Tentative actuelle</i>	40

LE « ĐÔNG-DƯƠNG CỘNG-SẢN ĐẢNG »
OU PARTI COMMUNISTE INDOCHINOIS
(1925-1933)



Le début de l'activité communiste en Indochine date de 1925, époque à laquelle Nguyễn-ái-Quốc 阮愛國 arrive dans la province chinoise du Kouang-Toung, limitrophe du Tonkin, où les Russes, sous la direction de Borodine, ont alors une situation prépondérante (1).

Sous son impulsion se forme rapidement le premier noyau du futur parti communiste indochinois qui atteint son apogée en 1931. Détruit au cours de cette même année, le parti perd ses chefs, ses relais, ses principaux organismes et jusqu'à ses liaisons avec la III^e Internationale. Cependant celle-ci n'abandonne pas ses desseins et fait tous ses efforts pour reconstituer sa section indochinoise.

L'historique du P. C. I. comprend deux grandes phases :

1^o Phase de croissance qui va de 1925 à 1931. C'est pendant cette période que la III^e Internationale joue et perd la première manche de la partie qu'elle a engagée sur le terrain indochinois. Les étapes qui ont marqué la formation et le développement du P. C. I. peuvent être ainsi réparties :

a) de janvier 1925 à mai 1929, époque où le communisme prend pied en Indochine sous la forme d'une association nationalo-communiste intitulée « Việt-Nam Cách-Mệnh Thanh-Niên Hội » 越南革命青年會 ou « Association de la Jeunesse Révolutionnaire Annamite » ;

(1) En 1920, le docteur Sun-yat-Sen 孫逸仙, membre du triumvirat du Gouvernement sudiste, avait fait venir auprès de lui, pour lui confier la mission d'organiser l'instruction publique dans le nouvel état, le Chinois Tchen-tou-Hsiou 陳獨秀, ex-professeur de littérature à l'Université officielle de Pékin et fondateur du P. C. chinois. Ce fut l'origine de la grande faveur dont le communisme jouit au Kouang-Toung jusqu'en 1927.

b) de mai 1929 à la fin de la même année, époque de transition pendant laquelle le Parti connaît une scission et voit se former trois fractions se réclamant du communisme et recherchant la reconnaissance de la 3^o Internationale;

c) du début de 1930 à la fin de 1931, époque où, après avoir réalisé la fusion des fractions et l'unité de direction, le P. C. I. connaît une période de luttes et réussit avant d'être détruit à mettre certaines contrées d'Indochine en rébellion ouverte contre l'autorité administrative.

2° Phase de liquidation qui dure encore. En 1932, on a assisté à une première tentative de réorganisation du P. C. I. vite enrayée.

(8801-2201)

CHAPITRE PREMIER

Le mouvement communiste indochinois de 1925 à 1931.

SES ORIGINES

Trois faits semblent avoir contribué à décider le Comintern à étendre son champ d'activité à l'Indochine :

1° Les échecs de la propagande communiste en Europe, au cours de la période 1919-1923 ;

2° L'alliance entre la III^e Internationale et le docteur Sun-yat-Sen 孫逸仙, Président de la République Chinoise du Sud, alliance conclue en 1923 et ratifiée par le Congrès du Kouomintang tenu à Canton le 24 janvier 1924 ;

3° La présence en Russie, en 1924, de l'Annamite Nguyễn-ái-Quốc 阮愛國, ancien navigateur qui avait milité en France pour le communisme depuis 1918 et était demeuré en Russie après le Congrès de l'Internationale Paysanne (Krestintern), tenu à Moscou du 12 au 15 octobre 1923, où il avait été délégué par le P. C. français.

Lorsque les dirigeants de l'U. R. S. S. se sont rendu compte de l'inanité de leurs efforts dans les pays européens, ils ont songé à atteindre les puissances colonisatrices dans leurs possessions d'outre-mer. En signant l'accord avec le docteur Sun-yat-Sen 孫逸仙, accord proposé semble-t-il bien par le P. C. chinois, ils ont créé à leur profit des possibilités de propagande intensive dans tous les pays bordant le Pacifique. Déjà, ils possédaient depuis 1920 une base d'action dans les Indes Néerlandaises, première colonie touchée par la propagande de Moscou. Entre ces deux pôles d'activité, l'Indochine, le Siam et les Straits Settlements devaient retenir leur attention. En ce qui concerne l'Indochine, le Comintern avait sous la main Nguyễn-ái-Quốc 阮愛國, autochtone intelligent, communiste sincère et ardent ; il passa à l'action.

Le nom de Nguyễn-ái-Quốc 阮愛國 ne peut pas être séparé de l'historique du P. C. indochinois. C'est lui qui a créé le Parti ; c'est lui qui l'a développé patiemment, c'est encore lui qui l'a sauvé en 1930 d'un effritement certain lorsqu'un schisme divisait le groupement qu'il avait organisé.



Nguyễn-ái-Quốc

L'UNION INTERCOLONIALE DE PARIS. — 1921-1923.

Dès 1919, Nguyễn-ái-Quốc 阮愛國 militait pour le marxisme. Résidant alors à Paris, il cherchait à former parmi ses compatriotes un noyau solide de communistes qui auraient fait de la propagande à leur retour dans leur pays natal. Cachin l'ayant remarqué, le fit assister en 1920 au « Congrès de Tours » qui vit la gauche du parti socialiste français se séparer de la II^o Internationale pour adhérer à la III^o du nom.

Alors qu'il était membre de la section du XVII^o Arrondissement de la Fédération communiste de la Seine, Nguyễn-ái-Quốc 阮愛國 organisa, en 1921, sous l'égide du P. C. français, un groupement dénommé « Union Intercoloniale » qui devait grouper tous les originaires des colonies françaises acquis au communisme et faire une propagande active dans les milieux coloniaux de la Métropole. Pour étendre son champ d'action, il créa le journal « Le Paria » qu'il rédigea longtemps. Cependant, les Noirs, les Malgaches et les Arabes n'étaient pas de bonnes recrues pour le communisme. Nguyễn-ái-Quốc 阮愛國 risquait de perdre du temps à les éduquer et il s'en désintéressa pour ne plus s'occuper que de la section annamite de « l'Union Intercoloniale ».

Cette section semblait assez prospère en 1923, lorsque Nguyễn-ái-Quốc 阮愛國 quitta la France pour n'y plus revenir. L'Association se détourna alors peu à peu de ses buts premiers pour devenir un parti à tendances nationalistes et l'on peut dire que l'activité de Nguyễn-ái-Quốc 阮愛國 en France n'a pas eu de résultat durable. Elle n'aurait même pas eu d'effet important si ce n'était précisément dans le groupe qu'il avait créé que la III^o Internationale a choisi, en 1925, les premiers éléments annamites de l'Université Communiste des Travailleurs de l'Orient à Moscou (Ecole Staline), ceux-là mêmes qui devaient remplir des fonctions importantes au sein du P. C. I., à partir de l'année 1930.

★★

A. — Le « Thanh-Niên », Embryon du P. C. I.

ARRIVÉE DE NGUYỄN-ÁI-QUỐC A CANTON — JANVIER 1925

En juin 1923, Nguyễn-ái-Quốc 阮愛國 fut délégué par le P. C. français au Congrès de l'Internationale Paysanne (Krestintern) qui s'est tenu à Moscou au mois d'octobre suivant. Il demeura en Russie en qualité de représentant des colonies au comité permanent du Krestintern. Un an et demi après, il fut envoyé auprès de Borodine au consulat soviétique de Canton, non pas tant pour y servir de traducteur de chinois — c'était son titre officiel — que pour préparer les voies et moyens à la propagande communiste en Indochine.

Le problème se posait pour lui de savoir quel était le meilleur moyen d'arriver à ses fins. Il connaissait bien la structure sociale de l'Indochine, pays de 18 millions d'habitants dont 12 de race annamite, la seule de l'Union qui fut apte par sa mentalité propre à accueillir et adopter les idées communistes.

Bien que les Annamites fussent agriculteurs en majorité, des centres industriels importants existaient déjà dans les villes de Haiphong, Hanoi, Namdinh, Vinh, Benthuy, Saigon, Cholon ainsi que dans les régions minières; les grandes plantations d'hévéas du sud utilisaient elles aussi une main d'œuvre assez importante constituant un véritable prolétariat de 40.000 ouvriers des deux sexes. Mais cette population annamite était de civilisation chinoise, par conséquent fortement attachée à l'organisation patriarcale de la famille régie par le culte des ancêtres; les ouvriers d'usine n'étaient pas encore bien détachés de la terre et du culte des génies.

Cette mentalité ainsi que la faiblesse relative du prolétariat (200.000 individus environ) et son niveau intellectuel très bas interdisaient à Nguyễn-ái-Quốc 阮愛國 l'application immédiate en Indochine des principes léninistes de propagande et d'action. Il l'a dit lui-même à Moscou au cours de l'été 1927, en déclarant que la création du parti communiste en Indochine était impossible à cette époque parce que « personne n'y comprenait encore la « signification du mot « communisme ». Cependant, a-t-il poursuivi, il a été « possible de constituer un parti révolutionnaire nationalo-socialiste annamite « dont les chefs ont été chargés d'amener petit à petit tous les membres à « l'orthodoxie marxiste ».

Au point de vue tactique, Nguyễn-ái-Quốc 阮愛國 s'est donc inspiré en 1925 des conceptions que la III^e Internationale a appliquées en Chine dès 1924, c'est-à-dire qu'il a envisagé la réalisation de la révolution prolétarienne en deux phases et a estimé qu'il fallait assurer d'abord l'indépendance de l'Annam et y instaurer un régime « démocratique-bourgeois » pour l'intégrer ensuite dans l'Union Soviétique par une deuxième révolution, celle-là intégralement communiste. Mais, plus prudent que Borodine, il n'a jamais songé à réaliser avec les nationalistes bourgeois annamites une alliance aussi dangereuse que celle conclue en Chine entre le P. C. et le Kouomintang.

CRÉATION DU PARTI « THANH-NIÊN » — 1925

La constitution d'une cellule de base groupant des membres suffisamment dressés a été le premier souci de Nguyễn-ái-Quốc 阮愛國. Il a consacré plus de 6 mois à la réalisation de cette tâche. Dès son arrivée à Canton, il a étudié individuellement le caractère de tous les Annamites qui résidaient alors dans ce centre où ils étaient venus à la suite ou à l'appel du vieux leader nationaliste Phan-bội-Châu 潘佩珠. Il a fixé son attention sur 6 compatriotes intelligents et décidés, les a endoctrinés et a formé avec eux, en juin 1925, une

association dénommée « Việt-Nam-Cách-Mệnh-Thanh-Niên Hội » 越南革命青年會 ou « Association de la Jeunesse Révolutionnaire Annamite ». C'étaient Hô-tùng-Mậu 胡松茂, Lê-văn-Phan 黎文潘 dit Hông-Sơn 鴻山, Lê-hông-Phong 黎鴻峯, Lê-quảng-Đạt 黎廣達, Trương-vân-Lãnh 張雲嶺, tous très jeunes et originaires de la même province que Nguyễn-ái-Quốc lui-même et un ancien révolutionnaire nationaliste Lâm-đức-Thụ 林德樹 Tonkinois, descendant d'une célèbre famille de rebelles.

A côté du « Thanh-Niên », dont les premiers statuts sont ci-joints en annexe 1, il voulut organiser un noyau de sympathisants qui constituerait une sorte de pépinière dans laquelle il choisirait les nouveaux membres du parti. Il créa donc avec l'Hindou Roy, avec plusieurs Coréens et avec les Annamites dont



Hô-tùng-Mậu



Lâm-đức-Thụ



Hông-Sơn



Lê-quảng-Đạt



Lê-hông-Phong



Trương-vân-Lãnh

il n'avait pas voulu faire directement des membres du « Thanh-Niên » une « Ligue des Peuples Opprimés ». Mais il abandonna cet essai dès l'été 1925, après avoir tenté vainement de relever le niveau moral des affiliés de la Ligue.

La première cellule du parti une fois créée, Nguyễn-ái-Quốc 阮愛國, a procédé avec méthode à l'éducation d'autres jeunes compatriotes qu'il a re-

crutés en Indochine grâce aux relations qu'y avaient HỒ-tùng-Mậu 胡松茂; HỒNG-SƠN 鴻山 et les autres. Il a fait entrer les uns à l'école politico-militaire de Whampoà où Borodine faisait former, par des professeurs russes, les cadres communistes de l'armée bolchevique chinoise. Aux autres, il a fait suivre des cours d'instruction politique donnés par lui-même ou par des Russes dans un local qu'il avait loué et aménagé à cet effet et qui servait de siège au parti.

LE JOURNAL « THANH-NIÊN »

A compter du 20 juin 1925, Nguyễn-ái-Quốc 阮愛國 a édité à Canton un hebdomadaire clandestin tiré à la polycopie, à une centaine d'exemplaires environ, qu'il dénomma « Thanh-Niên » (La Jeunesse), du nom de son groupement. La lecture des 88 numéros que le leader a rédigés ou corrigés du mois de juin 1925 au mois d'avril 1927 fournit l'image fidèle de la tactique qu'il a employée.

Dans les premiers numéros, il insistait surtout sur la puissance que la solidarité procure à un groupement et sur les avantages qu'en retirent les individus qui le composent; il faisait appel à l'esprit d'indépendance et aux sentiments nationalistes caractéristiques du tempérament annamite. Ensuite, il a fourni peu à peu à ses lecteurs des renseignements — tendancieux naturellement — sur l'histoire de l'Annam, sur les mouvements d'opinion à l'étranger, sur l'histoire des grandes puissances mondiales, etc... Puis il a inséré un par un les termes sino-annamites correspondant au nouveau vocabulaire communiste pour en donner une définition claire et précise. De temps à autre, rarement d'abord, plus souvent par la suite, une phrase ou un entrefilet faisaient connaître aux lecteurs l'existence de l'U. R. S. S. et le bonheur dévolu à ses habitants. Nguyễn-ái-Quốc 阮愛國 n'a pas hésité ainsi à consacrer 60 numéros de son périodique à la préparation de l'esprit de ses lecteurs avant de dévoiler ses propres intentions en écrivant: « seul un parti communiste peut assurer le bonheur de l'Annam ».

Il convient de noter dès à présent que le périodique de Nguyễn-ái-Quốc 阮愛國 a été lu par tous les membres de l'extérieur et de l'intérieur et par beaucoup de sympathisants qui l'ont copié et recopié maintes et maintes fois.

EXÉCUTION DU PLAN DE NGUYỄN-ÁI-QUỐC — 1925-1927

Vers la fin de 1925, Nguyễn-ái-Quốc a commencé d'introduire dans la Colonie les premières recrues qu'il avait formées. Tant pour les recevoir en Indochine que pour faciliter l'émigration de nouveaux militants et assurer les liaisons, il organisa des relais dans les ports et sur les frontières. Le premier du genre fut, semble-t-il, celui de Haiphong: c'était une librairie tenue par la propre femme de LÂM-ĐỨC-THỤ 林德樹.

A partir de cette époque, le plan suivant a été réalisé progressivement:

A l'extérieur :

- a) Instruire les jeunes émigrés ;
- b) Préparer les écrits de propagande et notamment assurer l'édition régulière du journal du parti ;
- c) Créer et entretenir les réseaux de liaison avec l'Indochine d'une part et avec les organisations révolutionnaires communistes ou sympathisantes étrangères d'autre part (1) ;
- d) Maintenir tous les membres dans l'orthodoxie et assurer la discipline en faisant du comité directeur de Canton un tribunal suprême ;
- e) Renvoyer à l'intérieur les jeunes gens instruits à Canton.

En Indochine :

- a) Créer de nombreuses cellules, étant entendu que chaque nouvelle recrue devait en principe devenir le premier élément d'une nouvelle cellule ;
- b) Constituer les organisations prévues par les statuts et former un parti homogène et bien discipliné ;
- c) Envoyer à l'extérieur, pour y être éduqués à leur tour, les meilleurs éléments acquis au nouveau parti.

En ce qui concerne la colonie annamite du Siam (celle du Yunnan ne semble pas avoir retenu l'attention de Nguyễn-ái-Quốc 阮愛國 tout au moins à cette époque), elle devait être elle aussi « travaillée », mais sans perdre de vue que le but de l'agitation était de créer un parti en Indochine et non pas à l'étranger.

LA RÉACTION ANTI-COMMUNISTE À CANTON. — FUITE DE NGUYỄN-ÁI-QUỐC EN RUSSIE. — AVRIL 1927

Le « Thanh-Niên » était en pleine prospérité quand l'aile droite du Kouomintang déclancha son offensive contre le communisme en faisant procéder, le 6 avril 1927, à une perquisition dans les bâtiments annexes de l'ambassade russe à Pékin. Obligé de fuir Canton, Nguyễn-ái-Quốc 阮愛國 se réfugia à Hankéou d'abord (2), à Moscou ensuite. Plusieurs membres de la cellule directrice du « Thanh-Niên » furent inquiétés et même emprisonnés

(1) Lê-văn-Phan 黎文潘 dit Hồng-Son 鴻山 s'est affilié au P. C. chinois en août 1925, Hồ-tùng-Mậu 胡松茂 vers le mois de mars 1926, tous les deux vraisemblablement sur l'instigation de Nguyễn-ái-Quốc.

(2) Nguyễn ái Quốc 阮愛國 était à Hankéou en mai 1927 et il est vraisemblable qu'il a assisté à la première conférence des dirigeants de « l'Union Syndicale Pan-Pacifique » tenue dans cette ville du 20 au 25 mai 1927. « L'Union Pan-Pacifique Ouvrière », créée en 1926, et qui groupe tous les syndicats communistes des pays bordant l'Océan Pacifique, a joué un rôle très important dans le mouvement communiste de tous les pays extrême-orientaux jusqu'à l'arrestation, en 1931, de Noulens qui était responsable à la fois du dit Syndicat et du Bureau d'Orient de la III^e Internationale.

par les autorités chinoises. Une deuxième réaction anti-communiste suivit la prise de Canton du 11 au 17 décembre 1927 par le général communiste Tchang-fat-Kouei 張發奎. Une troisième eut lieu en décembre 1928 qui provoqua encore l'arrestation de plusieurs membres du « Thanh-Niên » de Canton dont Hô-tùng-Mâu 胡松茂.

A dire vrai, l'existence du comité directeur du « Thanh-Niên » n'a jamais été menacée par cette répression. L'énergie et l'intelligence des Hô-tùng-Mâu 胡松茂, Hồng-Sơn 鴻山, Lâm-dức-Thụ (1) 林德樹 y sont pour beaucoup ; il ont assumé tour à tour la direction du parti et ils ont toujours eu la sagesse de poursuivre la réalisation du plan de Nguyễn-ái-Quốc 阮愛國 sans y apporter de modifications essentielles. Mais il faut aussi faire la part de la francophobie des membres du Kouomintang et des autorités chinoises. Si l'on peut mettre sur le compte du hasard le fait que les trois dirigeants du « Thanh-Niên » 青年 n'ont jamais été détenus tous à la fois, du moins savons-nous pertinemment que les autorités cantonnaises promettaient aux Annamites de ne pas les inquiéter et de leur laisser faire du communisme à leur aise, à condition toutefois que ce communisme fut fait uniquement entre Annamites et dirigé exclusivement contre l'impérialisme français.

C'était déjà beaucoup demander aux « purs » comme Hồng-Sơn 鴻山 et Hô-tùng-Mâu 胡松茂 qui étaient membres du P. C. chinois ; ils furent du reste les seuls à faire une longue détention.

Quoiqu'il en soit, pour plus de sécurité, le siège du comité directeur fut transféré, après les arrestations de décembre 1928, d'abord à Outchéou (Quang-Si), où Hồng-Sơn 鴻山 bénéficiait de l'appui du gouverneur Yu-tso-Pe 奈作柏, puis à Hongkong.

LA SITUATION DU « THANH-NIÊN » EN MAI 1929

En dépit des difficultés rencontrées, le « Thanh-Niên » 青年 avait obtenu les résultats suivants en mai 1929 :

250 Annamites, au minimum, avaient fait leur éducation révolutionnaire à l'extérieur. Plus de 200 étaient rentrés en Indochine et avaient eux-mêmes essaimé. On peut estimer qu'à cette époque le « Thanh-Niên » comptait à l'intérieur un millier d'adhérents tant membres du parti que sympathisants.

Les 3 pays annamites de l'Union Indochinoise (Tonkin, Annam, Cochinchine) possédaient chacun un « comité de pays ».

(1) Lê-hông-Phong 黎鴻峯 était alors en Russie. Cet indigène semble avoir été particulièrement distingué par Nguyễn-ái-Quốc 阮愛國. C'est l'unique Annamite que le leader ait envoyé personnellement en Russie en 1926 pour y suivre des cours d'instruction militaire et de propagande léniniste. Il est possible qu'il ait songé déjà à former un « second » capable de le remplacer éventuellement.

Au Tonkin, 2 comités de ville (Hanoi et Haiphong) et trois comités de province (Namdinh, Thaibinh et Bacninh) dirigeaient de nombreuses cellules groupant plusieurs centaines d'adhérents.

En Annam, les provinces du Nord et du Centre étaient contaminées (200 adhérents environ).

En Cochinchine, 3 sections, contrôlant chacune un groupe de provinces et ayant respectivement leur siège dans les villes de Saigon, Mytho et Cantho, comptaient 19 cellules et 12 associations annexes (associations de femmes, d'encouragement aux études, coopératives, etc...). Les cellules groupaient une centaine de membres ; les associations annexes 275 sympathisants environ.

Ces résultats sont schématisés par les indications portées sur la carte ci-jointe en annexe 16.

Au point de vue des professions, la plupart des adhérents du Tonkin appartenaient à la classe ouvrière. En Annam et en Cochinchine, la composition sociale du parti était mixte ; on y recrutait des ouvriers, des instituteurs, des écoliers et même des paysans. L'appareil du parti (comités de ville, de sous-préfecture, de préfecture, etc...) était formé d'instituteurs ou de semi-intellectuels ayant échoué à un concours ou ayant abandonné l'école en cours d'études. Presque toutes les fonctions importantes étaient assurées par des jeunes gens ayant été éduqués à Canton.

Le résultat le plus caractéristique des efforts du parti pendant les années 1927 et 1928 réside dans le changement de l'état d'esprit des membres. En 1926 encore les meilleurs d'entre eux se croyaient nationalistes. En mai 1929, ils étaient communistes et impatients de le montrer. C'est cette impatience, particulièrement vive chez les Tonkinois, qui a failli déterminer l'effritement du parti.

LE CONGRÈS DE HONGKONG DU 1^{ER} AU 9 MAI 1929

Vers la fin de l'année 1928, Hô-tùng-Mâu 胡松茂 avait pris toutes les mesures utiles pour assurer la tenue prochaine à Hongkong du premier congrès national, au cours duquel un nouveau programme d'action et des statuts plus conformes à l'évolution du parti devaient être discutés. Hô-tùng-Mâu 胡松茂 n'y assista pas ; il avait été arrêté au début du mois de janvier 1929 par les autorités chinoises et ne devait être relâché qu'en août suivant. Le Congrès n'en eut pas moins lieu du 1^{er} au 9 mai. Dès les premières séances, il apparut que le comité directeur avait perdu beaucoup de son ascendant sur les affiliés de l'intérieur. Quand il s'est agi de voter le paragraphe des statuts relatif au nom du parti, le comité directeur, dont les membres étaient obligés de séjourner en Chine et ne pouvaient, pour cette raison, afficher leurs concepts communistes sous peine de graves difficultés, ont repoussé énergiquement la proposition de trois représentants de l'intérieur tendant à changer le titre de « Thanh-Niên » 青年 en celui

de « Parti Communiste Indochinois ». Les autres délégués s'étant finalement rangés aux suggestions du comité directeur, les trois représentants en question quittèrent le congrès en claquant les portes.

Le « Thanh-Niên » 青年 avait virtuellement vécu.



B. — Le schisme. — Mai-décembre 1929

L'incident provoqué par les trois délégués schismatiques n'arrêta pas les travaux du congrès. On adopta de nouveaux statuts dont la rédaction s'inspirait nettement des décisions du VI^e Congrès de l'I. C., mais on continua de les camoufler derrière une étiquette nationaliste révolutionnaire.

On approuva aussi un nouveau programme plus conforme que les précédents aux principes de la III^e Internationale qui avait eu l'occasion à diverses reprises de formuler ses critiques au « Thanh-Niên » 青年. A noter que ce programme prévoyait une alliance avec le « Tân-Việt Cách-Mệnh Đảng » 新越革命黨 ou « Parti Révolutionnaire du Nouvel Annam » (1), sur lequel nous reviendrons tout à l'heure, alors qu'il décrétait la guerre au « Việt-Nam Quốc-Dân Đảng » 越南國民黨 ou « Parti National Annamite » (2). C'est que le « Tân-Việt » 新越, malgré ses tendances nationalistes, était mal dirigé et s'était de lui-même jeté dans les bras du « Thanh-Niên » 青年 qui absorbait peu à peu ses meilleurs éléments. Le « Parti Nationaliste » du Tonkin, au contraire, étant fortement organisé et répondant essentiellement aux aspirations subconscientes de l'âme annamite, était un obstacle à l'extension d'un parti communiste dans ce pays.

Statuts et programme furent édités en une brochure qu'on prit soin d'orner des emblèmes communistes et qui fait l'objet de l'annexe N^o 2.

On rédigea en outre une lettre adressée au Comintern, dans laquelle le « Thanh-Niên » 青年 demandait sa reconnaissance par la III^e Internationale (Cf. annexe N^o 3).

CRÉATION DU « PARTI COMMUNISTE INDOCHINOIS » 1^{re} MANIÈRE

Quant aux délégués schismatiques, ils ne s'étaient pas attardés à Hongkong. Ayant quitté le Congrès le soir du 3^e jour, ils étaient rentrés immédiatement en Indochine où ils surent mettre à profit l'avance qu'ils s'étaient donnée sur les autres délégués retenus à Hongkong pendant 9 jours par les travaux du Congrès.

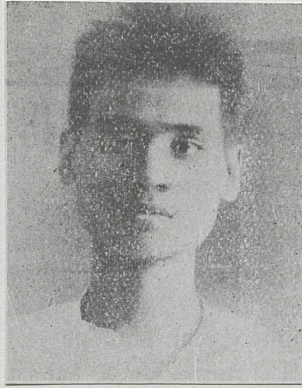
(1) Voir Documents vol. I.

(2) Voir Documents vol. II.

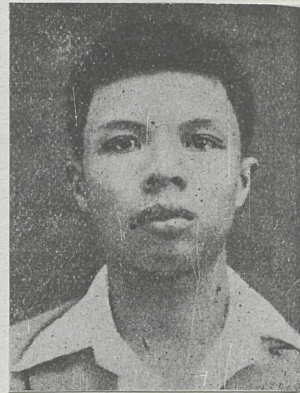
Deux d'entre eux représentaient le Tonkin, Ngô-gia-Tự 吳家嗣 et Nguyễn-văn-Tuân 阮文遵 dit Kim-Tôn 金尊, le troisième l'Annam, Trần-văn-Cung 陳文宮 dit Quốc-Anh 國英. Les deux premiers avaient suffisamment d'influence sur leurs camarades pour n'avoir pas besoin de justifier leur



Ngô-gia-Tự



Nguyễn-văn-Tuân



Trần-văn-Cung

attitude au Congrès, d'autant que cette attitude ne faisait que répondre aux vœux de la majorité des adhérents. Aussi, peut-on admettre que pratiquement tous les membres du « Thanh-Niên » au Tonkin passèrent du jour au lendemain sous la bannière du nouveau parti qui prit le nom de « Parti Communiste Indochinois » ou « Đông-Dương Cộng-Sản Đảng (1) 東洋共產黨.

En Annam, les progrès furent moins immédiats. Les délégués dissidents durent expliquer leur attitude au Congrès et faire connaître le nouveau nom qu'ils donnaient à leur parti au moyen d'un manifeste qui fut répandu à profusion dans tout le Nord-Annam. Ce tract (ci-joint en annexe N° 4) critiquait violemment les dirigeants du « Thanh-Niên » 青年 qu'il qualifiait de « petits bourgeois » et de « faux révolutionnaires ». La propagande, les journaux et les brochures firent le reste ; en peu de mois, la plupart des anciens « Thanh-Niên » avaient adhéré au « Đông-Dương Cộng-Sản Đảng » 東洋共產黨.



Trần-sư-Chính

En Cochinchine, le terrain était moins favorable. Les 3 délégués dissidents n'y avaient point d'attaches ; ils envoyèrent Trần-sư-Chính 陳師正 dit Băng-Thông 龐統, membre de

(1) Notons qu'il ne s'agit que d'une première forme du P. C. I. Ce groupement sera fondu dans le « Việt-Nam Cộng-Sản Đảng » 越南共產黨 ou « Parti Communiste Annamite » en mars 1930 et le P. C. I. définitif ne sera organisé qu'en octobre 1930.

confiance originaire du Tonkin, pour exposer le point de vue du nouveau parti. Trần-sư-Chính 陳師正 ne semble pas avoir fait grand travail utile. Il était cependant primordial pour le P. C. I. de s'organiser fortement dans les 3 pays annamites pour obtenir la reconnaissance de la III^e Internationale. Aussi, vers le mois de juillet 1929, Ngô-gia-Tự 吳家嗣 se rendit-il lui-même sur place. Il obtint tout de suite des résultats appréciables et on peut admettre qu'au mois de novembre 1929 le « Đông-Dương Cộng-Sản Đảng » 東洋共產黨 était assez fort en Cochinchine pour balancer l'influence de l'« Annam Cộng-Sản-Đảng » 安南共產黨 ou « Parti Communiste de l'Annam » que les dirigeants du « Thanh-niên » 青年 de Canton, effrayés par les progrès foudroyants du parti rival, avaient créé secrètement, vers le mois d'août 1929, pour conserver ses membres les meilleurs et les plus ardents, c'est-à-dire ceux-là mêmes qui auraient pu être tentés de désertier le « Thanh-niên » pour aller grossir les rangs du P. C. I.

CONSÉQUENCES DE LA PROPAGANDE DU PREMIER P. C. I.

A L'INTÉRIEUR

Cette propagande extraordinairement active du nouveau parti n'eut pas seulement pour résultat de ruiner l'influence du « Thanh-niên » 青年 au Tonkin et dans le Nord-Annam et de lui faire perdre beaucoup de terrain en Cochinchine ; elle détermina encore un véritable glissement vers le communisme des autres groupements politiques comme l'Association Nguyễn-an-Ninh 阮安寧 en Cochinchine et le « Tân-Việt Cách-Mệnh Đảng » 新越革命黨 ou « Parti Révolutionnaire du Nouvel Annam » en Annam.

Ce dernier parti, aux origines et aux tendances très nationalistes, avait « flirté » dangereusement et à plusieurs reprises avec le « Thanh-Niên » 青年 au cours des années 1927 et 1928, en vue d'arriver à une fusion. Les tractations n'avaient eu pour résultat que de faire passer au « Thanh-Niên » 青年 tous les membres de valeur du « Tân-Việt » 新越. En 1929, alors que celui-ci était sur son déclin, ses dirigeants voulurent essayer de retenir les membres qui n'avaient pas encore déserté et créèrent une filiale, nettement communiste celle-là, le « Đông-Dương Cộng-Sản Liên-đoàn » 東洋共產聯團 ou « Groupement communiste Indochinois » ; le « Tân-Việt » 新越 ayant été détruit par la répression, les membres du « Groupement Communiste Indochinois » se rangèrent sous la bannière du « Parti Communiste Indochinois ».

Quant à l'Association Nguyễn-an-Ninh 阮安寧, elle avait été créée en 1928 par le Cochinchinois qui lui donna son nom. Nguyễn-an-Ninh 阮安寧, ancien étudiant revenu de France, avait formé en Cochinchine un groupement dont le programme agraire à tendances socialistes avait connu un moment un certain succès dans les campagnes. Mais, Nguyễn-an-Ninh 阮安寧 ayant été arrêté en septembre 1929, les adhérents, pour la plupart ouvriers agricoles ou vagabonds de la zone suburbaine de Saigon, se sont

trouvés désorientés et ont été facilement absorbés soit par le « Đông-Dương Cộng-Sản Đảng » 東洋共產黨 ou P. C. I. soit par l'« Annam Cộng-Sản Đảng » 安南共產黨 ou P. C. de l'Annam.



C. — Unification des fractions communistes.

Le « Đông-Dương Cộng-Sản Đảng ».

Forme définitive du P. C. I.

De Hongkong, l'ancien État-Major du « Thanh-Niên » assistait à cette lutte, impuissant à y mettre fin ou même à y avoir une influence quelconque. Tout comme le « Đông-Dương Cộng-sản Đảng » 東洋共產黨, il recherchait la reconnaissance de la III^e Internationale qui la refusait aux deux groupements précisément en raison de leur rivalité.

NGUYỄN-ÁI-QUỐC AU SIAM. AOUT 1928 — DÉCEMBRE 1929

Il semble bien que c'est en juillet 1929 que les membres de cet État-Major ont appris la présence de Nguyễn-ái-Quốc 阮愛國 au Siam par un affilié, Cao-hoài-Nghĩa qui l'y avait rencontré.

Nguyễn-ái-Quốc était vraisemblablement arrivé au Siam un an auparavant. Il y tenait sa présence secrète et avait bien recommandé à ceux qui l'approchaient de ne la dévoiler à personne. De son activité pendant cette période, nous savons seulement que Nguyễn-ái-Quốc 阮愛國 avait entrepris l'éducation révolutionnaire de ses compatriotes fixés au Siam. Au nombre d'une trentaine de mille environ, ils constituaient une force révolutionnaire latente considérable. Mais leur niveau intellectuel très bas ne permettait pas un travail rapide. Avec la même patience qu'autrefois à Canton, et plus de précautions encore, Nguyễn-ái-Quốc 阮愛國 avait commencé sa propagande. Il les avait déjà groupés en une association unique sans allure communiste intitulée « Hội Thân Ái người Annam ở Xiêm » 暹羅安南親愛會 ou « Amicale des Annamites au Siam ».

Mais il est bien difficile d'admettre que l'activité de Nguyễn-ái-Quốc 阮愛國 s'est bornée là et il n'est pas téméraire d'affirmer qu'il jouait dans le même temps un rôle plus considérable dans l'activité générale de l'I. C. Nous savons qu'au Siam il entretenait des relations avec un Chinois, membre important du groupement communiste de ce pays. D'autre part, sa présence, en qualité de représentant du « Bureau d'Orient », à la « 3^e conférence de l'ancien parti communiste des mers du Sud » qui eut lieu à Singapour en avril 1930, nous montre qu'il était déjà à cette époque, et depuis longtemps sans doute, en relations avec l'organisme dirigeant de la III^e Internationale en Extrême-Orient et qu'il avait sa confiance. Au reste, dès qu'il eut repris contact à Hongkong avec ses anciens compagnons du

« Thanh-Niên » 青年, il fit officiellement figure de délégué du Comintern en Extrême-Orient.

En un mot, tout porte à croire qu'il était déjà responsable de la propagande en Malaisie britannique et hollandaise, au Siam et en Indochine, propagande qui fut plus tard la tâche du « Bureau du Sud » dont la direction lui échut précisément.

RETOUR DE NGUYỄN-ÁI-QUỐC À HONGKONG. — JANVIER 1930

En dévoilant à ses camarades, en dépit de la défense qui lui avait été faite, la présence de Nguyễn-ái-Quốc au Siam, Cao-hoài-Nghĩa 高懷義 pensait sauver le parti. Il le sauva réellement.

En effet, dès qu'ils connurent cette nouvelle, les membres du « Thanh-Niên » 青年 dépêchèrent au Siam un courrier qui avait mission de rencontrer Nguyễn-ái-Quốc, de lui exposer la grande détresse du parti et de lui demander de venir à Hongkong pour reprendre en mains la direction des affaires.

LE « VIỆT-NAM CỘNG-SẢN ĐẢNG » PARTI COMMUNISTE ANNAMITE

Nguyễn-ái-Quốc 阮愛國 fut longtemps avant de déférer au désir de ses camarades et c'est seulement en janvier 1930 qu'il est arrivé à Hong-kong. Après avoir pris connaissance de la situation du parti, il convoqua à Hong-kong deux délégués de chacune des deux fractions communistes de l'intérieur issues du « Thanh-Niên »

青年, élabora un nouveau programme d'action et de nouveaux statuts (ci-joints en annexe N° 5) et imposa l'unité à tout le monde au cours d'une seule séance de quelques heures tenue à Hong-kong en mars 1930. Il chargea en outre les délégués de réaliser la fusion avec la fraction communiste issue du « Tân-Việt » 新越, ce qui fut fait peu après en Cochinchine par le dirigeant local du P. C. I. Ngô-gia-Trư 吳家嗣.

L'organisation nouvelle du parti était communiste. Elle était cependant provisoire afin de laisser aux fractions le temps de fusionner et de constituer l'appareil du parti par voie d'élection conformément aux règles de l'Internationale communiste. Sa principale caractéristique est le transfèrement du siège du comité central à l'intérieur du pays, à Haiphong. A compter de cette époque, les membres résidant à l'extérieur — à l'exception toutefois de Nguyễn-ái-Quốc 阮愛國 — n'ont plus eu aucune attribution de direction, mais seulement de liaison et de transmission des instructions et des mots d'ordre. Quant au parti proprement dit, il était, selon les principes orthodoxes, tout entier en Indochine en contact avec la masse.



Cao-hoài-Nghĩa

LE « ĐÔNG-DƯƠNG CỘNG-SẢN », FORME DÉFINITIVE
DU P. C. I., OCTOBRE 1930

Du mois de février 1930 au mois d'octobre de la même année, le parti a porté le nom de « Việt-Nam Cộng-Sản Đảng » 越南共產黨 ou « Parti Communiste Annamite ». En octobre, Nguyễn-ái-Quốc 阮愛國 a convoqué à Hongkong les délégués des pays de l'Union afin de contrôler les diverses mesures prises à l'intérieur pour rendre l'organisation définitive en exécution des statuts. Il désirait aussi changer le nom du parti en celui de « Đông-Dương Cộng-Sản Đảng » 東洋共產黨 ou « Parti Communiste Indochinois » (2^e manière) plus conforme aux règlements de la III^e Internationale que l'ancienne dénomination puisqu'il indiquait que le parti ne comprenait pas seulement les habitants des 3 pays annamites, mais bien ceux de toute l'Union Indochinoise, formant ainsi réellement une section nationale de l'I. C.

C'est à cette époque que le siège du comité central a été transféré de Haiphong à Saigon et que les statuts définitifs du parti ont été arrêtés. Ci-joint, en annexe 6, la traduction de ces règlements qui sont suivis des statuts des organisations annexes c'est-à-dire : auto-défense, syndicats ouvriers, syndicats paysans, associations féminines, ligue anti-impérialiste et secours rouge.

La carte qui figure en annexe 17 schématise l'organisation du P. C. I. telle qu'elle avait été réalisée au 1^{er} janvier 1931.

L'APPUI DONNÉ AU P. C. I. PAR LA III^e INTERNATIONALE

Il n'est pas sans intérêt de préciser ici, en un paragraphe spécial, quelles furent les relations directes des communistes annamites avec la III^e Internationale ainsi que la nature de l'appui que celle-ci a fourni à sa section indochinoise.

Du mois de janvier 1925 au mois de mai 1927, Nguyễn-ái-Quốc 阮愛國 a assuré lui-même la liaison entre son parti et la III^e Internationale. Sa qualité de collaborateur de Borodine indique qu'il a utilisé vraisemblablement les valises diplomatiques des consulats russes en Chine pour communiquer avec Moscou et qu'il a reçu les fonds de propagande de la main des agents diplomatiques russes.

Le « Thanh-Niên » 青年 était à cette époque au stade du premier développement et la nécessité d'une liaison intime avec d'autres partis ne se faisait pas encore sentir. Cependant, on note que Hồng-Sơn 鴻山 et Hồ-tùng-Mậu 胡松茂 se sont affiliés au P. C. chinois respectivement en août 1925 et en mars 1926 apparemment sur l'ordre de Nguyễn-ái-Quốc 阮愛國. Du reste, à cette époque, les membres du P. C. chinois, ceux du Kouomintang et les « conseillers techniques » placés auprès du Kouomintang par la III^e Internationale étaient tous en relations les uns avec les autres au point qu'il était

alors souvent difficile de déceler, par exemple, les véritables origines d'une grève et de déterminer quels en avaient été les organisateurs.

Du mois de mai 1927 au mois de décembre 1929, le « Thanh-Niên » 青年 s'est développé par ses propres moyens tout en restant en contact avec la III^e Internationale par l'intermédiaire de Lê-hông-Phong 黎鴻峯, alors successivement élève des écoles d'aviation de Borisoglebsk et de Leningrad. Parallèlement il était en relations avec le P. C. chinois.

Il a été mentionné plus haut que le congrès de Hong-kong de mai 1929 avait voté les termes d'une lettre qui a été envoyée au Comintern (voir annexe N^o 3). En y joignant les statuts et le programme d'action du « Thanh-Niên » 青年, Hông-Son 鴻山 y sollicitait l'affiliation du parti à la III^e Internationale. En décembre 1929, la réponse du Comintern est parvenue à Hong-kong toujours par l'intermédiaire de Lê-hông-Phong 黎鴻峯. Elle était négative. Une critique des statuts et du programme d'action du parti faite par les bureaux du Comintern était jointe à l'envoi (voir son résumé en annexe N^o 7).

En mars 1930, Nguyễn-ái-quốc 阮愛國 entretenait personnellement, pour le compte de son parti, des relations avec les diverses organisations de la III^e Internationale, savoir :

a) le Bureau d'Orient, à Changhai, agence de coordination et de contrôle du Comintern, qui a été créé vraisemblablement au cours de l'année 1929 pour donner aux organisations politiques des pays extrême-orientaux l'unité d'action que les organisations syndicales similaires avaient tenté de réaliser dès 1926 par la création de l'« Union Pan-Pacifique Ouvrière » ;

b) le Secrétariat de l'Union Pan-Pacifique dont le chef a cumulé, pendant les années 1930-1931, ses fonctions avec celles de chef du Bureau d'Orient ;

c) les organisations communistes de l'Insulinde (Indonésie, Malaisie et Siam) que Nguyễn-ái-Quốc 阮愛國 a dirigées et contrôlées du mois de mars 1930 au mois de juin 1931 en tant que chef de l'organisme appelé « Bureau du Sud » ;

d) le P. C. français, par l'intermédiaire du secrétariat de la Confédération Générale du Travail Unitaire à Paris ;

e) La Ligue contre l'Impérialisme et pour l'Indépendance Nationale (créée à Berlin en 1925) et sa section d'Extrême-Orient (créée à Francfort sur le Main en juillet 1929, au cours du 2^e Congrès de la Ligue).

Le Bureau d'Orient de la III^e Internationale a eu une part prépondérante dans l'organisation et le développement du P. C. I. Nous en possédons maintes preuves authentiques qui ont été soit recueillies par nos services d'information, soit saisies chez Nguyễn-ái-Quốc 阮愛國, chef du Bureau du Sud, ou encore chez Noulens, secrétaire du Bureau d'Orient, lors de leur arrestation. Les reproductions des originaux de quatre documents choisis parmi les plus typiques sont ci-jointes en annexes 8, 9, 10 et 11. La traduction de ceux qui sont rédigés en langue étrangère est également jointe.

L'annexe 8 est une lettre datée du 5 mai 1930 adressée par le secrétariat oriental du comité exécutif de l'internationale de la jeunesse communiste au comité central de la jeunesse communiste de l'Indochine auquel il demande de faire procéder à une enquête complète dans les usines en vue de déterminer les possibilités de propagande parmi les ouvriers de moins de 23 ans.

L'annexe 9 est un document daté du 24 mai 1930 par lequel le secrétariat oriental du comité exécutif de l'internationale communiste donne au parti communiste indochinois ses instructions pour l'envoi en Russie des futurs cadres de l'appareil du parti qui doivent être formés dans les écoles de Moscou spécialisées à ces fins. Notons que, depuis 1925, 34 Annamites ont été éduqués dans ces écoles et ont reçu, leurs études terminées, mission de rentrer en Indochine pour y faire de l'agitation.

Le document reproduit en annexe 10 a été adressé, le 12 mai 1931, par le Bureau d'Orient à Nguyễn-ái-Quốc alors chef du « Bureau du Sud » et intermédiaire obligé avec le comité central du P. C. I. Le Bureau d'Orient mettait son correspondant en garde contre les attentats individuels et les actes de terrorisme auxquels se laissaient aller les communistes indochinois à cette époque. Il voit dans ces actes, absolument réprouvés par le Comintern, une occasion pour le Gouvernement de détruire les cadres de l'appareil (1).

L'annexe 11 est une lettre, non datée, adressée en 1930 par le secrétariat d'Europe de l'internationale syndicale rouge aux groupements révolutionnaires annamites. Elle indique l'importance du travail syndical au point de vue communiste, insiste pour la formation de syndicats rouges et préconise leur collaboration avec la C. G. T. U. française d'une part et d'autre part avec les syndicats révolutionnaires chinois eux-mêmes affiliés au secrétariat des syndicats du pan Pacifique.

Le rôle d'intermédiaire de Nguyễn-ái-Quốc entre le Bureau d'Orient et le P. C. I. est démontré par de nombreux documents dont deux spécimens sont ci-joints. Ils sont tous les deux adressés au comité central du P. C. I. et rédigés de la main même de Nguyễn-ái-Quốc.

Le premier (Cf. annexe 12) contient une critique et des conseils pour la tenue des assemblées du parti en Indochine.

Le deuxième (Cf. annexe 13) a trait au système des liaisons par l'intermédiaire des employés de bateaux et à la rentrée en Indochine de plusieurs Annamites ayant terminé leurs études en Russie.

Nguyễn-ái-Quốc 阮愛國 s'était réservé pour lui seul toutes les liaisons. Cette concentration présentait évidemment l'avantage d'assurer le secret; elle constituait aussi la faiblesse du système. En effet, il a suffi de l'arrestation de Nguyễn-ái-Quốc 阮愛國 pour provoquer l'isolement du P.C. indochinois.

(1) Voir Documents Vol. V : La terreur rouge en Annam.

Du jour où Nguyễn-ái-Quốc 阮愛國 eut repris sa place à la tête du parti celui-ci a bénéficié indirectement des subventions que la III^e Internationale dispensait au leader communiste. Nous avons la preuve que plusieurs dirigeants du P.C. indochinois ont touché de l'argent des mains de Nguyễn-ái-Quốc 阮愛國. En outre, le 23 mars 1931, Ngô-đức-Tri 吳德池 et Trần-Phú, 陳富, à cette époque membres du comité exécutif du P. C. I., ont reçu à Saigon une somme de 16.000 francs des mains du Français Ducroux dit Lefranc, inspecteur de la III^e Internationale. Celui-ci leur fit savoir que le Comintern avait décidé d'accorder au P. C. I. une subvention mensuelle de 5.000 francs au minimum.

Enfin, le parti communiste indochinois a été officiellement reconnu comme section nationale du Comintern par le comité central exécutif de la III^e Internationale au cours de sa XI^e session plénière, en avril 1931.

LES MANIFESTATIONS DUES AU MOUVEMENT COMMUNISTE INDOCHINOIS

Il ne peut être question de rapporter ici toutes les manifestations de la propagande communiste en Indochine telles que distributions de tracts et de brochures, apposition de banderoles et de drapeaux, exécutions de membres soupçonnés de renseigner le Gouvernement, incidents — fussent-ils sanglants — survenus lors de l'arrestation de communistes, meetings, grèves et mille autres aspects de la lutte quotidienne entre le P. C. indochinois et les services de sécurité. Comme partout ailleurs, ces manifestations et ces violences ont été la conséquence inéluctable d'une guerre acharnée menée du côté communiste par des matérialistes fanatiques qui usent de l'homme et de ses capacités comme l'industriel se sert de ses machines.

Il convient cependant de souligner que certaines catégories de manifestations ont revêtu un caractère de violence tel qu'elles ont dû être réprimées énergiquement par le Gouvernement pour ne pas laisser anéantir, par une minorité infime mais décidée, tout ce que le peuple annamite a réalisé péniblement depuis des siècles dans les divers domaines de l'activité humaine. Nous voulons parler des manifestations de masses et notamment des «marches», vers les chefs-lieux administratifs ou vers les centres économiques, de foules déchaînées et sans cesse excitées par des membres du P. C. I. ainsi que des actes de terrorisme et de brigandage commis sur l'ordre du parti par des affiliés «spécialisés» dans cette besogne.

Les «marches» ont généralement pris naissance de la façon suivante : sur l'ordre des comités régionaux et conformément à un plan établi d'avance, un certain nombre de militants se répartissaient dans plusieurs villages. Ils battaient le «tam-tam» pour rassembler les habitants et les haranguaient : «les récoltes n'étaient pas bonnes, disaient-ils, les salaires trop bas, les «impôts écrasants, les gros propriétaires accaparaient les meilleures «rizières. Le peuple était misérable, mais il méritait mille fois son sort « puisqu'il endurait tout sans rien dire. Il fallait le jour même aller au

« chef-lieu de la sous-préfecture ou de la province pour protester ainsi « que l'avaient déjà fait avec succès les habitants de tel autre village. Le « moment était particulièrement favorable, les Français étaient aux prises « avec les Chinois et ne disposaient pas de troupes ». Ces promesses grossièrement mensongères étaient à la mesure de la compréhension du paysan annamite illettré et les meneurs communistes réussissaient toujours à grouper un certain nombre de pauvres hères et de gueux qui n'avaient rien à perdre. On se mettait en route ; de village en village, la troupe grossissait ; lorsqu'elle était suffisamment nombreuse, les pillages commençaient : là une maison communale, ici un débit d'alcool isolé où l'on s'enivrait, là encore l'habitation d'un mandarin haï pour sa sévérité ou pour son avarice, ailleurs enfin une église où s'étaient réfugiés les éléments paisibles de la population. Au pillage succédaient fréquemment la destruction ou l'incendie.

Parfois, pour retarder l'arrivée des forces de police, les manifestants barraient les routes en abattant les arbres en travers de la chaussée ou en arrachant les planches des tabliers des ponts. Puis, les meneurs assuraient la jonction des troupes et brusquement on signalait des colonnes de 3, 4, 5 ou même 6.000 énergumènes, brandissant des drapeaux et des banderolles communistes, des coupe-coupe et des matraques et marchant sur le centre choisi comme objectif. Les postes de garde indigène, généralement 10 à 50 miliciens, sortaient en armes et allaient à la rencontre des manifestants pour les exhorter à se disperser et à rentrer chez eux. Bien rarement ces exhortations ont été entendues. Les meneurs dissimulés au milieu de la foule et se tenant soigneusement à l'abri des coups, incitaient les manifestants à bousculer les miliciens. Infailliblement, ceux-ci devaient faire usage de leurs armes pour éviter d'être débordés et désarmés ; ils eussent été suppliciés avec la dernière sauvagerie comme le fut presque toujours l'ennemi du communisme qui avait à cette époque le malheur de tomber entre les mains de ses adversaires (1).

Jusqu'au 1^{er} mai 1930, aucune manifestation d'envergure n'avait été provoquée par le P. C. I. Quelques grèves politiques avaient été enregistrées en 1928 et 1929, mais elles avaient été jugulées rapidement par l'arrestation des meneurs locaux toujours peu nombreux. Ci-joint, en annexe N° 14, un état récapitulatif des grèves où l'influence communiste a eu une part quelconque. En revanche, du 1^{er} mai 1930 au mois de juin 1931, l'ordre a été menacé en des points multiples et parfois simultanément dans divers centres. Le relevé des manifestations de masse enregistrées figure en annexe N° 15. Partout, elles ont commencé avec les grands anniversaires du calendrier communiste :

Le 1^{er} mai 1930, dans les provinces de Nghê-An (Annam), de Thai-Binh (Tonkin) et en Cochinchine.

(1) Voir Documents — Vol. V : *La Terreur Rouge en Annam*.

Le 1^{er} août 1930, dans la province de Ha-Tinh (Annam).

Le 7 octobre 1930, dans celle de Quang-Ngai (Annam).

En Annam, la série des « marches » sur les centralisations eut le déroulement général suivant :

Dans le Nghê-An : le 1^{er} mai 1930, puis du 1^{er} juin au 11 décembre de la même année, pour reprendre dans la deuxième quinzaine du mois de mars jusqu'au mois de septembre 1931. Les manifestations y ont atteint leur paroxysme le 12 septembre 1930, jour où 6.000 individus environ ont vainement tenté de s'emparer de la ville de Vinh, chef-lieu de la province.

Dans le Ha-Tinh : le 1^{er} août 1930 et du 7 au 11 décembre de la même année ; puis du 14 avril au 1^{er} août 1931. La manifestation la plus grave a été celle du 11 décembre 1930, date à laquelle les dirigeants locaux du P. C. ont tenté l'exécution d'un véritable plan de révolte comportant plusieurs attaques secondaires de petits postes destinées à faire diversion et une attaque de la sous-préfecture de Can-Loc par 3 colonnes groupant chacune 2.000 individus.

Dans la province de Quang-Ngai : du 7 octobre au 16 novembre 1930 ainsi que du 1^{er} janvier au 1^{er} mai 1931. L'époque la plus troublée fut celle comprise entre le 1^{er} janvier et le 12 février 1931.

En Cochinchine, les « marches » n'ont pas eu le même caractère de gravité qu'en Annam. Cependant, celles qui ont eu lieu du 1^{er} mai au 5 juin 1930 étaient particulièrement importantes (manifestations de Cho-Moi, Ba-Hom, Hoc-Mon, Duc-Hoa, Cao-Lanh, etc...).

Au Tonkin, les deux petites manifestations enregistrées à Thai-Binh sont demeurées les seules du genre et le P. C. I. n'a pu étendre l'agitation malgré les ordres réitérés du comité local, particulièrement pressants en octobre et en novembre 1930 puis en janvier 1931.

Pendant toute la période troublée et dans les trois pays annamites de l'Union Indochinoise, le « Đông-Dương Cộng-Sản Đảng » a commis des assassinats et des pillages dans le double but de décourager les autorités indigènes d'accomplir leur mission et de se procurer les ressources nécessaires à la propagande et à l'entretien des agitateurs professionnels. Les campagnes du Nord-Annam et de la Cochinchine ont particulièrement souffert de ces actes de violence (voir Documents — vol N^o 5 " La Terreur Rouge en Annam ").

Il n'est pas possible d'indiquer exactement le nombre des victimes des communistes. Celles qui sont tombées entre leurs mains ont été sauvagement assassinées et sont mortes dans la plupart des cas après avoir enduré des tortures dont le raffinement rappelle les supplices du Moyen-Age en Europe et que seuls maintenant connaissent les peuples de civilisation asiatique. On peut affirmer qu'il y eut plusieurs centaines de personnes assassinées, parmi lesquelles figurent deux Français.

Dès 1930, la plupart des comités provinciaux du parti ont créé des groupes de « sicaires » dont les membres étaient choisis parmi les affiliés particulière-

ment amoraux. Une fois embrigadés, ces individus devaient exécuter les ordres du parti sous peine de mort.

Les attentats ou vols à main armée ont été préparés par les comités provinciaux, parfois même par les comités de « pays ». Ils ont été exécutés généralement de nuit et avec méthode. Les victimes étaient attirées dans des guets-apens ; elles étaient abattues à coups de révolver, de coupe-coupe, de hachette, voire même de bâton ; certaines ont été ligotées, arrosées d'essence et brûlées vives ou encore enterrées vivantes. Les maisons à piller étaient cernées par des petits groupes de sicaires, puis envahies. Toute résistance de la part des habitants entraînait leur assassinat ; tout refus d'indiquer l'endroit où l'argent était caché entraînait le supplice. Souvent, les assaillants ont tué chefs de famille, femmes et enfants pour éviter d'être dénoncés ou reconnus plus tard par leurs victimes.

Ces actes de violence et ces attentats individuels ont été commis au mépris des principes de la III^e Internationale qui les a formellement désapprouvés ainsi que nous l'avons vu par le document qui fait l'objet de l'annexe 10.

Le fait que les dirigeants du P. C. I., même ceux qui avaient reçu l'éducation orthodoxe à Moscou, n'ont pas su se préserver ni préserver leurs adeptes d'une rechute dans les méthodes révolutionnaires traditionnelles en Extrême-Asie indique suffisamment que le P. C. I. est sorti des cadres définissant la conception que nous avons du parti politique. Il n'y avait plus manifestations d'opinion, mais actes séditieux et crimes de droit commun.

Il faut reconnaître que la terreur semée sous cette forme a eu, sur certains points du territoire, l'effet recherché par les dirigeants du parti. Pendant plusieurs mois après ces attentats, la justice et l'autorité n'ont obtenu que très difficilement des renseignements et des témoignages parmi la population des régions où ils avaient été commis, de même que les notables indigènes ont hésité longtemps à nous apporter la collaboration la plus élémentaire.

Dans beaucoup de provinces de la Cochinchine, l'audace des pillards à la solde du P. C. I. a été si grande que les gens aisés abandonnaient tous les soirs leur domicile pour aller passer la nuit au chef-lieu de la province sous la protection immédiate des postes de miliciens. Certains indigènes de l'Administration, soucieux de ne pas risquer leur existence en continuant de remplir les devoirs de leur charge, n'ont pas hésité à abandonner leur poste pour se réfugier dans des régions moins agitées.

Mentionnons enfin que les communistes ont pillé ou détruit systématiquement les maisons communales (mairies) dans plusieurs provinces du Nord-Annam et de la Cochinchine. En détruisant les archives des villages, registres d'état-civil, cadastres, rôles d'impôt, etc... ils visaient à donner au paysan l'illusion que le P. C. le libérait définitivement des charges et des servitudes que toute société impose à ses membres, mais qu'ils représentaient comme étant propres à la société « capitaliste et bourgeoise ».

Quant aux dégâts matériels, ils sont inestimables. Dans le Nord-Annam, les « Soviets » ont détruit et gaspillé les récoltes au point que la population a failli être décimée par la famine et que l'Administration a été obligée d'avancer parfois aux cultivateurs la semence pour la récolte suivante.

En Cochinchine, une tentative de destruction du port de Saigon a été faite par les communistes, en mars 1931. Après avoir isolé le centre du Nha-Be en coupant les lignes téléphoniques, ils ont tenté d'incendier les entrepôts considérables d'essence de la « Standard Oil » et de la « Franco-Asiatique des Pétroles » ; les réservoirs devaient être crevés pour permettre à l'essence en combustion de se déverser dans le fleuve et de remonter, par l'effet du flux, jusqu'à Saigon où elle aurait incendié les navires dans le port de commerce, la batellerie, l'arsenal et les bâtiments de guerre. Une circonstance fortuite permit de découvrir, à temps pour l'éteindre, la mèche qui venait d'être allumée pour perpétrer l'attentat.

LA RÉPRESSION

La répression des menées communistes a été de deux sortes : l'une a consisté à disperser, par la force lorsqu'il était besoin, les manifestations séditeuses organisées par le P. C. I. ; l'autre, beaucoup plus longue et délicate, a consisté à rechercher, identifier et arrêter les individus responsables de l'organisation et des agissements du parti au nom duquel les manifestations, les pillages et les assassinats étaient commis.

Au cours de la période particulièrement agitée qui s'étend de mai 1930 à septembre 1931, dont il vient d'être parlé au paragraphe précédent, le Gouvernement indochinois a dû disperser de nombreux attroupements dangereux pour la sécurité publique. Les rencontres violentes étaient inévitables lorsque les autorités chargées du maintien de l'ordre se trouvaient en présence de colonnes d'individus ivres d'alcool, surexcités par le pillage et qui n'avaient plus pour objectif que la destruction des centres administratifs ou économiques sur lesquels ils marchaient. Le moindre succès de ce genre aurait donné au P. C. I. auprès des masses un prestige incontestable dont il aurait pu résulter de très graves conséquences pour la sécurité intérieure de l'Indochine.

Il était donc du devoir de l'Administration d'empêcher les manifestants d'atteindre leurs buts et il faut se féliciter qu'elle y ait toujours réussi. Cependant, jamais la force brutale n'a été employée sans que tous les autres moyens eussent été utilisés et reconnus inopérants. Les dispositions de la loi du 7 juin 1848 ont été observées avec plus de scrupule même que ne pouvait l'exiger le législateur. Connaissant parfaitement la crédulité du paysan annamite et son esprit frondeur qui le poussent souvent à des actes inconsidérés, les chefs de province, les chefs de détachements de miliciens, les mandarins chefs de circonscription ont toujours gardé leur sang-

froid, que ce fût au Tonkin en Annam ou en Cochinchine, et n'ont pas hésité à parlementer aussi longtemps qu'il était possible avec des groupes de centaines ou de milliers de manifestants, alors qu'ils n'étaient eux-mêmes escortés que d'une poignée de miliciens ou de soldats.

Malheureusement, les meneurs, dissimulés prudemment au milieu de la foule, poussaient les manifestants à s'approcher insensiblement de la poignée d'hommes qui leur était opposée pour les jeter finalement sur elle avec l'espoir de la submerger et de lui arracher ses armes. C'est ainsi que, dans la majorité des cas, ils ont rendu vains les efforts de persuasion de l'autorité. C'est seulement lorsque la situation devenait intenable et qu'ils étaient en cas de légitime défense que les miliciens ou les soldats recevaient l'ordre d'ouvrir le feu pour se dégager.

Cette répression, toute nécessaire qu'elle eût été, n'atteignait cependant pas les auteurs des troubles..... Ceux-ci se contentaient de donner des instructions au cours des réunions secrètes tenues par les différents organismes ou de les transmettre, mais se gardaient bien de venir sur le terrain. Ceux-là mêmes qui organisaient les manifestations et lançaient les paysans dans des aventures sans issue restaient toujours derrière les colonnes et savaient échapper à notre atteinte.

Leur recherche en vue de les déferer à la justice fut le rôle des services de Sûreté. Cette sorte de répression fut donc progressive, étant à la fois fonction de l'identification des intéressés et subordonnée à l'obtention des preuves judiciaires de leurs agissements, toujours difficiles à recueillir.

Les difficultés rencontrées par les services de Sûreté de la Colonie dans l'accomplissement de leur tâche ont été nombreuses. Les principales découlaient :

- du secret imposé par le parti à ses affiliés sous peine de mort ;
- de l'organisation compartimentée du parti, qui maintient chaque affilié dans l'ignorance absolue des faits intéressant les membres des autres cellules ;
- de l'emploi de toutes sortes de ruses pour éviter la divulgation de l'identité des divers militants, de leur profession, de leur domicile, etc...
- de la destruction aussi rapide que possible de tous les écrits, documents et objets divers susceptibles de servir de corps de délit devant un tribunal ;
- de la difficulté de trouver des informateurs qualifiés dans un milieu indigène d'où l'Européen est nécessairement exclu ;
- de l'hésitation des témoins ;
- de la complicité agissante ou tacite d'innombrables fonctionnaires et mandarins indigènes, complicité ayant pour cause soit la crainte, soit l'inertie, soit enfin un sentiment secret d'opposition au pouvoir central et à l'autorité française ;

de l'impossibilité d'éliminer du corps social, pour un temps suffisamment long, les communistes qui, même lorsqu'ils ont joué un rôle de premier plan, ne sont habituellement condamnés qu'à des peines légères s'ils ne sont pas convaincus d'avoir participé à des pillages, des assassinats ou des rébellions ;

de l'impossibilité d'observer le régime cellulaire pour tous les prévenus et les condamnés politiques dont le nombre considérable a provoqué un entassement dans les prisons éminemment favorable à une propagande active parmi les détenus y compris ceux de droit commun ;

de l'existence à proximité de nos frontières de foyers communistes qui rayonnent sur l'Indochine et constituent des bases de propagande échappant à l'action du Gouvernement de la Colonie.

Les services d'information ont toujours été exactement renseignés sur les menées communistes qu'ils ont pu suivre, même à l'extérieur, au jour le jour. Il leur était plus difficile de recueillir les preuves matérielles permettant une action judiciaire, particulièrement au début de l'agitation alors que la propagande se faisait surtout de bouche à oreille et que les membres et les agents de liaison ne transportaient que rarement des documents compromettants.

Cependant, dès 1928, il a été possible de procéder à quelques arrestations. Au début de 1929, la Commission criminelle chargée d'instruire contre le Parti National Annamite au Tonkin, a pu, par ricochet, appréhender aussi quelques membres du « Thanh-Niên » (青年). Les poursuites engagées en Annam, au cours du 2^e semestre de la même année, contre le « Tân-Việt » (新越), ont entraîné les premières arrestations importantes dans le « Thanh-Niên » (青年).

Mais c'est seulement à partir du 1^{er} mai 1930 que les manifestations violentes du P. C. I. en faisant tomber leurs instigateurs sous le coup des lois, ont permis de frapper à coups réitérés jusqu'au jour où le parti vidé de ses meilleurs éléments s'est effondré. Les premiers résultats importants dans ce sens ont été obtenus au Tonkin en décembre 1930 (arrestation du comité de la ville de Hanoi et de divers membres d'organisations annexes) ; ils ont été parachevés en avril 1931 par l'arrestation à Haiphong du comité régional pour le Tonkin et des délégués du comité central. En Cochinchine, les coups définitifs ont été portés d'avril à juin 1931 (arrestation du comité central suivie de celle des membres de diverses organisations, y compris ceux des comités prévus pour suppléer les organismes de l'appareil qui seraient détruits). En Annam, le parti n'a été pratiquement désorganisé qu'en septembre 1931, les dirigeants ayant pu échapper longtemps aux recherches en se réfugiant dans les forêts et dans les montagnes de l'arrière-pays.

Il y eut encore une autre cause au succès obtenu et surtout à la durée de ce succès : c'est l'arrestation à Hongkong, le 6 juin 1931, de Nguyễn-ái-Quốc

(阮愛國), chef du Bureau du Sud, précédée de celle de l'Inspecteur de la III^e Internationale Ducroux dit Lefranc à Singapore et suivie de près de celle de Noulens, responsable du Bureau d'Orient, à Changhai ; les principaux lieutenants de Nguyễn-ái-Quốc furent également arrêtés à Changhai dans le même temps. La destruction temporaire du Bureau d'Orient et surtout la disparition de Nguyễn-ái-Quốc de la scène politique ont eu pour effet d'isoler complètement le parti communiste indochinois. Nous verrons tout à l'heure que la III^e Internationale a été impuissante à rétablir les liaisons et à renflouer le parti, presque tous les agitateurs formés à l'Ecole Staline qu'elle a envoyés en Indochine ou en Extrême-Orient fin 1931 et même au cours de l'année 1932 ayant été arrêtés ou mis dans l'impossibilité d'agir. Les Services de Sûreté de l'Indochine ont mis ce répit à profit pour pousser aussi loin que possible l'épuration du pays.

CHAPITRE II

Les Tentatives de Reconstitution du Parti Communiste Indochinois.

A. — La tentative de 1932 et son échec.

En dépit du soin méticuleux avec lequel la répression a été menée, certains membres de valeur du P. C. I. — à la vérité assez peu nombreux — ont pu échapper aux recherches. D'autres, après avoir été déférés en justice, ont recouvré la liberté soit sur non lieu, soit après une légère condamnation. Enfin, certains membres, et non des moindres, étaient demeurés à l'étranger, c'est-à-dire hors de notre portée. Tous ont repris ou poursuivi leur activité en vue de reformer le P. C. I.

LES PROGRÈS DU PARTI PENDANT L'ANNÉE 1932

Voici quel a été, dans ses grandes lignes, le développement du mouvement de réorganisation pendant l'année 1932.

Au 1^{er} janvier, les liaisons étaient rompues entre la III^e Internationale et sa section indochinoise. Elles l'étaient aussi à l'intérieur du parti lui-même entre ses différents éléments.

Au Tonkin, plusieurs cellules se sont reformées successivement à Hanoi, Haiphong, Nam-Đinh, dans la région minière de la province de Quang-Yên ainsi que dans certaines circonscriptions des provinces de Thai-Binh et de Ha-Nam. Un comité provisoire chargé de la direction de la propagande subsistait de l'organisation antérieure et se dissimulait dans la province de Ha-Nam.

En Annam, les trois provinces du Nord comptaient encore quelques comités de canton, de sous-préfecture ou de préfecture dont les membres, bien qu'ils fussent pourchassés sans répit, trouvaient encore des partisans prêts à les nourrir, à les cacher ou à transmettre leurs mots d'ordre. Le 2 février, le comité de la province du Nghê-An a prononcé de lui-même la dissolution des organismes qui subsistaient en vue d'une réorganisation générale de la section provinciale et son adaptation à l'importance numérique très réduite des adhérents. Au cours des mois de juillet et d'août, un bi-hebdomadaire clandestin a pu être édité à 4 ou 5 reprises dans le secteur de la ville ouvrière de Vinh-Benthuy.

En Cochinchine, plusieurs rescapés de la répression s'étant retrouvés, des cellules ont pu être reconstituées. Elles ont pris rapidement le titre de comités de province, de ville, etc... afin de mieux préparer le terrain pour le travail ultérieur. Le 10 avril 1932, plusieurs membres se sont réunis près de Saigon et ont constitué un « comité exécutif provisoire » pour la Cochinchine. La propagande s'est ensuite intensifiée progressivement, mais elle est restée très prudente et a évité, autant qu'il se pouvait, toutes les manifestations extérieures de son activité ; les journaux circulaient sous le manteau et seulement parmi les affiliés les plus sûrs. Des embryons de syndicats ont été formés et on a jeté les bases d'associations d'écoliers et de groupements de paysans. Au début d'août 1932, le comité exécutif provisoire devait convoquer une assemblée pour le renouvellement de ses pouvoirs. L'impécuniosité du parti n'ayant pas permis de la réunir, le comité de Saigon s'est insurgé et a provoqué une scission en organisant au mois de septembre, avec l'aide de ses quelques partisans, un nouveau comité exécutif provisoire.

Voici quelle était en Cochinchine l'organisation du groupement en septembre 1932 :

Un comité exécutif provisoire siégeait à Saigon. Il comprenait 5 membres et éditait un périodique clandestin intitulé « Cờ-Đỏ » 紅旗 (Le Drapeau Rouge) ;

Un comité provisoire de la ville de Saigon, formé de trois membres, dirigeait et contrôlait : une cellule de domestiques, une de coolies-pousses et une de chapeliers, de tailleurs et de cordonniers. Ces trois cellules comptaient 16 membres ;

Un comité provisoire de la ville et de la province de Cholon possédait 6 cellules groupant 27 membres. Le journal « Nhà-Quê » 鄉民 (Le Paysan) était édité clandestinement par ce comité.

Les autres provinces étaient réparties en trois régions :

La province de Mytho avait son comité de 5 membres et comptait 8 cellules de paysans et des embryons de syndicats ;

La région Bentre-Travinh-Vinhlong était dirigée par un « comité spécial » de 6 membres ayant son siège à Travinh. Elle possédait son périodique et comptait 7 cellules. Un syndicat de bijoutiers et un groupement de paysans étaient en voie d'organisation ;

La région Longxuyen-Chaudoc-Rachgia-Hatien, également dirigée par un « comité spécial » de 5 membres, était divisée en 7 districts contrôlés chacun par un comité. La région de Chomoi, particulièrement travaillée, avait un « comité spécial ». Un périodique clandestin était édité par le comité de région.

A côté de cette réorganisation orthodoxe, une fraction trotskyste se forma en Cochinchine, au cours du premier semestre 1932, sous l'impulsion du jeune communiste Tạ-thu-Thâu 謝秋濤 revenu de France. Après 6 mois d'efforts,

les quelques intellectuels qui la dirigeaient n'avaient réussi à grouper que peu d'adhérents qu'ils ne prirent même pas la peine d'instruire. Au moment où la Sûreté mit fin à leur activité, des dissensions avaient, du reste, créé un schisme au sein du parti.

A l'extérieur, onze anciens élèves de l'École Staline étaient en circulation au 1^{er} janvier 1932. Ils avaient mission de rentrer en Indochine pour y reconstruire un parti sans se préoccuper plus particulièrement des débris de l'ancien qui seraient incorporés dans la nouvelle organisation au fur et à mesure du rétablissement des liaisons. Ils avaient tous reçu des adresses de militants de confiance en France et pouvaient ainsi correspondre avec Moscou par l'intermédiaire du P. C. français.



Tạ-thu-Thầu

DÉSORGANISATION DE LA TENTATIVE DE 1932.

Au Tonkin, la répression fut rapide. Elle se fit d'un seul coup, du 12 janvier au 4 février, et permit notamment l'arrestation de tous les membres du comité provisoire de ce pays. La section locale ne se releva pas de cet échec et aucune tentative de propagande communiste ne fut enregistrée au Tonkin jusqu'à la fin de l'année.

En Annam, deux opérations furent nécessaires; la première, fin mars, enraya la tentative de reconstitution de la section provinciale du Nghê-An; la deuxième, au mois de septembre, débarrassa le centre de Vinh-Benthuy de ses agitateurs.

En Cochinchine, la répression se fit également en deux temps :

Le 9 août et les jours suivants, le parti trotskyste fut arrêté en entier et mis hors d'état de poursuivre sa propagande. L'affaire fut jugée le 1^{er} mai 1933.

Le 6 octobre et les jours suivants, tous les comités du P. C. I. et de sa fraction dissidente ont été désorganisés par l'arrestation de la plupart de ses membres. 153 individus ont été arrêtés dont 46 dans l'agglomération de Saïgon-Cholon et dans la zone suburbaine. 62 seulement ont été retenus par le Parqua. 45 d'entre eux, dont les peines étaient inférieures à leur temps de détention, recouvraient la liberté le jour même du verdict.

A l'extérieur il n'est pas possible d'opérer de pareils coups de filet, nos adversaires demeurant généralement sur des territoires où ils sont en sécurité, en Chine et au Siam, par exemple. Il faut les suivre longtemps, des années parfois, avant que les hasards de la vie révolutionnaire les amènent à s'aventurer en territoire français. Lorsqu'ils rentrent en Indochine, ils sont généralement vite dépistés. C'est ainsi que, dès le début de 1932, quatre anciens élèves de l'École Staline ont été appréhendés peu après leur arrivée. C'étaient

Nguyễn-văn-Phái 阮文派 dit Goubine, Nguyễn-chi-Giàu 阮之酉 dit Kazelov, Nguyễn-văn-Giân 阮文寅 dit Bouline et Trần-dinh-Long 陳廷隆 dit Pevzner.

★★

B. — La tentative actuelle de reconstruction du P. C. I.

Plus sérieuse que la précédente est la tentative de reconstruction du P. C. I. qui prend corps actuellement. Alors que les agitateurs de 1932 avaient tout à faire, ceux de 1933 ont trouvé trois éléments éminemment favorables à la reprise de la propagande :

1° L'existence d'une liaison avec l'extérieur par le Siam, bénéfice de l'agitation de 1932 ;

2° La crise économique qui a provoqué du chômage ;

3° La remise en liberté d'un nombre considérable de détenus politiques qui ont achevé leur peine ou ont été graciés : Les huit dixièmes des individus compromis dans les troubles de 1930-1931 ont recouvré leur liberté dès le début de 1933.

Il a été constamment observé que, loin d'amender les prisonniers, la détention en commun exaltait leur esprit révolutionnaire. Il s'est fait dans les établissements pénitentiaires une propagande très active que l'entassement des détenus empêchait d'enrayer en dépit d'une surveillance aussi vigilante que possible. On y rédigeait des tracts, des brochures, on y jouait des pièces de théâtre révolutionnaires, on correspondait même avec l'extérieur grâce à la complicité de certains gardiens indigènes. Propagande nationaliste et propagande communiste s'y affrontaient : c'était toujours celle-ci qui l'emportait sur celle-là.

EN COCHINCHINE

C'est encore une fois la Cochinchine qui a pris la tête du nouveau mouvement. Dès le lendemain des arrestations d'octobre 1932, la propagande renaissait, sournoise et prudente. Les affiliés qui n'avaient pas été inquiétés et ceux qui, au nombre d'une centaine, n'avaient pas été retenus par la justice, en étaient les auteurs. Les provinces de l'Ouest et le Centre de Saïgon-Cholon, dont les comités dirigeants s'étaient reconstitués automatiquement, étaient particulièrement travaillés. L'arrivée d'un ancien élève de l'École Staline de Moscou, Trần-văn-Giàu 陳文酉 dit Hô-Nam 河南 a donné un nouvel essor à l'organisation toute entière dont les rouages, connus de nos services d'information, sont actuellement les suivants :

Un « comité régional » pour la Cochinchine. Son siège est à Saïgon. Il est composé de 9 membres, dont 2 révolutionnaires professionnels d'origine paysanne, 1 intellectuel et 6 ouvriers. En plus de la direction de tous les organismes de Cochinchine, il assure directement la propagande dans la région industrielle de Saïgon-Cholon. Il édite un journal d'information, le « Cờ-Đỏ »

紅旗 (Le Drapeau Rouge) et un organe théorique, le « Táp-Chí Cộng-Sán » 苦誌什產 (La Revue Communiste) destiné à l'éducation communiste et révolutionnaire des affiliés.

Un « comité spécial du Dong-Nai », dont la tâche est de faire de la propagande dans les nombreuses entreprises des provinces de l'Est, Baria, Bien-Hoa et Thudaumot.

Un « comité spécial du Transbassac », pour les provinces agricoles de l'Ouest : Hatien, Chaudoc, Rachgia, Longxuyen. Cet organisme, déjà ancien, avait autrefois son siège dans la province de Chaudoc ; il aurait été transféré récemment dans celle de Longxuyen. D'après les renseignements les plus récents, il serait composé de 5 membres et comprendrait 2 bureaux, un pour la rédaction, un autre pour les liaisons. Il dirigerait 19 comités de contrée ainsi que le comité provincial de Longxuyen. Il cherche également à soutenir et activer la propagande communiste dans les provinces du Centre : Sadec, Vinh-Long, Cantho, en vue de reformer les organismes détruits par la répression. Le comité spécial du Transbassac édite régulièrement le « Cùng-Khố » 窮共 (Le Paria) pour l'instruction de ses affiliés.

Un « comité spécial du Vaico Oriental » sur lequel nous avons très peu de renseignements, mais qui a vraisemblablement son siège dans la région Ouest de la province de Cholon. Bien qu'il paraisse peu actif, il a édité des tracts à l'occasion d'anniversaires communistes.

Une section du Secours Rouge est en voie d'organisation dans les provinces de l'Ouest.

Sous l'impulsion de Trăn-văn-Giàu 陳文酉 dit Hô-Nam 河南, la propagande porte principalement sur les milieux ouvriers. Le mot d'ordre est « Vers les entreprises ». On prévoit la création de cellules d'entreprises dans les usines des eaux, dans les P. T. T., aux docks, dans l'artillerie et dans l'aviation. On cherche à activer la formation de syndicats d'industries pour faciliter le travail de propagande.

Tous les organismes dirigeants doivent être à majorité ouvrière. Les organisations paysannes elles-mêmes doivent être placées sous la dépendance ou le contrôle des ouvriers car, d'après Staline, la force motrice de la révolution est constituée par le prolétariat ouvrier uni à la classe paysanne.

On s'efforce également de reconstituer la section indochinoise de la Ligue contre l'impérialisme. Jusqu'à présent, on n'y avait reçu que des adhésions individuelles, ce qui lui donnait un caractère particulariste. Désormais, on devra provoquer l'adhésion des organisations ouvrières, paysannes et militaires, ainsi que celle de tous les partis révolutionnaires. Dans ce rapprochement, le P. C. I. devra veiller à conserver son indépendance d'action et sa liberté de critique pour soustraire les travailleurs à l'influence néfaste des groupements non communistes.

Tous les organismes du P. C. I. en Indochine, particulièrement le comité régional et le comité spécial du Transbassac, éditent des brochures à pr

sion. Ce retour à des méthodes qui avaient été abandonnées en raison des nombreuses arrestations qu'elles avaient entraînées a été décidé à la demande de la masse des adhérents et en dépit des objections présentées par certains dirigeants qui ont fait valoir les inconvénients de cette façon d'agir et ses dangers pour la sécurité de l'organisation toute entière.

Remarquons du reste que ces écrits, de même que les tracts répandus par le parti à l'occasion des anniversaires communistes, sont loin d'avoir la violence des anciens. Les appels aux violences ont disparu; on recommande même aux affiliés, avec beaucoup d'insistance, de ne plus exécuter les traîtres, procédé qui entraîne toujours des arrestations nuisibles au parti.

EN ANNAM

En Annam, le mouvement prend une forme syndicale dès le début de 1933. Dans les campagnes se constituent de nombreuses sociétés mutuelles de cultivateurs pour l'exploitation des terres. Dans certaines d'entre elles, on applique les purs principes communistes.

D'autre part, les anciens détenus libérés se livrent à une propagande aussi prudente qu'habile. D'aucuns se sont groupés en troupes théâtrales ambulantes qui parcourent les campagnes. Leurs déplacements continuels leur donnent de grandes possibilités de propagande tout en rendant leur surveillance très difficile.

Des cellules ont été formées dans les campagnes. Le comité de sous-préfecture de Nghi-Loc (Nghê-An) a été reconstitué et a pour organe de propagande le « Báo Chí-Trích » (La Critique). Le centre ouvrier de Vinh-Benthuy enfin est également travaillé en vue de la réorganisation du comité régional; déjà une fédération syndicale ouvrière a été constituée qui groupe sous son égide les syndicats des employés des entreprises de transports, des ouvriers électriciens, des employés du commerce de bois et des domestiques.

AU TONKIN

Une reprise d'activité s'est fait jour dès le début de l'année. En janvier, un indigène est envoyé à Cao-Bang pour faire de la propagande dans cette province frontière. Il crée une cellule que la Sûreté découvre et arrête toute entière peu de temps après. En mai, on détruit dans une autre province frontière, à Bac-Quang près de Ha-Giang, une organisation communiste comprenant une cellule de prisonniers et une cellule civile et militaire; deux tirailleurs de la garnison du poste avaient été gagnés par la propagande.

Le Service de la Sûreté suit de très près en ce moment même les allées et venues de certains militants qui cherchent à regrouper les anciens éléments communistes isolés les uns des autres par la répression et à remettre sur pied les organismes directeurs. La forme de leur activité permet de penser que le chef de file de cette agitation est un ancien élève de l'Ecole Staline.

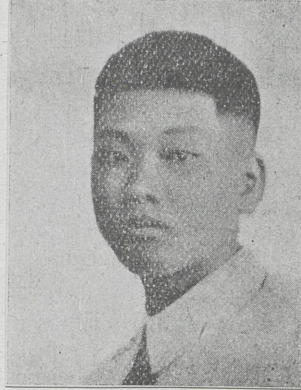
A L'EXTÉRIEUR

Hors des frontières de l'Indochine, les survivants de l'ancien appareil s'efforcent de conserver les liaisons entre eux et d'améliorer celles qu'ils ont avec l'intérieur.

Bùi-hải-Thiệu (裴海紹) et Lê-quốc-Vọng (黎國望) vivent à Nankin, chez Hồ-học-Lãm (胡學覽) dont le domicile bien connu des émigrés leur sert de



Bùi-hải-Thiệu



Lê-quốc-Vọng

lieu de rendez-vous. Ils sont amenés à rencontrer là tout nouvel arrivant qui rechercherait les liaisons.

La femme annamite Lý-ýng-Thuận (李應順) dite Cồ-Thuận (姑順) réside à Changhaï et reste en correspondance avec les précédents ainsi qu'avec sa compatriote Trần-thái-Lan (陳泰蘭) dite Cồ Duy (姑維), actuellement à Hongkong où elle tente de rétablir des liaisons directes avec l'Indochine à l'aide des navigateurs annamites fréquentant ce port.



Cồ Thuận



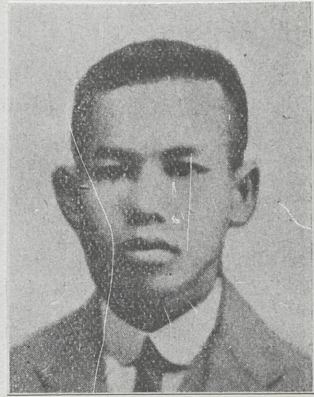
Cồ Duy

Tous les indigènes précités sont en relations avec les communistes annamites du Siam dont les chefs sont Ngô-chính-Quốc (吳正國) et Ngô-

chính-Học (吳正學). Ce dernier a fait au début de l'année un voyage en Chine, toujours en vue de rechercher la liaison avec le P. C. chinois et la



Ngô-chính-Quốc



Ngô-chính-Học

III^e Internationale. Il n'a pas abouti. En rentrant au Siam, il a emmené avec lui le nommé Nguyễn-văn-Trám (阮文簪) dit Cao-văn-Bình (高文平) pour le faire assister, en qualité de représentant des camarades de Chine, à une assemblée générale qui s'est tenue au mois d'avril à Ban-Mai, village annamite situé près de Lakhone, en face de notre ville frontière de Thakhek (Laos). Les sections de l'intérieur du P. C. I., sauf celle du Tonkin, étaient représentées à cette assemblée qui adopta un programme d'action comportant :



Nguyễn-văn-Trám

La recherche des liaisons avec la III^e Internationale ;

La recherche des liaisons avec les éléments communistes du Tonkin ;

Le recrutement, en Indochine, de jeunes gens et leur envoi au Siam en vue de leur éducation révolutionnaire dans une école clandestine créée à Ban-Mai même.

Enfin, un comité exécutif provisoire de 5 membres a été constitué. Contrairement aux principes orthodoxes, sa résidence a été fixée au Siam, mais on comprend sans peine les raisons d'opportunité qui ont déterminé les dirigeants à adopter cette solution provisoire.



Tel est l'état actuel de la réorganisation du P. C. I. connue des services d'information de l'Indochine. Elle est encore embryonnaire. Cependant, elle possède tous les éléments nécessaires à une extension rapide sous l'impulsion de chefs capables.

Ces chefs capables existent et nous ne devons pas douter qu'ils font tous leurs efforts pour reprendre contact avec les organismes reconstitués. Nguyễn-ái-Quốc (阮愛國), banni du territoire de Hongkong, a recouvré sa liberté d'action depuis le début de l'année. Lê-hông-Phong (黎鴻峯), l'homme le plus qualifié après lui pour diriger la propagande de la III^e Internationale en Indochine, est en Extrême-Orient. Enfin, des Annamites qui ont été éduqués à l'École Staline à Moscou sont rentrés en Indochine où ils travaillent selon les vrais principes communistes ; d'autres ont été signalés récemment de passage en France, chemin qu'ils adoptent le plus souvent pour gagner ensuite clandestinement l'Indochine.

C'est assez dire que le P. C. I. possède de nouveau des possibilités de propagande et d'action qu'il n'avait pas connues depuis la répression de 1931.

Hanoi, le 1^{er} Octobre 1933.

*Le Directeur p. i. des Affaires Politiques
et de la Sûreté Générale,*

L. MARTY

DOCUMENTS ANNEXES

TRADUCTION

DES STATUTS DU VIỆT-NAM CÁCH-MỆNH THANH-NIÊN HỘI (PARTI DE LA JEUNESSE RÉVOLUTIONNAIRE ANNAMITE)



- I. — *Nom du parti* : Parti de la Jeunesse Révolutionnaire Annamite.
- II. — *But*. — Sacrifier ses opinions, ses intérêts et sa vie pour promouvoir la révolution nationale (écrasement des Français et reconquête du pays) et ensuite la révolution mondiale (renversement de l'impérialisme et réalisation du communisme).
- III. — *Programme*. — a) Choisir les citoyens éveillés, les instruire et les organiser ;
b) Elire des adhérents déjà formés parmi les habitants pour répandre la bonne parole et organiser des groupements d'utilité publique (syndicats ouvriers, paysans, scolaires, féministes, etc...);
c) Soulever, à la première occasion, les forces de ces groupements nationaux pour écraser les Français et récupérer le pouvoir ;
d) Instaurer un gouvernement populaire ayant à sa tête les représentants élus des groupements ouvriers, paysans et militaires ;
e) Appliquer les principes de la nouvelle politique économique (Nep) pour hâter le développement des organes de production du pays, la suppression du capital personnel et la communication des richesses nationales ;
f) S'unir avec les classes prolétariennes de tous les pays et fonder la société communiste.
- IV. — *Conditions*. — Tout Annamite âgé de 17 ans sans distinction de sexe, qui adopte le but, le programme et la discipline du parti et qui est présenté par deux adhérents responsables, est admis dans le parti après approbation des adhérents de la section à laquelle il est présenté.
- V. — *Organisation*.
- a) Le parti comprend :
- Une section centrale ;
 - Des sections locales ;
 - Des sections provinciales ;
 - Des sections préfectorales ;
 - Des sections communales.
- b) L'autorité suprême réside dans la section centrale ;
La section locale contrôle toutes les provinces du pays ;
La section provinciale contrôle toutes les préfectures de la province ;
La section préfectorale contrôle toutes les communes de la préfecture ;
La section communale comprend au plus dix adhérents. Quand ce nombre est dépassé, il est créé une nouvelle section.

c) La section provinciale est l'organisation fondamentale du parti, car c'est elle qui groupe et prépare les forces de son territoire en vue de s'emparer du pouvoir provincial à la première occasion.

d) Les sections communales élisent les organisateurs de la section préfectorale; les sections préfectorales élisent les organisateurs de la section provinciale; les sections provinciales élisent les organisateurs de la section locale et les sections locales élisent les organisateurs de la section centrale. Toutefois, tant qu'il ne sera pas possible de procéder à ces élections selon cet ordre hiérarchique, les dirigeants de ces sections seront désignés par la section centrale;

e) Le nombre des délégués de chaque section varie de 3 à 11 selon l'importance des affaires de la section.

La section communale est placée sous la direction d'un président;

f) Les affaires d'une section sont réparties entre les services suivants: secrétariat, communications, propagande, organisation, finances, agriculture, industrie, armée, éducation et féminisme.

VI. — *Assemblées générales.*

Section communale: Une par semaine ou, au moins, une par mois.

Section préfectorale: Une par quinzaine ou, au moins, une tous les deux mois.

Section provinciale: Une par mois ou, au moins, une tous les deux mois.

Section locale: Une tous les deux mois ou, au moins, une par semestre.

Assemblée nationale: Une tous les six mois ou, au moins, une par an.

Assemblées ordinaires. — Sont fixées selon les circonstances et l'importance des affaires.

Rapports. — Toutes les quinzaines ou, au moins, tous les mois, chaque section adresse directement un rapport à la section qui lui est immédiatement supérieure.

Droits des membres. — Les membres ont le droit de discussion, de décision, d'élire et d'être élus.

VII. — *Discipline.* — a) Pour que le parti puisse décider et expédier les affaires révolutionnaires pendant la période où toute discussion publique est impossible, il est nécessaire d'appliquer le système de la centralisation des pouvoirs et de se conformer strictement aux directives et aux ordres du pouvoir central.

b) Toutes les sections (sections locales et autres de rang inférieur) sont organisées et dirigées par des envoyés du pouvoir central;

c) Les adhérents doivent garder le secret le plus absolu sur toutes les affaires du parti et ne jamais les dévoiler à leurs parents, à leurs amis et connaissances;

d) Les adhérents doivent se vouer corps et âme au parti et il leur est formellement interdit de demander, sans autorisation, leur admission dans un autre groupement;

e) Les adhérents doivent se considérer comme les membres d'une même famille, faire abstraction de leurs idées et de leurs sentiments particuliers et se vouer entièrement à la révolution ;

f) Pour développer la puissance révolutionnaire du parti et parer aux attaques possibles de l'ennemi, le parti poursuit inlassablement l'unification de tous les éléments révolutionnaires et interdit à ses adhérents de fonder, sous n'importe quel prétexte (divergences d'idées ou d'opinions et de sentiments, etc...), des groupements ou clans qui provoqueraient insensiblement sa ruine ;

g) Tout adhérent ayant fauté sera puni et ses parrains prendront part à l'exécution de la sentence portée contre lui, conformément aux règlements du parti. Exemple : Si le coupable est condamné à mort, les parrains devront, à défaut d'autre exécuter, assumer l'exécution de ce jugement à leurs risques et périls ;

Quand une section commettra une faute grave, ses délégués seront châtiés, ses adhérents seront dispersés et la section centrale confiera à des envoyés la mission de la reconstituer et de la réorganiser.

VIII. — *Devoirs des adhérents :*

a) Payer les cotisations et pourvoir à toutes les dépenses du parti ;

b) Surveiller et critiquer les camarades afin que chacun délaisse ses mauvaises habitudes et devienne un pur révolutionnaire ;

c) Écouter humblement les critiques des camarades et se corriger ;

d) S'intéresser aux affaires du parti et émettre franchement ses opinions en séance ;

e) Assister régulièrement aux réunions et tenir au courant de ses travaux les délégués de la section ;

f) Pénétrer les masses pour accomplir tous les travaux profitables au parti.

g) Organiser des œuvres d'utilité publique ;

h) Éduquer le peuple et le conduire dans la voie révolutionnaire ;

i) Divulguer et exploiter à fond les méfaits et les crimes des Français et démasquer les faux révolutionnaires pour les mettre hors d'état de tromper le peuple.

IX. — *Ne sont pas admis dans le parti :*

a) Les courtisans des Français ;

b) Les ennemis du peuple ;

c) Les fumeurs d'opium ;

d) Les ivrognes ;

e) Les joueurs.

Les présents statuts pourront être corrigés en assemblée générale à la demande de la majorité des adhérents du parti.

TRADUCTION
DU MANIFESTE ET DES DÉCISIONS DU 1^{er} CONGRÈS NATIONAL
DU VIỆT-NAM CÁCH-MỆNH THANH-NIÊN HỘI
(PARTI DE LA JEUNESSE RÉVOLUTIONNAIRE ANNAMITE)
TENU ▲ HONGKONG, DU 1^{er} AU 9 MAI 1929

Prolétaires, Unissez-Vous!

Manifeste et Décisions
du 1^{er} Congrès des Représentants Nationaux
du Parti « Việt-Nam Cách-Mệnh Thanh-Niên »

◆◆◆



1929

■

Édité par le Service de la Propagande du Comité Central Exécutif.

Réimprimez - le à qui mieux mieux!

MANIFESTÈ DU 1^{er} CONGRÈS NATIONAL DU PARTI
« VIỆT-NAM CÁCH-MỆNH THANH-NIÊN »

Ouvriers ! Paysans ! Soldats ! Compatriotes ! et Camarades opprimés !

Le 1^{er} Congrès des Représentants nationaux du parti « Việt-Nam Cách-Mệnh Thanh-Niên » conjure les 20 millions de prolétaires du Việt-Nam de se préparer rapidement à abattre l'impérialisme français et l'engeance anti-révolutionnaire régnicole dont les méfaits et les crimes augmentent de jour en jour.

L'impérialisme français porteur du masque de la civilisation a, avec ses canons et cuirassés, subjugué le peuple d'une façon barbare et inhumaine, forcé nos villes fortifiées, incendié nos villages, réduit en bouillie nos vaillants défenseurs, détruit nos biens, réduit notre patrie au rang de colonie et notre peuple à la condition d'esclave et de bête de somme.

L'impérialisme français a volé notre pays pour s'enrichir plus facilement à nos dépens. Nos rizières, nos mines, nos mers, nos fleuves, notre commerce, en un mot toutes nos sources de revenus sont entre ses mains. Il nous accable d'impôts et de taxes, nous contraint constamment à des emprunts et rafe sans pitié le produit des travaux de notre peuple.

Pour nous spolier à son gré, l'impérialisme français nous enserme et nous ligote en exerçant un pouvoir tyrannique et en appliquant des lois barbares et cruelles : défense aux Annamites de voyager, de parler, d'écrire et d'étudier. Les Annamites qui organisent des sociétés sont jetés en prison ; ceux qui se révoltent sont impitoyablement fusillés par les troupes ; ceux qui tentent de se rendre à l'étranger sont exilés. La police, la sûreté, la justice, la commission criminelle, voilà quels sont les instruments dont il se sert pour nous supprimer ou nous envoyer dans les charniers de Lao-Bao et de Poulo-Condore.

L'impérialisme français nous gouverne tyranniquement avec le concours des hobereaux, des fonctionnaires et des capitalistes régnicoles, ennemis des prolétaires et adversaires de la révolution. Tous ces traîtres sucent le sang et la moelle du peuple tout en prônant la politique de coopération avec les impérialistes, en leur servant de chiens de chasse et en sapant la révolution populaire.

Nos compatriotes, opprimés et spoliés par l'impérialisme français, les hobereaux, les mandarins et les capitalistes régnicoles, souffrent au delà de toute mesure.

Qui sait combien d'ouvriers pressurés, mal payés et asservis au travail pendant des journées interminables, souffrent de la faim et du froid, vivent et meurent misérablement !

Qui sait combien de paysans spoliés de leurs rizières, condamnés à de multiples corvées et accablés de leurs impôts, quittent leurs foyers et errent sur les routes !

Qui sait combien de tirailleurs abandonnent leurs parents, leurs femmes et leurs enfants, vont pourrir sur les champs de bataille de Syrie et du Maroc ?

Qui sait combien de commerçants sont acculés à la faillite par les monopoles, la fiscalité et la concurrence des impérialistes !

Qui sait combien de jeunes gens des deux sexes sont abrutis et abêtis par les méthodes pédagogiques asservissantes de nos ennemis !

Le parti Việt-Nam Cách-Mệnh Thanh-Niên conjure les ouvriers, les paysans, les tirailleurs, les commerçants, la jeunesse et tous les opprimés et spoliés annamites de s'unir, de se séparer des hobereaux, des mandarins et des capitalistes, de combattre sans pitié l'impérialisme français et ses chiens de chasse, et de conquérir leur liberté et leur bonheur au prix de leur sang.

Le parti Việt-Nam Cách-Mệnh Thanh-Niên qui est l'avant-garde de la révolution populaire, s'efforce d'organiser les prolétaires du pays en de puissantes cohortes et de les conduire au combat contre leurs exploités et leurs oppresseurs afin qu'ils recouvrent leurs droits et s'emparent du pouvoir.

Nous voulons remettre les usines aux ouvriers, les rizières aux paysans, les sources de revenus au peuple et le pouvoir aux assemblées des représentants de toutes les classes laborieuses de la nation.

Telles sont les grandes lignes du programme politique du parti Việt-Nam Cách-Mệnh Thanh-Niên, qui appelle les prolétaires annamites sous les plis de son drapeau pour les conduire au combat et exécuter avec eux ce programme révolutionnaire.

L'impérialisme français possède des cuirassés, des canons, des fusils et des soldats en quantités illimitées, mais il est menacé, à l'intérieur, par les grèves ouvrières et au Maroc, par les révoltes populaires. Ces attaques incessantes ébranlent le socle sur lequel il est arc-bouté et son écroulement est inéluctable.

Nous qui sommes unis, organisés et dirigés par un groupement révolutionnaire puissant, nous n'aurons aucune peine à porter le coup de grâce à notre terrible adversaire, l'impérialisme français. N'oublions pas que notre révolution nationale étant un pas vers la révolution mondiale, nous recevrons, le jour de notre entrée dans la lice, l'appui des opprimés et des spoliés de la terre entière.

La base de notre opération révolutionnaire étant inébranlable, nous vous supplions, chers compatriotes, de vous préparer au combat.

Ouvriers, paysans, soldats et opprimés du pays d'Annam, unissez-vous !
Abattez l'impérialisme français !

Abattez le féodalisme et les classes réactionnaires du pays !

Instaurez la dictature prolétarienne !

Vive la révolution annamite !

Vive la révolution mondiale !

Le 9 mai 1929.

*Le Comité des Représentants Nationaux du Parti
Việt-Nam Cách-Mệnh Thanh-Niên.*

Demandes minima et programme de combat du parti Việt-Nam Cách-Mệnh Thanh-Niên.

1° — DEMANDES URGENTES

Le parti Việt-Nam Cách-Mệnh Thanh-Niên est le groupement révolutionnaire qui représente le prolétariat annamite et a pour mission de l'entraîner au combat contre ses dirigeants, ses oppresseurs et ses spoliateurs, afin de substituer à la société actuelle en déliquescence une société communiste dont tous les membres jouiront de la liberté, de l'égalité, de la fraternité et où chacun pourra vivre honnêtement et en sûreté.

Pour accomplir intégralement sa mission historique en Annam asservi par l'impérialisme français, le parti Việt-Nam Cách-Mệnh Thanh-Niên doit nécessairement se préparer à des combats révolutionnaires sanglants dont la durée est imprévisible mais l'issue certaine. Aussi, a-t-il décidé de dresser le programme d'action ci-après, qui répond aux desiderata actuels du peuple et marque la progression de notre œuvre révolutionnaire.

Ce programme contient les demandes fondamentales urgentes suivantes :

- a) Abattre, par la violence, l'impérialisme français et le fonctionnarisme ;
- b) Etablir la dictature prolétarienne et le système d'élection directe des représentants des ouvriers, des paysans et des soldats dans tout le pays ;
- c) Licencier les troupes des impérialistes et les remplacer par des troupes révolutionnaires choisies dans les masses paysannes ;
- d) Abroger les lois féodales et les remplacer par des lois révolutionnaires approuvées par le peuple ;
- e) Confisquer les domaines des hobereaux et les palais des nobles et des princes ;
- f) Confisquer, au profit de l'Etat, les rizières et les terrains des propriétaires fonciers au-dessus de 100 hectares ;
- g) Répartir entre les paysans les rizières et les terrains confisqués ;
- h) Nationaliser les terres de culture et en interdire la vente ;
- i) Supprimer les dettes entre particuliers ;
- k) Appliquer l'impôt sur le revenu ;
- l) Confisquer, au profit de l'Etat, les voies ferrées, les tramways électriques, les bateaux, les banques, le trésor, les usines, les fabriques, les mines, les organes de commerce et de propagande de l'impérialisme français ;
- m) Fixer la journée de travail à 8 heures pour les hommes et à 6 heures pour les femmes et les enfants ;
- n) Promulguer des lois ouvrières interdisant l'embauchage des femmes et des enfants pour les travaux dangereux ou de nuit ;
- o) Instituer un système d'assurances sociales ;

- p) Proclamer l'égalité totale des deux sexes;
- q) Abattre tous les impérialistes portant ou cherchant à porter atteinte à la souveraineté du peuple d'Annam et s'allier sans conditions avec les pays à gouvernement prolétarien (Russie);
- r) Coopérer sans conditions à toutes les révolutions sociales et à la révolution prolétarienne mondiale;
- s) Reconnaître à tous les peuples : cambodgien, man, laotien, etc.... le droit de se gouverner eux-mêmes;
- t) Supprimer les écoles impérialistes existantes et les remplacer par des écoles révolutionnaires gratuites.

Tels sont les desiderata dont la réalisation hâtera l'émancipation totale du peuple annamite. Ils constituent un programme minimum que le parti Việt-Nam Cách-Mệnh Thanh-Niên s'efforcera d'accomplir avec le concours des masses dont il est l'organisateur et le guide.

2° — LE PROGRAMME DE COMBAT DU PARTI VIỆT-NAM CÁCH-MỆNH THANH-NIÊN.

Pour réaliser le programme minimum ci-dessus, abattre l'impérialisme français et le système féodaliste et remettre le pouvoir entre les mains du prolétariat, nous estimons qu'il est nécessaire de transformer le Việt-Nam Cách-Mệnh Thanh-Niên en un parti révolutionnaire solide, discipliné, combatif, centralisé et intimement uni avec les masses prolétariennes.

La faiblesse accusée jusqu'ici par notre parti est due à la présence dans son sein d'une majorité imposante de bourgeois et d'intellectuels et d'une minorité insignifiante d'ouvriers et de paysans. Pour donner de la force à notre parti, nous devons donc recruter ses adhérents parmi les vrais prolétaires des campagnes et des usines. Ce n'est que lorsque sa majorité sera composée d'ouvriers et de paysans qu'il représentera vraiment le peuple.

Pour remplir sa mission de guide de la révolution populaire, le parti doit en outre envoyer ses adhérents dans les usines, les mines, les campagnes, les fabriques et autres organes de production, pour organiser les travailleurs en unités de combat camouflées en coopératives, sociétés agricoles ou syndicats ouvriers; leur apprendre la doctrine révolutionnaire; leur communiquer le programme du parti; les dresser à la grève et autres méthodes de combat économique ou politique qui leur permettront d'abattre l'impérialisme français, de briser le système féodaliste et de s'emparer du pouvoir.

Mais, pour remplir cette lourde mission, le parti Việt-Nam Cách-Mệnh Thanh-Niên doit constamment diriger le mouvement offensif de ses cohortes populaires. Aussi, juge-t-il indispensable de leur citer les commandements suivants qui répondent aux nécessités de l'heure :

A. — *Au point de vue économique :*

- a) Suppression de l'impôt de capitation, diminution des taxes, opposition à l'accroissement des charges fiscales ;
- b) Protestation contre toute augmentation de l'impôt personnel et de l'impôt foncier ;
- c) Refus de souscrire aux emprunts et aux collectes ;
- d) Exonération des impôts les années de mauvaise récolte ;
- e) Partage des terrains alluvionnaires et des rizières abandonnées entre tous les paysans et interdiction aux particuliers de s'en emparer ;
- f) Suppression de l'impôt mobilier, des patentes et des taxes sur le bétail en faveur des habitants possédant un capital inférieur à 50 piastres ;
- g) Suppression des taxes municipales diverses ;
- h) Interdiction de recruter des coolies pour les pays étrangers.

B. — *Au point de vue politique :*

- a) Liberté d'association, de parole et de déplacement ;
- b) Liberté de grève et de manifestation ;
- c) Droit de réunion aux membres des sociétés populaires ;
- d) Droit de réunion aux adhérents de tous les partis politiques ;
- e) Suppression des lois féodales ;
- f) Suppression de la Cour d'Annam ;
- g) Protestation contre le maintien de la Commission Criminelle et autres juridictions d'exception ;
- h) Protestation contre la politique de terreur ;
- i) Protestation contre l'envoi de tirailleurs à l'extérieur du pays ;
- j) Protestation contre l'augmentation des dépenses militaires ;
- k) Election des maires et des notables des villages par les paysans ;
- l) Election des conseillers municipaux des villes par les ouvriers et les petits commerçants ;
- m) Application des lois ouvrières ;
- n) Abolition de la peine de mort ;
- o) Suppression des condamnations à la prison au-dessus de 10 ans ;
- p) Amnistie de tous les condamnés politiques.

C. — *Au point de vue de l'enseignement :*

- a) Liberté de lire les journaux de toutes tendances et les ouvrages de tous genres ;
- b) Liberté d'ouvrir des écoles et d'étudier à son gré ;
- c) Liberté de publier des journaux et des ouvrages ;
- d) Suppression de la censure.

Tels sont les commandements les plus importants que les adhérents du parti Việt-Nam Cách-Mệnh Thanh-Niên doivent enseigner aux masses qu'ils dirigent au combat.

Chaque classe sociale ayant aussi des besoins différents, les adhérents du parti devront, en tenant compte des circonstances, leur dicter des commandements brefs et précis exprimant nettement leurs desiderata.

Exemples :

A. — *En ce qui concerne les paysans :*

- a) Redevance du 1/4 de la récolte aux colons et aux propriétaires fonciers;
- b) Suppression de cette redevance les années de mauvaise récolte;
- c) Répartition égale des charges diverses et obligation pour les riches et les nobles de participer aux corvées et aux charges publiques;
- d) Suppression des prêts à un taux usuraire;
- e) Protestation contre les exactions des tyranneaux et les spoliations des hobereaux.

B. — *En ce qui concerne les ouvriers :*

- a) Fixation du salaire minimum à 15 \$;
- b) Paiement de salaires égaux aux hommes, aux femmes et aux enfants;
- c) Obligation pour les capitalistes de payer leurs ouvriers les jours de fête et de repos;
- d) Obligation pour les capitalistes de payer les journées d'absence et les frais de médicaments aux ouvriers malades;
- e) Obligation pour les capitalistes d'assurer une retraite aux ouvriers;
- f) Obligation pour les capitalistes de payer les ouvrières pendant la période de maternité;
- g) Obligation pour les capitalistes de reconnaître les syndicats ouvriers;
- h) Suppression du travail à la tâche;
- i) Obligation pour les capitalistes de construire des cités ouvrières modernes;
- k) Paiement des salaires au commencement du mois;
- l) Congé de 1 mois par an.

C. — *En ce qui concerne les tirailleurs :*

- a) Fixation de la solde minimum à 20 \$ par mois;
- b) Amélioration de l'ordinaire, etc...
- c) Suppression des punitions;
- d) Paiement d'une indemnité pour les parents, les femmes et les enfants;
- e) Punition des officiers et sous-officiers brutaux et tyranniques;
- f) Suppression des appels de présence;
- g) Liberté de lire tous genres de journaux, de brochures et de livres;
- h) Repos et supplément de solde pendant les jours de fête;
- i) Liberté d'organiser des clubs militaires;

- k) Liberté de prendre part à tous les mouvements politiques ;
- l) Paiement d'une forte indemnité à tous les militaires déplacés.

Les adhérents du parti Việt-Nam Cách-Mệnh Thanh-Niên dicteront de même aux femmes, aux étudiants, commerçants, etc... des commandements répondant à leurs desiderata....

.....

.....

DÉCISION AU SUJET DE LA PROPOSITION DE CRÉATION D'UN PARTI COMMUNISTE

1° En Annam, le développement du capitalisme, la progression quantitative et qualitative du prolétariat et la distinction de plus en plus nette entre les classes sociales rendent nécessaire la création d'un parti communiste capable de prendre la direction du mouvement révolutionnaire.

2° Cependant, considérant que les prolétaires sont encore faibles et incomplètement éveillés, que les révolutionnaires sont encore insuffisamment imbus des doctrines et des théories communistes, que les conditions de création d'un parti vraiment bolcheviste (sic) sont encore défavorables.

3° Le Congrès décide que l'organisation d'un parti communiste doit être précédée de la refonte du Việt-Nam Cách-Mệnh Thanh-Niên Hội en un groupement actif, suivant les principes du communisme et reposant sur des bases inébranlables.

AU SUJET DE LA RÉORGANISATION INTÉRIEURE DU PARTI

Après avoir pris connaissance des rapports de la section centrale et des sections locales, le Congrès a décidé de confier au Comité Central Exécutif l'exécution des réformes ci-après : purifier le parti des éléments incapables d'observer sa discipline et ses règlements, établir une étroite liaison entre les groupements du parti, consolider le parti en recrutant ses membres parmi les ouvriers et les paysans éveillés et glisser dans les milieux prolétariens des organisateurs habiles placés directement sous les ordres du Comité Central Exécutif ou autres organes de direction.

AU SUJET DE LA PROPAGANDE

Le léninisme et le marxisme étant les seules doctrines capables de promouvoir la révolution en Annam et dans les autres pays, le Congrès décide que les organes de direction et les camarades du parti devront dorénavant propager ces doctrines dont le triomphe marquera l'avènement du communisme.

Le Congrès décide que le Comité Central Exécutif publiera un journal de propagande paraissant au moins une fois par semaine.

La propagande par le tract, la violence, par les manifestations dans les rues étant aussi très efficace, il conviendra d'y recourir chaque fois que les circonstances le permettront.

La guerre du Pacifique étant imminente et le Gouvernement d'Indochine s'y préparant hâtivement, la propagande du parti devra surtout inciter les Annamites à s'élever farouchement contre le déclenchement de ce cataclysme dont ils seraient les premières victimes.

Le Congrès décide que les prolétaires manifesteront dans les rues :

a) Le 23 août, jour de l'installation du protectorat de l'impérialisme français en Annam;

b) Le 1^{er} mai, jour des travailleurs;

c) Le 7 novembre, jour du triomphe de la révolution russe;

d) Le 8 mars, jour des femmes.

Et commémoreront :

a) Le 19 juin, l'anniversaire de la mort de Pham-hong-Thai;

b) Les anniversaires de la mort de Lenine, Liebknecht et Rosa Luxembourg;

c) Le 18 mars, l'anniversaire de la commune de Paris;

d) Le 11 décembre, l'anniversaire de la commune de Canton.

AU SUJET DE L'ORGANISATION

Le Congrès invite le Comité Central Exécutif à organiser, dans le courant de l'année, des syndicats ouvriers, paysans, féminins et des conseils d'ouvriers dans les usines et les fabriques importantes, à porter toute son attention sur l'organisation et le travail des sections corporatives.

AU SUJET DE L'ÉDUCATION

La lecture du rapport des représentants faisant ressortir que l'éducation des recrues était purement livresque et achevée trop rapidement, le Congrès invite le Comité Central Exécutif à réorganiser la section d'éducation, à lui donner de l'extension et à créer une section de moniteurs.

AU SUJET DES FINANCES

Le Congrès invite le Comité Central Exécutif à user de tous les moyens non contraires à la doctrine du parti pour améliorer la situation financière du groupement.

AU SUJET DES RELATIONS EXTÉRIEURES

a) Avec l'Internationale Communiste :

Le Congrès reconnaît que l'Internationale Communiste est un parti révolutionnaire et l'organe de commandement de la révolution mondiale; c'est d'ailleurs pourquoi il embrasse sa cause et désire être admis dans son sein.

Le congrès décide d'adresser, par lettre, son cordial salut à l'Internationale Communiste et invite le Comité Central Exécutif d'envoyer des représentants du parti à Moscou.

b) Avec les partis communistes des pays étrangers :

Le Congrès charge le Comité Central Exécutif d'établir la liaison entre le parti et les partis communistes des pays étrangers, principalement ceux de France et de Chine.

c) Avec le parti national chinois :

Considérant que le parti national chinois est un parti de hobereaux, de tyranneaux et de capitalistes, qui égorge les prolétaires et fait obstacle à la révolution, le Congrès décide de rompre avec lui et de le traiter comme un parti impérialiste et anti-révolutionnaire.

AU SUJET DES PARTIS DE L'INTÉRIEUR

La distinction entre les classes sociales et l'éveil des éléments sains du pays sont évidemment les causes principales de la floraison de nombreux partis révolutionnaires ayant même doctrine et même but et de partis anti-révolutionnaires se proposant des buts différents.

Le Congrès reconnaît qu'il y a actuellement dans le pays des partis anti-révolutionnaires, des coteries de fumistes et de farceurs, et aussi de vrais partis révolutionnaires. En conséquence, il décide d'aider le parti Tan-Việt Cách-Mệnh dont le but est manifestement identique au sien et de combattre de toutes ses forces le Quốc-Dà-Dảng et autres groupements similaires dont l'action compromet l'avenir de la révolution et nuit aux intérêts du peuple.

AU SUJET DE L'EMPLOI DE LA VIOLENCE

Au moment où l'impérialisme français recourt à des procédés de brigands et de voyous pour détrousser sans vergogne nos compatriotes et au moment où ceux-ci s'éveillent et prennent conscience de leurs droits et de leurs souffrances, le recours à la sédition et à la rébellion est nécessaire, voire indispensable.

En conséquence, le Congrès décide d'orienter et d'exploiter à fond tous les mouvements populaires qui éclateront.

AU SUJET DU SIAM

Il convient de transformer les sous-sections du Siam en un centre de secours pour les réfugiés politiques. Pour remplir cette mission difficile, la dite sous-section créera une section d'éducation, donnera de l'extension au mouvement coopératiste et affermira le pouvoir et l'influence du parti au sein des coopératives.

En conséquence, le Congrès assimile la sous-section du Siam aux sections provinciales de l'intérieur et la place sous la dépendance directe de la section centrale.

AU SUJET DE LA BANDE QUOC-ANH QUI A DESERTÉ LE CONGRÈS

Quoc-Anh, Quyêt et Kim-Ton (représentant du Tonkin) ayant quitté le Congrès avant que les congressistes aient examiné leur incohérente proposition, se sont conduits comme de vrais enfants et ont prouvé qu'ils sont indignes de représenter le peuple et de figurer parmi les membres du parti Việt-Nam Cách-Mệnh Thanh-Niên.

Considérant qu'il est impossible de tolérer la présence de tels éléments dans un groupement révolutionnaire, le Congrès décide de les exclure définitivement du parti.

AU SUJET DE L'APPROBATION DU PROGRAMME D'ACTION RÉVOLUTIONNAIRE DANS LES COLONIES

Après avoir pris connaissance du programme d'action révolutionnaire dans les colonies, fixé par le VI^{ème} Congrès de l'Internationale Communiste, le 1^{er} congrès des représentants nationaux du parti Việt-Nam Cách-Mệnh Thanh-Niên décide de l'approuver sans conditions, de le suivre sans défaillance et de le considérer comme la seule boussole pouvant diriger les classes spoliées, les peuples colonisés et les races opprimées dans leur marche vers la liberté et la prise du pouvoir.

ADRESSE A L'INTERNATIONALE COMMUNISTE

Au Comité Central Exécutif de l'Internationale Communiste.

Le Congrès des représentants nationaux du parti Việt-Nam Cách-Mệnh Thanh-Niên adresse son salut fraternel à l'Internationale Communiste.

Le parti Việt-Nam Cách-mệnh Thanh-Niên, créé depuis 3 ans, groupe actuellement un millier d'adhérents et constitue la plus grande puissance révolutionnaire du pays d'Annam.

Le parti Việt-Nam Cách-Mệnh Thanh-Niên donne l'assurance à l'Internationale Communiste que, suivant les doctrines prolétariennes étrangères, il repousse toute liaison avec les capitalistes et les intellectuels, groupe par tous les moyens les prolétaires sous son égide et combat de toutes ses forces l'impérialisme français, les suppôts du féodalisme et les factions anti-révolutionnaires du pays.

Le parti Việt-Nam Cách-Mệnh Thanh-Niên approuve sans réserve le programme d'action de l'Internationale Communiste et élabore ses statuts, son programme politique et son plan d'action conformément aux principes de la doctrine communiste.

Le parti Việt-Nam Cách-Mệnh Thanh-Niên formule le vœu :

- 1^o Que l'Internationale Communiste s'intéresse à son œuvre révolutionnaire et dote le pays d'Annam d'un parti communiste régulier ;
- 2^o Que les partis communistes français et chinois coopèrent de toutes leurs forces au développement du mouvement communiste en Annam.

Vive l'Internationale communiste !

A bas l'Impérialisme français !

A bas le Capitalisme mondial !

Vive la Révolution annamite !

Vive la Révolution mondiale !

Vive le Communisme !

RÈGLEMENT DU PARTI VIỆT-NAM CÁCH-MỆNH THANH-NIÊN

I. — Buts.

1° Le parti Việt-Nam Cách-Mệnh Thanh-Niên organise et dirige la révolution annamite, groupe les ouvriers, les paysans, les soldats, en un mot tous les éléments des classes prolétariennes opprimées, et les unit aux prolétaires de la terre entière en vue d'abattre l'impérialisme français et les systèmes féodalistes et capitalistes, d'instaurer la dictature prolétarienne, de hâter le triomphe de la révolution mondiale, l'extinction du capitalisme et l'avènement du communisme.

II. — Conditions d'admission dans le Parti :

2° Toute personne adoptant les statuts, la doctrine, les résolutions et les directives du parti, peut, si elle consent à payer ses cotisations et à obéir ponctuellement aux ordres de ses chefs, être admise dans le parti sur la présentation de deux membres.

3° Tout adhérent est tenu d'accomplir un stage dont la durée est de 6 mois pour les ouvriers, les paysans et les tirailleurs des classes pauvres ; de un an pour les ouvriers percevant des salaires élevés et les paysans aisés, et de 2 ans pour les intellectuels et les petits capitalistes.

4° Pendant la durée de ce stage, les adhérents sont désignés sous le nom de « membre stagiaire ».

5° Les membres stagiaires remplissent les mêmes devoirs que les membres titulaires, mais ne jouissent pas des mêmes droits (voir chapitre III).

6° Tout « membre stagiaire » ayant achevé son stage est admis dans le parti en qualité de « membre titulaire » par les chefs du groupement de la région auxquels il est présenté par deux parrains.

7° La perte de la qualité de « membre stagiaire » est prononcée contre tout expectant qui n'a pas accompli rigoureusement ses devoirs pendant la période de son stage, qui n'est pas présenté par deux parrains ou n'est pas agréé comme « membre titulaire » par les chefs de son groupement.

III. — Droits et devoirs des adhérents.

8° Droits : a) vote ; b) éligibilité ; c) électoralité.

9° Devoirs :

- a) Garder le secret sur les affaires du parti ;
- b) Obéir aux décisions prises par la majorité des dirigeants régulièrement assemblés ;
- c) Pénétrer les masses afin de les organiser et de les éclairer journellement sur la doctrine et les buts du parti ;
- d) Examiner, instruire et critiquer les camarades ;
- e) Rendre compte de ses travaux au moins une fois par décade ;
- f) Émettre franchement son avis sur toutes les questions concernant le parti ;
- g) Étudier sans relâche afin de progresser ;
- h) Ne pas quitter sa localité sans l'autorisation des chefs de son groupement et se conformer aux ordres des chefs du groupement de la localité où l'on fait élection de domicile ;
- i) Verser une cotisation égale au 1/20 de son salaire mensuel si celui-ci est de 20 \$; égale au 1/10 s'il est de 20 à 50 \$. Les détenus, et les chômeurs peuvent être dispensés du paiement de leurs cotisations.

IV. — Organisation.

10° Le parti est organisé selon les principes centralistes :

- a) Les dirigeants des organes supérieurs ou inférieurs du parti sont élus par l'assemblée des membres ou des délégués du parti ;
- b) Les dirigeants de ces organes doivent rendre compte de leurs travaux à leurs électeurs ;
- c) Les organes inférieurs doivent exécuter ponctuellement et immédiatement les ordres et les décisions des organes supérieurs.

11° Pendant la période d'action clandestine, les dirigeants des comités inférieurs sont désignés par les dirigeants des organes supérieurs et seuls les membres du comité exécutif central sont élus par le congrès des représentants de la nation.

12° L'organisation de base du parti est la cellule professionnelle (mécaniciens, mineurs, coolies, cheminots, tirailleurs, étudiants) qui groupe tous les éléments travaillant dans un même établissement.

13° Le parti comprend des cellules, des sections préfectorales, des sections municipales, des sections provinciales, des sections locales et une section centrale.

14° La section centrale exerce directement son autorité sur les sections locales ; les sections locales exercent directement leur autorité sur les sections provinciales, les sections provinciales exercent directement leur autorité sur les sections préfectorales ou les sections municipales ; les sections préfectorales exercent directement leur autorité sur les cellules.

15° Dès que deux adhérents du parti sont membres ou dirigeants d'une société populaire (syndicat ouvrier, syndicat paysan, société de bienfaisance, société féminine, etc...), ils organisent aussitôt une cellule pour répandre la

doctrine et réaliser le plan du parti. Cette cellule est rattachée à l'organe directeur (du parti) de la région dans laquelle elle est organisée.

Les cellules des groupements à tendances nationalistes (partis divers) sont placées directement sous l'autorité du comité central.

16° Le recensement des membres du parti a lieu l'année qui précède l'ouverture du congrès des délégués de la nation.

Nota bene.

a) Les cellules ayant un nombre excessif d'adhérents peuvent être divisées en nids.

b) Le nombre des membres d'un nid ne doit pas être supérieur à 5.

V. — Le Congrès

Le congrès des représentants de la nation est l'autorité suprême du parti. L'assemblée générale des délégués de la section locale est l'autorité suprême du Ky (Pays).

L'assemblée générale des représentants de la section provinciale est l'autorité suprême de la province.

L'assemblée générale des représentants de la section préfectorale ou de la section municipale est l'autorité suprême de la préfecture ou de la municipalité.

L'assemblée générale des membres de la cellule est l'autorité suprême de la cellule.

18° Le congrès des représentants de la nation fixe le programme d'action du parti et contrôle les actes de la section et des sections locales. Il a seul le droit de modifier les statuts et les règlements du parti.

19° Les délégués du comité exécutif central fixent la date et le lieu du congrès annuel des représentants de la nation et le nombre des représentants de chaque Ky devant y assister.

20° Le congrès des représentants de la nation élit les 7 délégués titulaires et les 4 délégués suppléants qui composent le comité exécutif.

21° L'assemblée générale des représentants de chaque radicelle du parti détermine sa propre politique, contrôle les actes de ses délégués exécutifs, des bureaux, des cellules et des autres groupements placés sous sa dépendance, procède à l'élection du comité exécutif de son groupement et examine les propositions qui sont soumises à l'approbation de l'assemblée générale des organes supérieurs.

22° Les représentants de la section locale tiennent deux assemblées générales par an.

Les représentants de la section provinciale tiennent 4 assemblées générales par an.

Les représentants de la section préfectorale ou de la section municipale tiennent 6 assemblées générales par an.

Les cellules tiennent une assemblée générale par mois.

Les nids tiennent au moins une assemblée générale par semaine.

23° Une assemblée générale extraordinaire (d'un groupement) peut être convoquée sur la demande des $\frac{2}{3}$ de ses membres ou du comité d'un groupement placé sous sa dépendance.

VI. — *Organes supérieurs et organes inférieurs.*

24° Lorsque le congrès des représentants de la nation est dissous, l'autorité suprême du parti réside dans le comité exécutif central du Viêt-Nam Cách-Mệnh Thanh-Niên.

25° Le comité exécutif central donne à tous, selon les besoins, les indications et les directions nécessaires à la bonne marche des affaires du parti. Il publie, au moins une fois par mois, un bulletin contenant ses directives.

26° Lorsque les assemblées générales sont dissoutes, l'autorité suprême des autres groupements du parti réside dans leurs comités exécutifs ou leurs bureaux. Les devoirs et les droits de ces comités ou bureaux sont de même nature mais plus limités que ceux du comité exécutif central.

27° Tout organe inférieur doit exécuter immédiatement et ponctuellement tous les ordres des organes supérieurs. Il peut, s'il estime ces ordres déraisonnables, protester auprès des organes supérieurs, sans cesser toutefois d'en poursuivre l'exécution jusqu'à ce qu'une décision intervienne.

28° Les comités des délégués exécutifs sont responsables de leurs actes devant l'assemblée générale de leurs groupements et les comités des délégués exécutifs des organes supérieurs.

Les comités des délégués exécutifs des organes supérieurs ont le droit d'amender ou d'annuler les propositions des assemblées générales et des comités des délégués exécutifs des organes inférieurs.

29° Tout organe inférieur enfreignant les règlements du parti ou les ordres des organes supérieurs peut être dissous ou supprimé par le comité des délégués exécutifs de ces organes, mais il a le droit de faire appel de cette décision à l'assemblée générale de ces organes ou au comité exécutif central.

30° Les comités des délégués exécutifs peuvent, en dehors des assemblées, constituer un bureau chargé de l'expédition des affaires courantes.

31° Le comité exécutif central et son bureau chargé de l'expédition des affaires courantes peuvent créer des services spéciaux (ex: service d'outre-mer) dont ils fixent les attributions.

32° Tout comité de délégués exécutifs peut envoyer l'un des siens en mission ou en fonctions dans un organe placé sous sa dépendance. Les pouvoirs et les responsabilités de cet envoyé sont déterminés par le comité dont il dépend. Il peut aussi prendre part à toutes les réunions, surveiller tous les travaux, redresser toutes les erreurs du comité des délégués exécutifs du groupement auprès duquel il est envoyé.

33° Les comités des délégués exécutifs et les bureaux chargés de l'expédition des affaires ordinaires des organes supérieurs peuvent charger un des leurs de l'inspection des comités des délégués exécutifs des groupements placés sous leur dépendance. Les pouvoirs et les responsabilités de cet inspecteur sont déterminés par le comité ou le bureau dont il dépend.

34° Le comité exécutif central et les comités exécutifs locaux, provinciaux, préfectoraux et municipaux instituent des services de propagande auprès des ouvriers, des paysans, des soldats, des femmes et des jeunes gens.

35° Les comités des délégués exécutifs et les assemblées générales font parvenir sans retard les procès-verbaux de leurs assemblées aux comités des délégués exécutifs des organes dont ils dépendent.

36° Nul délégué exécutif ne peut démissionner avant le renouvellement de son comité sans l'autorisation du comité des délégués exécutifs immédiatement supérieur au sien.

37° Les organes inférieurs versent leurs cotisations aux organes supérieurs lesquels sont autorisés à lever des collectes et à contrôler les finances des organes inférieurs.

VII: — *Discipline.*

A. — ARTICLE I.

- a) Passer dans le camp ennemi ;
- b) Agir sans ordre en compromettant la sécurité des camarades ;
- c) Enfreindre intentionnellement les ordres reçus en vue de nuire au parti ;
- d) Ourdir la perte du parti ;
- e) Divulguer intentionnellement les secrets du parti pour lui nuire.

38° Tout adhérent commettant une des fautes énumérées ci-dessus sera puni de la peine de mort.

B. — ARTICLE II.

- a) Empiéter sur les attributions des organes supérieurs au sien ;
- b) Désobéir aux ordres et aux directions du parti ;
- c) Enfreindre les statuts et les règlements du parti ;
- d) S'insurger contre les décisions prises par la majorité et parler ou agir contre l'autorité du parti ;
- e) Errer dans l'exécution du plan d'action et des décisions du parti ;
- f) Mécroire à la doctrine communiste ;
- g) Divulguer les secrets du parti ;
- h) Agir sans enthousiasme ;
- i) Ne rien faire d'utile pour le parti ;
- i) Ne pas rendre compte de ses travaux ;
- k) Taire les fautes des camarades ;
- l) Ne pas acquitter ses cotisations ;
- m) Causer l'échec des entreprises du parti par sa pusillanimité et sa pleurerie ;
- n) Fermer l'oreille aux critiques et ne pas se corriger ;

- o) Semer la division parmi les camarades ;
- p) Être dépourvu d'esprit de solidarité ;
- q) Ne pas se démocratiser et conserver ses sentiments capitalistes ou militaristes ;
- r) Ne pas sacrifier ses idées et son intérêt personnels ;
- s) Créer un clan ou une coterie ;
- t) Agir à sa guise ;
- u) Adhérer à un autre groupement sans l'autorisation du parti ;
- v) S'adonner à la boisson, au jeu, à l'opium et à la luxure ;
- x) Gaspiller son argent.

39°/ Tout adhérent enfreignant un des articles énumérés ci-dessus sera puni par son groupement selon la gravité de sa faute. Les peines qui peuvent lui être infligées sont : 1°/ le blâme ; 2°/ l'exclusion temporaire ; 3°/ l'exclusion définitive.

DÉCISION PRISE AU SUJET DU NOM DU PARTI

1° Au moment de sa formation et pendant la période de son action clandestine, deux noms désignaient le parti, l'un secret « Hội Việt-Nam Cách-Mệnh Đông-Chí », connu seulement des adhérents, et l'autre public « Hội Việt-Nam Cách-Mệnh Thanh-Niên », connu par les profanes.

2° Considérant que le parti jouit maintenant d'une grande influence et qu'il est connu par la majorité des habitants du pays, le congrès des représentants de la nation estime que cette première désignation n'est plus nécessaire et décide, en conséquence, de conserver seulement la deuxième « Hội Việt-Nam Cách-Mệnh Thanh-Niên » qui est connue dans tout le pays et par tous les partis révolutionnaires étrangers.

COPIE D'UNE LETTRE

ADRESSÉE A LA III^e INTERNATIONALE PAR LE 1^{er} CONGRÈS
NATIONAL DU VIỆT-NAM CÁCH-MẠNH THANH-NIÊN HỘI
(PARTI DE LA JEUNESSE RÉVOLUTIONNAIRE)

Le premier Congrès National de la Jeunesse Révolutionnaire du Việt-Nam au Comité Exécutif de l'Internationale Communiste

Le premier congrès national de la Jeunesse Révolutionnaire du Việt-Nam (Indochine française), réuni le 1^{er} mai 1929, salue l'internationale communiste. Notre organisation « Việt-Nam Cách-Mạnh Thanh-Niên Hội », fondée il y a trois ans, compte près d'un millier de membres et constitue la force la plus révolutionnaire du Việt-Nam.

S'inspirant des principes du marxisme et du léninisme et des expériences des révolutions prolétariennes des autres pays, surtout des leçons des communistes chinois, elle se méfie des éléments petits bourgeois et intellectuels, travaille pour la conquête des masses laborieuses (ouvriers et paysans) et mène la lutte contre l'impérialisme français allié au féodalisme indigène et contre les classes réactionnaires.

Le premier congrès de la jeunesse révolutionnaire, après avoir adopté à l'unanimité le programme du sixième congrès mondial de l'internationale communiste et fixé dans l'esprit du communisme le programme de notre organisation, sa stratégie et sa tactique, exprime ces vœux :

1° Que l'internationale communiste s'intéresse à notre travail et nous aide à constituer en Indochine un véritable parti communiste ;

2° Que le P. C. F. et le P. C. C. fassent un travail intense en Indochine.

De toutes ses forces le congrès crie :

Vive l'Internationale communiste !

Vive l'U. R. S. S.

A bas l'Impérialisme français et le capitalisme mondial !

Vivent la révolution indochinoise et la révolution mondiale !

Vive le communisme mondial !

Việt-Nam Cách-Mệnh Thanh-Niên Hội.

TRADUCTION

DU MANIFESTE DES DÉLÉGUÉS SCHISMATIQUES DU 1^{er} CONGRÈS
NATIONAL DU VIỆT-NAM CÁCH-MỆNH THANH-NIÊN HỘI
(PARTI DE LA JEUNESSE RÉVOLUTIONNAIRE ANNAMITE)

TENU A HONGKONG, DU 1^{er} AU 9 MAI 1929

A nos partisans,

A nos compatriotes,

Désignés par vous pour vous représenter à la 1^{re} assemblée des délégués nationaux de la société Việt-Nam Cách-Mệnh Thanh-Niên Hội (Société Jeune Annam Révolutionnaire) (c'est-à-dire Việt-Nam Cách-Mệnh Đông-Chí Hội = partisans de la révolution annamite) qui a commencé le 5 mai 1929, nous avons toujours eu le souci d'employer toute notre intelligence pour exposer la situation actuelle des Annamites et pour donner satisfaction à vos desiderata.

Notre but est de réaliser le plus vite possible l'œuvre révolutionnaire, afin de permettre à nos travailleurs et agriculteurs de prendre en mains les pouvoirs administratifs et de former une nation de liberté, d'égalité et de fraternité.

Telle est notre responsabilité.

Tel est notre but.

C'est pourquoi, après avoir constaté :

- 1° Qu'en Annam, les capitaux se multiplient et commencent à s'entasser entre les mains d'un nombre de personnes encore restreint;
- 2° Que la classe prolétarienne augmente de jour en jour dans le pays d'Annam et que les agriculteurs pauvres deviennent de plus en plus nombreux;
- 3° Qu'il n'existe en Annam aucun parti représentant la classe prolétarienne;
- 4° Que le parti Jeune Annam Révolutionnaire (ou la Société des partisans de la révolution annamite) est un groupe de petits capitalistes intelligents qui pratiquent le socialisme (en vue de fomenter la révolution d'abord dans ce pays et ensuite dans le monde entier) et qui sont les promoteurs de fausses révolutions (car depuis sa création — 1924 — ce parti s'éloigne de plus en plus des travailleurs et des agriculteurs et n'entretient pas de relations avec la III^e Internationale (c'est-à-dire l'Internationale communiste) qui est un organe révolutionnaire mondial. Ce parti a envoyé d'autre part ses délégués à la III^e assemblée nationale chinoise du Kouomintang qui est anti-révolutionnaire et anti-travailleuse. Nous n'avons donc pu, après ces constatations, nous empêcher de proposer la création d'un parti qui représentera le prolétariat, seul parti capable de résoudre tous les problèmes intéressant le prolétariat et de servir de guide à toutes les œuvres révolutionnaires en Annam. C'est le parti communiste.

Pour ces raisons, la question de création d'un parti communiste a été soumise à l'assemblée des délégués nationaux qui l'a étudiée pendant une journée (5 mai 1929).

L'assemblée sous prétexte qu'il s'agissait d'une assemblée de la société Việt-Nam Thanh-Niên Cách-Mệnh Hội et qu'en conséquence, les délégués assistants n'en étaient que les représentants, a décidé que :

1° La question de création du parti communiste n'intéressant pas cette assemblée, ne devait pas être examinée par elle ;

2° Que les délégués ne peuvent délibérer que sur les questions relatives à la société Việt-Nam Thanh-Niên Cách-Mệnh Hội et ne doivent pas s'intéresser à la question du communisme.

Cette assemblée a été, certes, une réunion de la Việt-Nam Thanh-Niên Cách-Mệnh Hội. Cependant, quand on est révolutionnaire dans toute l'acception du mot, on doit nécessairement examiner toutes les questions concernant les travailleurs, les agriculteurs et le prolétariat.

Mais, par contre, l'assemblée de la société Việt-Nam Thanh-Niên Cách-Mệnh Hội n'a pas autorisé la délibération de la question relative à la création du parti communiste, question fort importante pour le prolétariat et les pauvres agriculteurs de l'Annam.

Cela prouve que cette assemblée n'a pas été celle des délégués du prolétariat ni celle de la société de révolution dans toute l'acception du mot.

Le rôle de la société « Việt-Nam Thanh-Niên Cách-Mệnh Hội » est donc clairement démontré et expliqué.

Parce que nous ne pouvons jamais oublier notre devoir envers le prolétariat en Annam, envers les pauvres habitants de l'Annam ; parce que nous ne pouvons pas, non plus, oublier notre responsabilité ; parce que nous n'avons pu reconnaître la 1^{re} assemblée des délégués nationaux promoteurs de fausses révolutions, anti-travailleurs, anti-agriculteurs, nous avons cru devoir nous retirer de la salle de réunion.

Après notre départ, nous ne savons plus quelles questions l'assemblée des délégués promoteurs de fausses révolutions a étudiées et examinées.

Notre participation à la 1^{re} assemblée des délégués nationaux nous a permis de constater que la société Việt-Nam Thanh-Niên Cách-Mệnh Hội n'est pas un parti indispensable ou même utile au prolétariat.

Donc, avec sincérité, nous disons à haute voix :

Aux ouvriers annamites,

Aux pauvres habitants de l'Annam,

Aux partisans de la société Việt-Nam Thanh-Niên Cách-Mệnh,

Aux partisans des groupements politiques en Annam,

A tous ceux qui adorent la révolution annamite,

Qu'il faudra renverser les promoteurs de fausses révolutions trompeurs des travailleurs et des agriculteurs, qu'il faudra organiser un parti communiste appelé à servir de guide au prolétariat et à l'aider à faire la révolution ; qu'il

faudra renverser l'impérialisme français, le capitalisme, exterminer la classe influente et privilégiée ainsi que les promoteurs de fausses révolutions.

Nous invitons, en conséquence, la classe prolétarienne à mettre en pratique les principes du communisme.

Attention,

Après avoir lu ce manifeste; prière
de le communiquer aux autres.

*Signature des délégués ayant
déserté l'assemblée des délégués
nationaux,*

Le 1^{er} juin 1929.

TRADUCTION
DES STATUTS ET DU PROGRAMME D'ACTION
DU VIỆT-NAM CỘNG-SẢN ĐẢNG
(PARTI COMMUNISTE ANNAMITE). — MARS 1930

1° *Nom* : Đảng Cộng-Sản Việt-Nam (Parti Communiste Annamite).

2° *But* : Le parti communiste du Việt-Nam a pour but de diriger les classes prolétariennes en vue d'abattre le capitalisme et l'impérialisme et d'instaurer une société communiste.

3° *Conditions d'admission* : Tout individu fidèle aux principes communistes, aux statuts du parti et à l'internationale communiste, désireux de consacrer ses forces à la lutte des classes, consciencieux et risquant sa vie, obéissant aux ordres de ses chefs et contribuant aux dépenses de la communauté, peut être admis dans le parti.

L'ouvrier qui désire son admission doit être présenté par un membre du parti et faire un stage de trois mois. L'artisan, le cultivateur ou tirailleur qui désire son admission doit être présenté par deux membres du parti et faire un stage de six mois. Tout étudiant ou membre d'un parti étranger doit être présenté par deux membres du parti et faire un stage de neuf mois. L'adhérent âgé de moins de 21 ans est versé au groupe de la jeunesse communiste.

4° *Structure de l'organisation* : La sous-section comprend tous les membres appartenant à une usine, à un atelier, à une mine, à une ligne de chemin de fer, à un bateau, à une concession, à un village, à une rue, etc.....

Section de sous-préfecture, Section de bourgade, Section de quartier :

La Section de sous-préfecture comprend les sous-sections d'une sous-préfecture.

La Section de bourgade comprend les sous-sections de peu d'importance.

La Section de quartier comprend les sous-sections d'un quartier d'une grande ville telle que Saigon, Cholon, Haiphong et Hanoi ou d'une grande exploitation industrielle (Mines de Hongay par exemple).

Section de province, Section de ville et Section spéciale :

La Section de province comprend toutes les sections de sous-préfecture et de bourgade d'une province.

La Section spéciale comprend les sections de quartier d'un grand centre industriel.

Trung-wong (Comité Central).

5° *Attributions des membres du parti*.

a) Propagation des principes communistes et embrigadement des masses prolétariennes :

b) Participation aux luttes politique et économique des ouvriers et cultivateurs.

c) Application des décisions et de la politique du parti et de l'internationale communiste :

d) Enquête générale.

e) Recrutement et dressage de nouveaux adhérents.

6° *Droits des membres du parti :*

Réunion des sous-sections. — Tout membre stagiaire a voix délibérative et peut émettre son avis, mais il n'a pas le droit de décider, d'élire et d'être élu.

7° *Des sections et des comités exécutifs :*

a) Chaque section est dirigée par un comité exécutif qui fixe les travaux des adhérents et en surveille l'exécution.

b) Le comité exécutif rend compte aux adhérents de toutes les questions qui les intéressent.

8° *Dépenses :*

a) Les dépenses sont couvertes par les cotisations mensuelles et le montant des collectes.

b) Les cotisations mensuelles sont fixées par le comité exécutif en tenant compte de la situation pécuniaire de chacun.

c) Tout adhérent malade ou sans travail est dispensé du paiement de sa cotisation mensuelle.

9° *Discipline :*

a) Tout adhérent ne peut changer de localité sans l'autorisation du parti ; il est versé d'office à la section de la localité dans laquelle il s'installe ;

b) Tout adhérent a le droit de discuter et d'opiner et le devoir de se soumettre à toutes les décisions prises à la majorité des voix.

c) Tout adhérent coupable est puni par le comité exécutif de sa section ou par les représentants du parti réunis en assemblée générale.

PROGRAMME D'ACTION DU PARTI

Le développement économique de l'Annam a suivi le développement économique impérialiste ; les capitaux étrangers sont centralisés dans les banques, les capitaux du pays s'accroissent, les industries grandes ou petites sont toutes prospères, le nombre des ouvriers augmente sans cesse, celui des cultivateurs, et des artisans souffrant de la misère est de plus en plus élevé, etc...

Néanmoins, le système féodaliste subsistant et l'engance des hobereaux régnant en maître, nous pronons la révolution agraire et la révolution bourgeoise démocratique comme prélude à l'instauration de la société communiste.

A. — *Au point de vue social :*

a) La population est libre de s'organiser ;

b) Enseignement professionnel général.

B. — *Au point de vue politique :*

a) Combattre l'impérialisme français et le féodalisme régnicole ;

b) Rendre l'Annam entièrement libre ;

c) Instituer un gouvernement composé de travailleurs, d'agriculteurs et de militaires ;

d) Organiser des milices prolétariennes.

C. — *Au point de vue économique :*

a) Annuler tous les emprunts nationaux ;

b) Confisquer tous les moyens de production (sociétés de transport, banques, etc...) des capitalistes français au profit du gouvernement prolétarien ;

c) Confisquer toutes les concessions des impérialistes français et les répartir entre les pauvres cultivateurs annamites.

d) Supprimer les impôts en faveur des pauvres ;

e) Développer l'artisanat et l'agriculture ;

f) Appliquer la journée de huit heures ;

D. — *Autres points de vue :*

a) Conditions d'admissions :

Les conditions d'admission trop sévères pour la titularisation des stagiaires et l'admission des ouvriers dans les syndicats.

b) L'organisation défectueuse du parti est cause de son isolement et de son éloignement des masses populaires ; d'où danger extérieur et intérieur.

c) Suppression des partis Thanh-Niên et Tân-Việt dont la politique s'écarte considérablement de celle de l'internationale communiste.

d) Mode d'élection des membres du comité central provisoire :

1° Désignation par le comité central d'Indochine de cinq délégués pour le Tonkin et l'Annam.

2° Pour la Cochinchine, désignation de deux délégués choisis par les délégués de l'Annam et du Tonkin.

3° Le programme et la tactique du *Cộng-Sán Việt-Nam* seront fixés par les représentants de la III^e Internationale.

e) Les statuts du parti rédigés par les représentants de la III^e Internationale seront lus sommairement en présence de chaque postulant.

f) Les cellules existantes seront dissoutes :

1° En rejetant toute nouvelle demande d'admission ;

2° En admettant dans le syndicat des ouvriers et des paysans les prolétaires qui ne peuvent adhérer au parti ;

3° En versant au syndicat des étudiants tous les étudiants ne pouvant être admis dans le parti ;

4° En inscrivant à la section anti-impérialiste tous les autres camarades intellectuels ou petits bourgeois.

f') Les groupes de défense seront dissous et leurs membres seront versés à la section anti-impérialiste.

g) Les adhérents du parti Thanh-Niên seront placés sous la direction de camarades du parti et versés ensuite à la section anti-impérialiste.

h) Le Tân-Việt subsistera, mais il sera rattaché à la section anti-impérialiste et ses adhérents capables seront inscrits au parti.

i) Les camarades inciteront les membres de la gauche du Quốc-Dân Đảng à prendre la direction de leur parti et à le rattacher ensuite à la section anti-impérialiste.

j) Suppression de tous les journaux des deux anciens partis (?) :

1° Le comité central provisoire publiera une revue de doctrine et 3 journaux de propagande.

2° Tout journal populaire publié sous le contrôle d'un parti sera supprimé.

3° Tout journal populaire libre sera conservé.

k) Anti-impérialisme ; Le nouveau parti désignera un camarade qui réunira les représentants des partis Thanh-Niên, Tân-Việt, Quốc-Dân Đảng, Nguyễn-an-Ninh, etc... et leur soumettra un projet d'organisation de la section anti-impérialiste qui admettra dans son sein tout autre parti ou individu isolé.

l) Secours ; Des camarades des deux sexes désignés par le parti réorganiseront la société de secours mutuel et en recruteront le plus grand nombre de membres possible.

NOTE. — En Annam, le comité central indochinois et le comité central des éléments éveillés du parti Tân-Việt se réuniront pour élire le comité central provisoire du parti communiste annamite.

PROGRAMME RÉSUMÉ DU PARTI

1° Le nouveau parti constitue l'avant-garde de l'armée prolétarienne ; il conquiert la majorité de la classe ouvrière et la rend apte à diriger les masses populaires.

2° Il groupe la majorité des masses paysannes, prépare la révolution agrarienne et le renversement des hobereaux et des féodalistes.

3° Il délivre les groupements d'ouvriers et de paysans du joug des capitalistes.

4° Il rallie au prolétariat les petits bourgeois, les intellectuels et les paysans moyens.

Il centralise ou rallie au prolétariat les paysans riches, les bourgeois et les capitalistes moyens ; il renverse les partis anti-révolutionnaires tels que le parti constitutionnaliste, etc...

5° Il ne sacrifie jamais les intérêts des classes ouvrière et paysanne au profit d'une autre classe.

Il propage le mot d'ordre « L'Annam libre » et, en même temps, il s'unit avec les peuples opprimés et les masses prolétariennes de la terre, surtout avec celles de France.

STATUTS DÉFINITIFS
DU PARTI COMMUNISTE INDOCHINOIS
ET DE SES ORGANISATIONS ANNEXES

STATUTS DÉFINITIFS DU PARTI COMMUNISTE INDOCHINOIS

Nom du Parti

Parti Communiste Indochinois (Đảng Cộng-Sản Đông-Dương).

Les Membres

a) Peuvent entrer dans le parti ceux qui : « acceptent le programme et les « statuts de l'Internationale et du parti, entrent dans un « Chi-Bộ » pour s'y « occuper des affaires du parti, se soumettent à toutes les décisions de l'Internationale et du parti et payent leurs cotisations » ;

b) L'admission des nouveaux membres est subordonnée à l'acceptation du « Chi-Bộ » et à la décision du comité immédiatement supérieur ;

c) Les ouvriers de toutes les professions doivent être présentés par un membre du parti et acceptés par le « Chi-Bộ » de leur profession ;

d) Les paysans, les ouvriers manœuvres manuels et les intellectuels doivent être présentés par 2 membres du parti ;

e) Les personnes ayant appartenu à d'autres partis politiques doivent être présentés par 3 membres appartenant au parti depuis plus d'un an. Leur admission est accordée par le conseil des délégués provinciaux, s'ils étaient membres ordinaires, et par le comité central s'ils étaient chargés d'une fonction.

(OBSERVATIONS)

1° Les membres sont responsables des personnes qu'ils ont présentées.

2° Les membres des jeunesses communistes doivent être présentés par les délégués de leur groupe, acceptés par l'assemblée générale du « Chi-Bộ » et le comité.

3° Les assemblées des délégués de tous degrés peuvent dans certaines circonstances rechercher et admettre de nouveaux membres.

f) L'admission des groupements politiques ou autres est prononcée par le comité central.

g) Tout membre arrivant dans une région doit faire partie de l'organisation communiste de cette région. S'il change de résidence, ou s'il passe dans un autre pays, il doit suivre le règlement du comité central.

h) L'exclusion des membres est soumise à l'acceptation de l'assemblée générale du « Chi-Bộ » et des délégués du degré supérieur. Si ceux-ci n'ont pas encore décidé l'exclusion, le membre frappé de cette mesure sera suspen-

du. Dans le cas où ce dernier n'accepterait pas cette décision, il a le droit de réclamer jusqu'aux organismes les plus élevés. Les délégués de tous degrés ont le droit d'exclure directement tout membre qui combat le parti à condition d'en informer le comité de celui qui subit cette décision.

ORGANISATION

1° Le parti comme toutes les sections de l'Internationale communiste est organisé d'après les principes de centralisation démocratique :

a) Tous les comités sont choisis par les assemblées des comités et l'assemblée des délégués du parti.

b) Les comités procédant à des élections de délégués doivent rendre compte de cette opération au comité supérieur.

c) Tout comité doit :

Accepter les décisions du comité supérieur.

Observer le règlement du parti.

Exécuter absolument et rapidement les ordres de l'Internationale et des organes directeurs du parti.

d) L'organe directeur qui se trouve dans une région constitue le degré supérieur à toutes les fractions de cette région.

e) Les membres ont le droit de discuter les questions intérieures du parti, pourvu que ces questions n'aient pas encore été tranchées. Les ordres de l'Internationale, du parti ou des organes directeurs sont définitivement exécutoires bien qu'une fraction du parti ou plusieurs comités régionaux ne soient pas d'accord.

2° Dans des circonstances secrètes, en cas d'urgence, l'organisme supérieur a le droit de suspendre les organismes inférieurs. Il peut aussi, moyennant l'autorisation des organismes qui lui sont supérieurs, suspendre les nouveaux membres des comités de délégués.

3° Les comités régionaux ont le droit, dans les limites des décisions de l'Internationale et du parti, de trancher les questions relatives à leur région.

4° Les organismes les plus élevés de tous les comités sont l'assemblée générale pour le « Chi-Bô », ou les assemblées de chaque comité ou l'assemblée des délégués du parti.

5° Les assemblées et la réunion des délégués du parti élisent les délégués exécutifs et le comité central. Entre deux assemblées la réunion de ces délégués dirige les affaires courantes.

6° La création de nouveaux comités est soumise à l'approbation du comité supérieur.

7° *Principes essentiels d'organisation.*

a) Le « Chi-Bô ». — Chaque industrie, maison de commerce, rue, village, caserne... a un conseil d'agents d'exécution qui dirige le « Chi-Bô ».

b) Le *Comité Cantonal* (à la campagne) est dirigé par un comité de délégués cantonaux.

c) Le Comité de « Huyèn ». — (dans les provinces). ou
Le Comité de quartier. — (dans les villes, exploitations agricoles, mines),
a un conseil de délégués du « Huyèn » ou du « Khu », qui le dirige.

d) Le Comité Provincial ou Comité urbain. — (A Hanoi, Haiphong, Vinh,
Bên-thuy, Hué, Tourane, Saigon, Cholon, Phnom-Penh), ou

Le Comité Spécial « đăc-biệt-bộ » (dans les exploitations agricoles, les
mines de l'importance d'une province) est dirigé par un conseil de délégués
provinciaux ou urbains.

e) Le Comité régional « xu-bô » (en Annam, en Cochinchine, au Tonkin,
au Cambodge et au Laos) est dirigé par le conseil des délégués régionaux.

f) Le Comité Central.

8° Chaque Comité peut, pour favoriser la progression des travaux, créer
des sous-comités chargés chacun d'une fonction comme : l'organisation,
l'agitation ouvrière, l'agitation paysanne.

Ces sous-comités sont sous les ordres des assemblées des délégués des
comités.

(OBSERVATION)

Tous les membres du parti, sans distinction de races ou de nationalités,
qui habitent une région doivent entrer dans l'organisation de cette région.



Le Chi-bộ.

1° La base de l'organisation communiste est le « Chi-bộ ». Les membres
qui travaillent soit dans des usines, mines, administrations publiques, maisons
de commerce ou écoles doivent entrer dans les « Chi-bộ ». A partir de
trois membres, il peut être constitué un « Chi-bộ », avec l'autorisation
de l'organisme directeur.

2° Si dans un des lieux cités ci-dessus il ne se trouve que 1 ou 2 membres,
ceux-ci doivent faire partie du « Chi-bộ » voisin de l'endroit où ils travaillent.

Quant aux manœuvres, intellectuels, domestiques, ils entrent dans le
« Chi-bộ » de leur quartier. A la campagne, des « Chi-bộ » spéciaux sont
créés dans les chantiers de constructions.

3° Rôle du « Chi-bộ » (cellule).

a) Propager activement le communisme et réaliser les maximes et déci-
sions communistes dans la masse pour que celle-ci suive le parti.

b) Se servir de la force du parti pour s'intéresser aux épisodes de la lutte
économique et politique des ouvriers et paysans. Discuter les revendications
des ouvriers et paysans. Discuter les revendications des ouvriers et paysans
pour organiser l'action révolutionnaire de la masse afin de la guider. Faire
intéresser les ouvriers et paysans aux épisodes de la lutte révolutionnaire
du prolétariat de leur pays et du monde entier.

c) Rechercher et instruire de nouveaux membres. Distribuer le matériel de propagande du parti. Donner aux membres et aux ouvriers et paysans une instruction générale et politique.

4° Le nombre des agents d'exécution du « Chi-Bô » dépend du nombre de membres du « Chi-Bô » qui les élisent pour s'occuper des affaires quotidiennes. Ces agents d'exécution traitent toutes les affaires du « Chi-Bô », partagent les travaux entre les membres du « Chi-Bô », comme la propagande ; distribuent le matériel d'imprimerie, s'occupent des affaires féminines.... Leur conseil élit un secrétaire qui exécute les décisions de l'assemblée générale du « Chi-Bô » et les déclarations des comités supérieurs.

Le Comité cantonal.

L'organisme le plus élevé du comité cantonal est l'assemblée cantonale qui se réunit une fois par mois. Cette assemblée écoute et approuve les rapports des « Chi-Bô » des villages. Elle élit les délégués et les représentants qui vont ouvrir l'assemblée du « Huyên ». Le comité des délégués cantonnaux dirige les affaires du canton et élit le bureau qui traite les affaires quotidiennes.

Le « Khu-Bô » — Le « Huyên-Bô ».

1° L'organisme le plus élevé du « Khu-Bô » ou « Huyên-Bô » est l'assemblée de ces comités qui se réunit 1 fois tous les 2 mois. Cette assemblée écoute les rapports des « Chi-Bô » et les discute. Elle élit les délégués du « Khu » ou « Huyên » et les représentants qui vont à l'assemblée urbaine ou provinciale ou spéciale.

2° Le conseil des délégués du quartier ou du « Huyên » dirige les travaux du quartier ou du « Huyên » et élit pour diriger les affaires courantes, un bureau. Entre deux Assemblées générales du « Khu » ou du « Huyên », les affaires sont dirigées par ce bureau.

Le Comité Provincial, Urbain ou Spécial.

1° L'organisme le plus élevé du comité provincial, urbain ou spécial est l'assemblée de ce comité qui se réunit tous les trois mois. Si la moitié de l'organisation provinciale, urbaine ou spéciale l'exige, ou si le conseil des délégués régionaux le décide, une assemblée extraordinaire qui peut avoir lieu sur convocation des délégués provinciaux, urbains ou spéciaux élit de nouveaux délégués et les représentants qui vont à l'assemblée régionale.

2° Entre deux assemblées provinciales, urbaines ou spéciales les délégués constituent l'organe le plus élevé et doivent convoquer les représentants des lieux importants. Les délégués se réunissent en assemblée générale au moins 1 fois par mois, ils nomment un bureau et un secrétaire qui s'occupent des affaires quotidiennes. L'élection du secrétaire est approuvée par le comité des délégués régionaux ;

3° Les comités des délégués provinciaux, urbains ou spéciaux doivent exécuter toutes les décisions du conseil des délégués régionaux, du comité central et des assemblées provinciales, urbaines ou spéciales. Ils forment des sous-comités (propagande, organisation...) composés de membres des comités dans lesquels ils sont formés. Ces sous-comités sont sous la direction des comités qui les ont créés. Les rapports des délégués sont enregistrés par le comité. Entre deux assemblées des comités, les conseils des délégués exécutent les travaux du parti, ils sont responsables vis-à-vis du comité supérieur et rendent compte au comité régional.

Le Comité Régional (Xu-Bô).

1° L'assemblée du comité régional est l'organe le plus élevé de ce comité; elle a lieu une fois tous les 6 mois. Elle peut être réunie extraordinairement si plus de la moitié de l'organisation régionale ou le comité central le décide. Elle est convoquée par le comité des délégués régionaux. Elle écoute les rapports des délégués régionaux, discute les questions relatives à la région, élit les nouveaux délégués régionaux et les représentants qui vont à l'assemblée des représentants du parti;

2° Entre 2 assemblées, le conseil des délégués régionaux est l'organe le plus élevé de la région. Ce conseil doit réunir les représentants des pays importants de la région. L'assemblée générale des délégués régionaux a lieu une fois tous les deux mois et demi.

Le conseil des délégués élit un bureau qui s'occupe des affaires journalières et 1 secrétaire qui examine ces affaires. L'élection du secrétaire doit être approuvée par le comité central. Le conseil des délégués doit exécuter toutes les décisions de l'assemblée régionale, organiser les sous-comités de propagande, l'agitation ouvrière, paysanne, féminine....., délibérer avec le comité central pour nommer le comité d'inscription des communications que le parti fait dans la région. Le conseil des délégués est responsable devant l'assemblée régionale et le comité central et rend compte à ce dernier. Il contrôle les travaux de la ville et a les conseils des délégués du « Khu » sous sa direction immédiate. Cette ville n'a pas de conseil de délégués urbains.

Assemblée du Parti indochinois.

1° L'assemblée du Parti indochinois se réunit 2 fois par an. Le comité central fixe la façon d'élire les représentants. Les conseils des délégués régionaux envoient les leurs à cette assemblée à laquelle le comité central peut inviter des membres ordinaires à titre consultatif seulement.

2° Les décisions de l'assemblée du parti indochinois qui ont été examinées par le comité central sont applicables. Si l'assemblée a lieu juste avant que l'Internationale ait ouvert l'assemblée universelle des délégués et que le conseil exécutif international soit d'accord avec elle, elle peut élire les délégués qui participent à l'assemblée internationale des délégués du parti.

Assemblée des Délégués du Parti indochinois.

1° Elle est l'organe le plus élevé du parti indochinois, elle se réunit une fois par an. Elle est convoquée par le comité central d'accord avec l'internationale ou par décision du comité central ou du conseil exécutif international ou encore par les délégués qui ont participé à l'assemblée précédente s'ils représentaient plus de la moitié des membres qui l'exigent. Dans ce cas, l'approbation de l'Internationale est nécessaire. Elle constitue l'assemblée extraordinaire des délégués du parti convoquée par le comité central. L'assemblée des délégués peut prendre des décisions si ses membres représentent plus de la moitié des membres du parti. Le nombre des membres représenté par chaque délégué est fixé par le comité central, l'Internationale ou la précédente assemblée des délégués ;

2° Rôle de l'assemblée des délégués du parti.

a) Examiner les rapports du comité central.

b) Résoudre les questions relatives au programme.

c) Prendre des décisions relatives à la politique, la méthode, l'organisation.

d) Élire le comité central.

3° Les délégués doivent être élus par les assemblées régionales, cependant dans des circonstances secrètes et si l'Internationale est d'accord, les conseils régionaux peuvent envoyer leurs représentants. L'assemblée extraordinaire peut, si l'Internationale est d'accord, remplacer l'assemblée ordinaire.

Le Comité Central.

1° Le nombre des délégués du comité central est fixé par l'assemblée des délégués du parti ;

2° Avant et après l'assemblée des délégués du parti, le comité central est l'organisme le plus élevé du parti. Il représente le parti dans ses relations avec les autres partis politiques, répartit les forces et les ressources du parti. Il peut envoyer des délégués en mission d'inspection ;

3° Il doit ouvrir l'assemblée générale du comité central aux époques voulues ; 1 fois tous les trois mois. Il élit un bureau qui s'occupe des affaires courantes ;

4° Il crée plusieurs sous-comités : d'organisation, de propagande, d'agitation.... Il est préférable que ces sous-comités ne soient composés que des membres du comité central ;

5° Il nomme les comités régionaux et leur répartit le pouvoir suivant les conditions économiques et politiques et les divisions administratives.

Règlement.

1° Les membres et le comité ont le devoir d'observer strictement le règlement du parti. Les communistes doivent exécuter les ordres de l'Internationale, de l'assemblée des représentants du parti, du comité central et

des organismes supérieurs. Toutes les questions relatives au parti peuvent être discutées avant qu'elles ne soient tranchées.

2° L'inexécution des ordres du comité supérieur ou la persistance dans les erreurs reconnues sont punissables suivant le règlement, par le comité auquel appartient le fautif.

Les sanctions réglementaires à appliquer aux groupements sont :

« La réprimande ;

« Révocation des délégués, nomination de nouveaux délégués ;

« Dissolution du groupement et réorganisation d'un nouveau. Les membres peuvent être punis réglementairement par :

« La réprimande ;

« La réprimande publique ;

« L'interdiction de remplir des fonctions importantes dans le parti ;

« L'exclusion temporaire ;

« L'exclusion définitive.

La violation du règlement est examinée par l'assemblée générale du « Chi-Bò » ou les comités. Les délégués de tous degrés peuvent nommer des délégués spéciaux pour enquêter sur cette faute. Les décisions de ces délégués spéciaux sont applicables après approbation du comité.

3° Il convient de suspendre le membre frappé d'exclusion en attendant l'approbation de la peine. Il est rendu compte de cette sanction.

Ressources.

1° Les dépenses des comités dépendent des cotisations et des souscriptions.

2° Les cotisations des membres sont fixées par le comité central.

3° Les chômeurs, les miséreux sont exemptés de cotisations.

4° Tout membre qui, sans motif, cesse le paiement de ses cotisations pendant trois mois, est considéré comme abandonnant le parti. Son nom est publié à l'assemblée générale du « Chi-Bò ».

1° Lorsque dans les syndicats ouvriers et paysans, ou autres groupements, se trouvent au moins trois membres, il sera créé une fraction dont le rôle est de renforcer l'influence du parti, mettre en pratique la méthode du parti. La fraction élit un conseil d'agents d'exécution et un secrétaire qui s'occupe des affaires quotidiennes. Les fractions ont le droit de résoudre librement les questions relatives à leur comité. Si les délégués du parti et des fractions ne sont pas d'accord, ne sont pas du même avis, ils se réunissent pour examiner et résoudre le différend. La fraction doit immédiatement exécuter la décision qui a été prise au cours de cette réunion. Si la fraction, n'étant pas d'accord sur un ou plusieurs points, veut faire appel, elle s'adresse au comité du degré

supérieur. En attendant la décision de ce comité, celle des délégués du parti est exécutoire ;

2° Lorsque la présence des représentants de la fraction est nécessaire, les délégués du parti discutent une question relative à ce cercle. Ces représentants ont le droit de donner leur avis.

3° L'approbation de l'élection des agents d'exécution de la fraction est soumise au conseil des délégués du parti. Le conseil de ces agents est responsable des travaux du cercle vis-à-vis des délégués du parti. Les conseils des délégués du parti peuvent envoyer des représentants au conseil des agents d'exécution du cercle et ont le droit de retirer un membre de la fraction à condition d'en informer la fraction ;

4° La fraction doit, avant qu'elle ne se forme, délibérer avec les délégués du parti sur l'élection des membres chargés de fonctions importantes dans tous les groupements si, parmi ceux-ci, se trouvent des fractions.

★ ★

Le parti et les jeunesses communistes.

Dans les organes directeurs du parti et les groupements des jeunesses communistes, il est envoyé des représentants des deux côtés. Ces représentants ont le droit de discuter et de donner leur décision.

Les groupements des jeunesses ont le droit d'envoyer des représentants à toutes les assemblées du parti.

★ ★

RÈGLEMENTS DES ORGANISATIONS ANNEXES

A) *Groupes d'auto-défense.*

1° NOM. — Groupe d'auto-défense de

2° BUTS.

a) Unir et constituer en unité armée, les forces ouvrières (ou paysannes).

b) Lutter contre toutes les mesures spoliatrices et oppressives de l'ennemi et protéger toutes les luttes politiques et économiques des ouvriers (ou des paysans) ;

c) Préparer l'insurrection armée ;

d) Lutter pour la réalisation des mots d'ordre des ouvriers (ou des paysans).

3° Peuvent être admis dans le groupe d'auto-défense les ouvriers (ou les paysans) des deux sexes et de tout âge qui consentent à servir les intérêts de leur classe, à recevoir une formation militaire, à réaliser les mots d'ordre de combat de la classe ouvrière (ou paysanne) et à se conformer aux règlements et à la discipline du groupe.

4° RESTRICTIONS. — Ne peut être admise dans le groupe toute personne :

a) Qui désapprouve l'insurrection armée ;

b) Qui n'appartient pas à la classe ouvrière (ou paysanne) ;

c) Qui a combattu contre des grévistes ou des manifestants ou qui est dénoncée comme « chien courant » par un ouvrier (ou un paysan) ;

d) Qui est infirme.

5° STRUCTURE

a) 5 adhérents forment un *petit groupe* qui est dirigé par un *chef de petit groupe* ;

b) 3 petits groupes forment un *groupe moyen* qui est dirigé par un *chef de groupe moyen* ;

c) 3 *groupes moyens* forment un *grand groupe* qui est dirigé par un *chef de grand groupe* et un *adjoint* ;

d) 3 *grands groupes* forment un *Dôi Khu* qui est dirigé par un *chef de Dôi Khu* et un *adjoint* ;

e) plusieurs *Dôi Khu* forment une *section générale d'auto-défense* dirigée par un *état-major* ;

f) la fédération indochinoise des syndicats ouvriers (ou paysans) est dotée d'une *section générale d'auto-défense* comprenant un *chef de section générale*, un *chef adjoint de section générale* et un *chef instructeur*.

Dans toute usine (ou village) très avancé, 4 ou 5 petits groupes peuvent former un groupe moyen ; 4 ou 5 groupes moyens, un grand groupe.

6° DISCIPLINE.

Tout adhérent doit :

a) Obéir strictement aux commandements de ses chefs ;

b) Se conformer aux résolutions et aux ordres de son groupe ;

c) prendre part à tous les combats ouvriers (ou paysans) ;

d) ne jamais agir dans son propre intérêt.

Tout adhérent qui enfreint les règlements et la discipline du groupe est puni selon la gravité de sa faute.

NOTA-BÈNE. — Les groupes d'auto-défense des ouvriers et des paysans doivent se solidariser étroitement.

(Voir à la page suivante, le schéma de l'organisation des groupes d'auto-défense).

TERMINOLOGIE

Đội-tự-vệ : groupe d'auto-défense ;

Đội-nhỏ (ou « *tiểu-đội* ») : petit groupe ;

Đội-trưởng : chef de groupe ;

Đội-trung : groupe moyen ;

Đội-lớn (ou « *đại-đội* ») : grand groupe ;

Đông-Dương Tổng-Công hội : fédération indochinoise des syndicats ouvriers ;

Tự-vệ tổng-đội (ou « *bộ-tổng tự-vệ* ») : section générale d'auto-défense ;

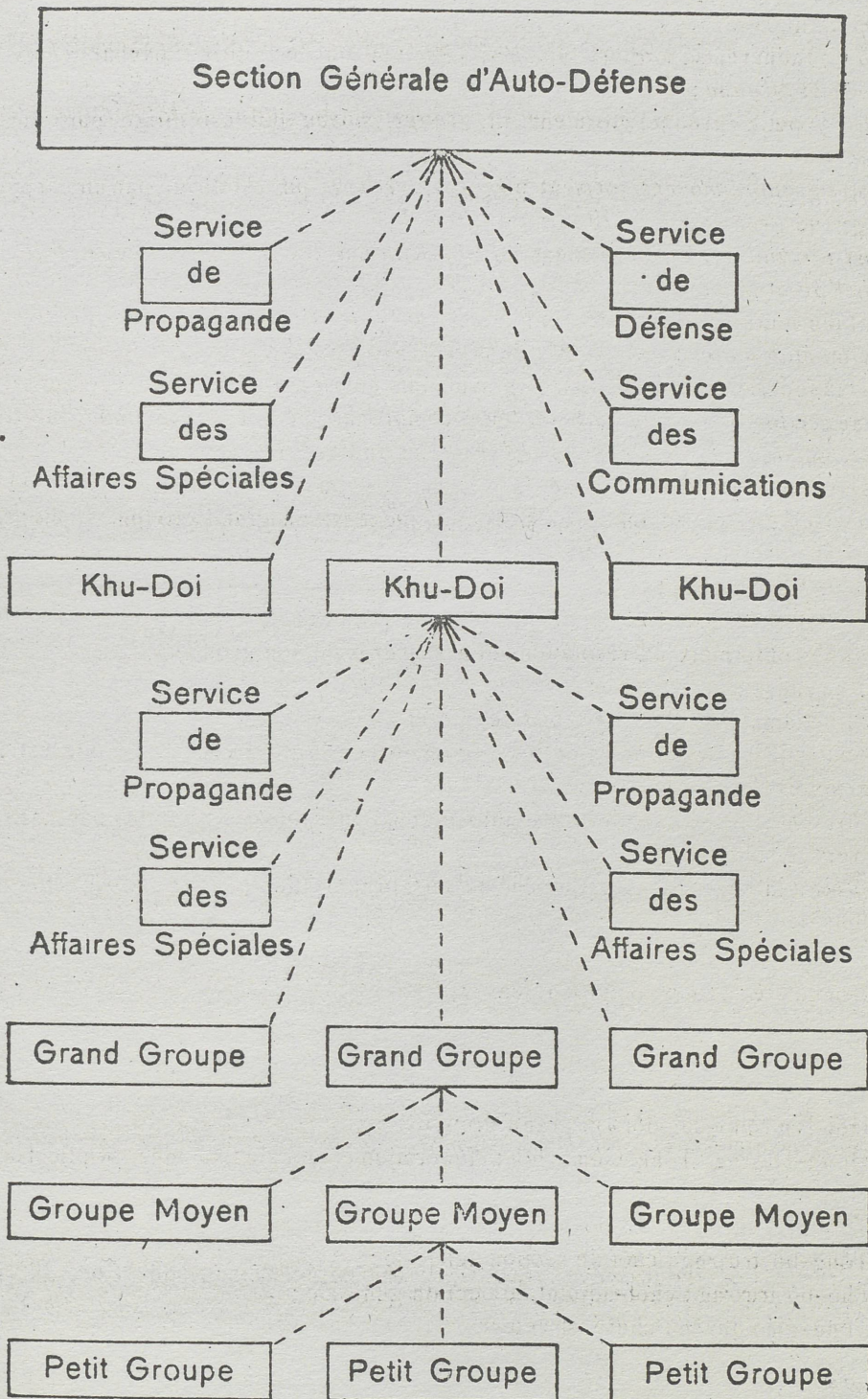
Tổng-bộ trưởng : chef de section générale ;

Phó-bộ trưởng : chef-adjoint de section générale ;

Tổng-giáo luyện : chef instructeur.

SCHEMA de l'ORGANISATION des GROUPES d'AUTO-DEFENSE

Fédération Indochinoise des Syndicats d'Ouvriers ou de paysans



B) *Fédération des syndicats ouvriers.*

1^o NOM. — Fédération indochinoise des Syndicats ouvriers.

2^o BUTS :

a) Unir les forces ouvrières indochinoises pour mener la lutte des classes, commettre et conquérir l'émancipation totale de la classe ouvrière ;

b) Instruire les ouvriers, améliorer leurs conditions d'existence et accroître leur force de combativité.

3^o ADHÉRENTS. — Peut être admis à la Fédération, tout syndicat ouvrier qui approuve les buts et les règlements de la Fédération et se conforme entièrement à ses résolutions.

4^o DEVOIRS DES ADHÉRENTS.

a) Se conformer aux ordres de la Fédération ;

b) Payer ses cotisations ;

c) Envoyer des représentants aux assemblées.

5^o DROITS DES ADHÉRENTS.

a) Droits d'électorabilité, d'éligibilité, de discussion et de proposition ;

b) Jouissance des avantages accordés à tous les adhérents de la Fédération.

6^o STRUCTURE DE L'ORGANISATION.

a) La Fédération indochinoise des syndicats ouvriers comprend les fédérations syndicales ouvrières régionales (une par pays de l'Union), des syndicats de cheminots, des syndicats des gens de mer ;

b) Chaque fédération syndicale ouvrière régionale groupe toutes les fédérations syndicales ouvrières provinciales de sa région, les fédérations des syndicats des mineurs, les fédérations des syndicats des coolies de plantation, les fédérations des syndicats des ouvriers des transports automobiles ;

c) Chaque fédération syndicale ouvrière provinciale groupe tous les syndicats ouvriers de sa province ;

d) Un syndicat est organisé dans chaque entreprise ;

e) Dans chaque district comprenant un grand nombre d'usines d'une même entreprise, il est créé dans chaque usine une sous-section de cette entreprise.

7^o CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION INDOCHINOISE DES SYNDICATS OUVRIERS

a) Les assemblées des fédérations syndicales ouvrières provinciales, des syndicats des cheminots et des syndicats des gens de mer indochinois envoient des représentants au congrès de la Fédération indochinoise des syndicats ouvriers.

b) Le Congrès est l'organe suprême de la Fédération indochinoise des syndicats ouvriers.

Le Congrès :

1^o Fixe les règlements, le mode d'organisation, le programme de lutte, etc.. de la fédération ;

2° Élit ou révoque les délégués des divers échelons.

3° Contrôle la gestion des finances de la fédération.

La Fédération indochinoise des syndicats ouvriers tient un congrès par an et, s'il est nécessaire, des assemblées extraordinaires sur la convocation de son comité exécutif.

8° COMITÉ EXÉCUTIF

Le Congrès élit le comité exécutif, lequel est chargé :

1° D'exécuter les résolutions du congrès ;

2° De rédiger le programme des tâches de la fédération.

3° De représenter la fédération à tous les mouvements de masses ;

4° De convoquer le congrès et les assemblées de la fédération et d'en fixer l'ordre du jour ;

5° D'élire un bureau chargé de l'expédition des affaires courantes et un secrétaire chargé de la direction de ce bureau ;

6° D'organiser et de diriger les services de propagande, d'organisation, d'auto-défense, etc.

7° De tenir une réunion tous les 3 mois.

9° DISCIPLINE

Tout adhérent qui enfreint les règlements et les résolutions de la fédération est puni de la réprimande ou de l'exclusion définitive par le comité exécutif.

10° COTISATIONS

Tout adhérent doit verser :

a) une cotisation mensuelle de \$

b) des dons en espèces, dans les cas extraordinaires et si le comité exécutif le juge nécessaire.

Supplément. — Le congrès peut modifier les présents règlements.

TERMINOLOGIE

Tổng-cộng-hội Đông-Dương : fédération indochinoise des syndicats ouvriers.

Tổng-cộng-hội các xứ : fédération syndicale ouvrière régionale (une par pays de l'Union indochinoise).

Công-hội xe lửa : syndicat des cheminots.

Hải-viên công-hội : syndicat des gens de mer.

Tổng-cộng-hội các tỉnh : fédération syndicale ouvrière provinciale.

Tổng-cộng-hội mỏ : fédération des syndicats des mineurs.

Tổng-cộng-hội đồn điền : fédération des syndicats des coolies de plantation.

Tổng-công-hội vận tải ô-tô : fédération des syndicats des ouvriers des transports automobiles.

Sản-nghiệp : entreprise.

Địa-phương : district.

Công-hội : syndicat.

Công-xưởng : usine.

Phân hội : sous-section.

Công-hội sản-nghiệp : syndicat d'entreprise.

Đại-hội của Tổng-công-hội Đông-dương : congrès de la fédération indochinoise des syndicats ouvriers.

Ban chấp-hành uỷ-viên : comité exécutif.

Bộ tự-vệ : section d'auto-défense.

C) *Syndicats ouvriers.*

1° NOM. — Syndicat d'entreprise de

2° BUTS. — Unir les ouvriers de l'entreprise de et les solidariser avec ceux des syndicats de toutes les autres entreprises pour lutter avec eux contre les patrons et pour défendre leurs revendications journalières et celles de tous les prolétaires.

3° ADHÉRENTS. — Les ouvriers et les employés de l'entreprise, sans distinction de sexe, d'âge, de nationalité, de croyance et d'opinion politique, peuvent être admis au syndicat, s'ils acceptent ses règlements, paient leurs cotisations et ne sont pas les suppôts des patrons.

4° ORGANISATION. — L'entreprise est la base de l'organisation du syndicat. Tous les ouvriers, les employés (secrétaires, plantons. etc) de l'entreprise constituent le syndicat de cette entreprise.

Pour toute entreprise comprenant un grand nombre d'usines ou d'ateliers distincts, il est créé dans chaque usine ou atelier une sous section du syndicat de cette entreprise.

5° ASSEMBLÉES. — L'assemblée générale des ouvriers des usines et ateliers (de l'entreprise X) est l'organe suprême du syndicat de cette entreprise. Elle se réunit au moins 2 fois par mois. Elle constitue un comité des délégués chargés de l'expédition des affaires courantes et élit les représentants à la fédération des syndicats ouvriers de la province.

Le comité des délégués organise et dirige des sections de propagande, d'organisation, de femmes, de jeunes, etc....

6° COTISATIONS. — Les ressources du syndicat proviennent des cotisations de ses adhérents. Le montant de la cotisation des adhérents est fixé par le comité des délégués de la fédération indochinoise des syndicats ouvriers.

S'il est nécessaire, des collectes peuvent être faites parmi les ouvriers.

7° DISCIPLINE. — Est exclu du syndicat tout adhérent qui cesse sans motif de payer ses cotisations pendant trois mois ou qui persiste à désobéir aux ordres du syndicat.

Tout ouvrier sans travail est exonéré du paiement de ses cotisations.
Tout adhérent changeant d'entreprise adhère et travaille au syndicat de sa nouvelle entreprise.

TERMINOLOGIE

Công-hội: syndicat ouvrier.

Công-hội sản-nghiệp: syndicat d'entreprise.

Phân hội của công-hội sản-nghiệp: sous section du syndicat d'entreprise.

Tổng-công hội tỉnh: fédération des syndicats ouvriers de la province.

Ban ủy-viên: comité des délégués.

Tổng-công hội Đông-dương: fédération indochinoise des syndicats ouvriers.

* * *

D) Syndicats paysans

1° NOM. — Fédération des syndicats paysans indochinois.

2° BUT. — a) Unir les forces paysannes indochinoises, protester contre toutes les formes d'oppression et de spoliation et promouvoir la révolution paysanne.

b) Instruire les paysans, améliorer leurs conditions d'existence et accroître leur puissance de combativité.

c) Les unir aux ouvriers pour étendre et renforcer le front de combat révolutionnaire.

3° Tout syndicat paysan approuvant les buts et se conformant aux résolutions et aux règlements de la fédération peut être admis au sein de la fédération.

4° DEVOIRS DES MEMBRES. — a) Se conformer aux règlements et aux ordres de la fédération.

b) Payer les cotisations.

c) Assister aux réunions.

d) Exécuter les résolutions et les tâches fixées par l'assemblée.

5° DROITS DES MEMBRES. — a) Droit de vote, éligibilité, droit de participer à la discussion et de proposer des résolutions.

b) Jouissance des avantages accordés à tous les membres de la fédération.

6° ORGANISATION. — La fédération est organisée selon les principes du centralisme-démocratique; ses problèmes les plus importants sont résolus par l'assemblée générale de ses membres; ses organes de direction sont élus par l'assemblée générale. Les échelons inférieurs sont tenus d'exécuter les résolutions et les ordres des échelons immédiatement supérieurs.

7° STRUCTURE DE L'ORGANISATION. — a) La fédération des syndicats paysans indochinois comprend les fédérations syndicales régionales (5 pays de l'Union), les fédérations syndicales provinciales, les fédérations syndicales sous-préfectorales, les fédérations syndicales cantonales et les syndicats communaux.

b) Les délégués des syndicats paysans des divers échelons sont élus par l'assemblée générale des représentants.

c) Le syndicat paysan est la base de l'organisation de la fédération syndicale indochinoise. Les syndicats communaux peuvent être divisés en nids (tiêu-tò) quand les circonstances l'exigent.

8° ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FÉDÉRATION SYNDICALE INDOCHINOISE. —

a) Les représentants à l'assemblée générale de la fédération syndicale indochinoise sont élus par les assemblées des fédérations régionales.

L'assemblée générale des représentants de la fédération syndicale indochinoise est l'organe suprême de la fédération. Ses tâches sont :

1° Elaborer les statuts, le programme d'organisation de lutte et des divers travaux des fédérations.

2° Elire ou révoquer les délégués des divers échelons.

3° Contrôler la gestion des finances de la fédération syndicale indochinoise.

La fédération syndicale indochinoise tient une assemblée générale par an et des assemblées extraordinaires sur la convocation de son comité exécutif.

9° COMITÉ EXÉCUTIF. — L'assemblée générale élit le comité des délégués exécutifs, lequel est chargé :

1° De l'exécution des décisions de l'assemblée générale.

2° De la rédaction du plan des tâches de la fédération.

3° De la conduite des travaux de la fédération.

4° De représenter la fédération à tous les mouvements de masses.

5° De convoquer les assemblées générales et les réunions et de préparer l'ordre du jour de ces séances.

6° D'élire un secrétaire et un bureau chargé de l'expédition des affaires courantes.

7° D'organiser et de diriger des services d'organisation, de propagande, d'auto-défense, etc...

8° De tenir une réunion tous les 3 mois.

10° DISCIPLINE. — Tout adhérent qui ne se conforme pas aux statuts ou aux décisions de la fédération peut être puni, par le comité des délégués, d'une des peines suivantes : avertissement, réprimande, suspension ou exclusion.

11° COTISATION. — Tout adhérent doit verser :

a) Une cotisation mensuelle de..... \$

b) Des secours en espèces si l'assemblée générale des représentants ou le comité des délégués exécutifs le juge nécessaire.

12° Seule l'assemblée générale de la fédération syndicale indochinoise peut modifier les présents règlements.

E) Ligue des associations féminines.

1° NOM. — Section de la Ligue féminine indochinoise.

2° BUT. — Unir les masses féminines aux forces paysannes et ouvrières pour résister à l'oppression de l'impérialisme et du féodalisme et pour conquérir les droits et l'émancipation de la femme.

3° ADHÉRENTES. — Peut être admise dans la section toute femme ou jeune fille qui approuve les buts et les règlements de la ligue.

4° ORGANISATION. — a) Une section est constituée dans chaque région. Le congrès annuel des représentantes d'Indochine est l'organe suprême de la ligue. Il élit un comité de déléguées qui exerce l'autorité suprême dans l'intervalle des congrès.

Les échelons inférieurs se conforment strictement aux directives et aux ordres des échelons immédiatement supérieurs.

b) Structure de la ligue :

La ligue des associations féminines indochinoises comprend : un comité de déléguées d'Indochine, cinq associations féminines régionales (Tonkin, Annam Cochinchine, Laos, Cambodge), cinq comités de déléguées régionales, une association féminine et un comité de déléguées par province.

Une section féminine et un comité de déléguées dans chaque ville ou sous-préfecture.

c) Organes. — La ligue des associations féminines indochinoises comprend : Un secrétariat chargé de la correspondance et des finances.

Un service d'organisation chargé de l'organisation, des communications, des relations diverses, de la direction des tâches des divers échelons.

Un service de propagande chargé de ce qui concerne la propagande.

5° FINANCES. — Le montant des cotisations et le produit des collectes constituent les ressources de la ligue. La cotisation mensuelle de chaque adhérente est de \$.

6° DISCIPLINE. — Toute infraction aux règlements de la ligue est punie, selon la gravité de la faute commise, de la réprimande ou de l'exclusion définitive.

7° SUPPLÉMENT. — Le congrès des représentants de la ligue peut modifier le présent règlement.

TERMINOLOGIE

Phụ-nữ liên-hiệp hội : Ligue des associations féminines.

Đông-Dương phụ-nữ liên-hiệp hội phân hội : Section de la ligue féminine indochinoise.

Phân hội : Section.

Ban chấp-hành uỷ-viên : Comité des déléguées.

Xứ phụ-nữ hiệp hội : Association régionale féminine.

Xứ chấp uỷ-viên : Comité régional des déléguées.

Tỉnh phụ-nữ hiệp hội: Association provinciale féminine.

Tỉnh chấp uỷ-viên: Comité provincial des déléguées.

Bộ bí-thư: Le secrétariat.

Bộ tổ-chức: Service d'organisation.

Đông-Đương phụ-nữ hiệp hội đại biểu đại hội: Congrès des représentantes de la ligue féminine indochinoise.

F) Ligue.

anti-impérialiste indochinoise

1° NOM. — Section indochinoise de la ligue contre l'impérialisme et pour l'indépendance nationale.

2° BUT. — Unir toutes les forces anti-impérialistes indochinoises pour renverser l'impérialisme français en Indochine, reconquérir l'indépendance du pays et participer en même temps à tous les mouvements anti-impérialistes visant au renversement de tous les impérialistes.

3° CONDITIONS D'ADMISSION. — Peuvent adhérer à la ligue toutes les associations ouvrières, paysannes, estudiantines, féminines, etc. . . . de caractère anti-impérialiste, tous les partis révolutionnaires et toutes les personnes qui approuvent les règlements de la ligue.

4° ORGANISATION. — Le congrès est l'organe suprême de la ligue anti-impérialiste indochinoise. Dans l'intervalle de deux congrès, le pouvoir suprême est exercé par le comité central exécutif de la ligue.

Structure, de haut en bas :

Congrès ;

Comité central ;

Sections de pays ;

Sections de province ;

Sous-sections (membres ou amis de la ligue).

Le comité central nomme un comité chargé de l'expédition des affaires courantes divisé en :

Secrétariat, chargé de la correspondance et de toutes les affaires importantes.

Service d'organisation, chargé de la préparation et de l'exécution du plan d'organisation et des communications.

Service d'agitation et de propagande, chargé de la préparation et de l'exécution du plan de propagande et d'agitation.

5° ASSEMBLÉES. — Chaque groupement envoie des représentants à l'assemblée provinciale pour procéder à l'élection du comité des délégués exécutifs de la province.

Chaque assemblée provinciale envoie des représentants à l'assemblée régionale (Cochinchine, Annam, Tonkin, Laos ou Cambodge) pour procéder à l'élection du comité des délégués exécutifs de la région.

Chaque assemblée régionale envoie des représentants au congrès indochinois pour élire le comité central exécutif.

6° DURÉE DES MANDATS. — Les comités des délégués et les services sont élus pour un an et sont rééligibles.

7° DISCIPLINE. — La minorité se rallie à la majorité. Les échelons inférieurs, hiérarchiquement subordonnés aux échelons supérieurs, sont exclus de la ligue quand, malgré plusieurs avertissements, ils persistent à enfreindre les règlements de la ligue.

8° FINANCES. — Les ressources de la ligue proviennent des souscriptions et des cotisations mensuelles des collectivités et des membres et amis de la ligue.

9° SUPPLÉMENT. — Le présent règlement peut être modifié par le congrès.

TERMINOLOGIE

Hội phản-đê đồng-minh Đông-Dương: ligne anti-impérialiste indochinoise.
Trung-ương chấp-ủy: comité central exécutif.

Xứ-hội: section de pays.

Tỉnh-Hội: section de province.

Phân hội: sous-section.

Bộ bí thư: secrétariat.

Bộ tổ chức: service d'organisation.

Bộ cổ động và tuyên truyền: service d'agitation et de propagande.

Hội nghị tỉnh: assemblée provinciale.

Xứ hội nghị: assemblée régionale.

Đông-Dương đại hội: Congrès indochinois.

Kinh phí: finances.

*
* *

G) Société du Secours Rouge indochinois

1° NOM. — « Hội Cứu-Tê Đông-Dương » Société du secours rouge Indochinois (Section du secours rouge international).

2° BUT. — Unir les Indochinois pour lutter contre la terreur blanche et secourir moralement et matériellement les révolutionnaires blessés, emprisonnés, exilés, etc...

3° CONDITIONS D'ADMISSION. — Peut être admise dans la société toute personne qui approuve les buts de la société et consent à verser ses cotisations.

4° STRUCTURE DE L'ORGANISATION. — Le congrès annuel est l'organe suprême du secours rouge indochinois. Il élit un comité central exécutif qui exerce l'autorité suprême dans l'intervalle des congrès.

La société comprend :

1° Un comité central exécutif ;

2° Des sections de pays (une par pays de l'union) ;

3° Des sous-sections.

Les travaux de chacun de ces échelons sont assurés par un bureau.

5° Le comité central exécutif est composé de :

1° Un service de finances chargé de la perception des cotisations et de l'amélioration des finances de la société ;

2° Un service de secours chargé de la distribution des secours et de la préparation des manifestations contre la terreur blanche ;

3° Un service d'organisation chargé de l'organisation et des communications ;

4° Un service de propagande chargé du recrutement des adhérents et de la diffusion du programme de la société.

6° FINANCES. — Les ressources de la société proviennent des cotisations et des souscriptions de ses membres.

7° SUPPLÉMENT. — Le Congrès de la société du secours rouge indochinois peut modifier les présents règlements.

TERMINOLOGIE

Hội Cứu-Tê đỏ : Société du Secours Rouge.

Hội Cứu-Tê đỏ Đông-Dương : Société du Secours rouge indochinois.

Đông-Dương đại Hội Cứu-Tê đỏ : Congrès annuel du Secours rouge indochinois.

Trung-Ương chấp ủy : Comité central exécutif.

Xứ hội : Section de pays (une par pays de l'Union).

Phận hội : Sous-section.

Ban can sự : Bureau.

Bộ tài chánh : Service des finances.

Bộ cứu giúp : Service des secours.

Bộ tổ chức : Service d'organisation.

Bộ tuyên truyền : Service de propagande.

RÉSUMÉ

D'UNE « CRITIQUE DU TRAVAIL DE LA JEUNESSE RÉVOLUTIONNAIRE EN INDOCHINE » (THANH-NIÊN) PAR LE COMITE EXECUTIF DE LA III^e INTERNATIONALE (FAITE A MOSCOU EN DÉCEMBRE 1929)

Erreur générale : Erreur de *principe* (on le conçoit sans peine puisque les schismatiques du Congrès de mai 1929 ont jugé les dirigeants du V. N. C. M. T. N. H. « trop petits bourgeois »).

A) I. — L'auteur analyse la triple oppression à laquelle sont soumis les prolétaires d'Indochine :

- Spoliation impérialiste ;
- Exploitation capitaliste ;
- Asservissement féodal.

et les conditions dans lesquelles ils sont opprimés.

II. — Il admet que la seule révolution possible n'est que « bourgeoise-démocratique », mais étant donné les aspirations de la bourgeoisie à l'indépendance de l'Indochine qui vont de pair avec la « lutte pour la terre » entamée par les paysans, il faut que le *prolétariat* joue le rôle *dirigeant* dans cette révolution. Pour prendre une influence prépondérante afin de régner en maîtres, les communistes doivent combattre de toutes leurs forces le *nationalisme-réformiste* et profiter de *toutes les divisions de la bourgeoisie indigène*.

B) Pour conquérir la masse des ouvriers et des paysans — première tâche des communistes — il faut *stimuler* la lutte des masses pour les revendications, *exciter* et *aggraver* les conflits entre exploités et exploités, *orienter* le mécontentement des ouvriers et paysans vers la *lutte de classe*, *se mettre à la tête de tout mouvement anti-impérialiste*.

C) Les erreurs des mots d'ordre contenus dans le manifeste du « Thanh-Niên » sont :

1° Fixation du taux de diminution du fermage.

Dans chaque action concrète des prolétaires, les communistes doivent proclamer des mots d'ordre et des revendications partielles *atteignant le maximum* du niveau auquel le parti, au moment donné, est capable d'entraîner la masse, *les luttes successives devant élever progressivement ce niveau pour arriver aux revendications « doctrinales »* : confiscation des terres appartenant aux propriétaires fonciers, nationalisation des entreprises.

2° Revendications partielles établies pour chaque catégorie d'habitants :

Cela est dangereux et tout à fait contraire à la doctrine bolchevique. Ce système risque de provoquer des jalousies et une scission entre les prolétaires.

3° Théorie de l'accession au pouvoir politique en plusieurs phases :

Cette théorie ressort du réformisme et non pas du communisme car on ne peut prévoir de phase dans le mouvement révolutionnaire susceptible de passer d'un succès minime à l'attaque directe du régime. Elle n'aboutit en fait qu'à mettre un frein à l'action des masses et à l'affaiblir au lieu de la stimuler. D'ailleurs, la théorie de la révolution divisée en périodes aboutirait à laisser la direction de la lutte à un petit nombre d'intellectuels communistes, ce qui est contraire aux principes élémentaires du marxisme, *l'action du parti devant être intimement liée avec la lutte des masses* sans que l'on puisse pronostiquer la rapidité du processus de la révolution. Ce sont les masses qui font la révolution et le parti communiste n'est là que pour instruire, organiser et diriger les masses. Il ne faut pas attendre que le P. C. A. soit complètement organisé pour provoquer des mouvements révolutionnaires.

D) Critique des organisations révolutionnaires en Indochine :

1° Elles ne représentent pas l'avant-garde de l'armée des prolétaires :

- a) parce que la proportion des ouvriers et paysans n'y est pas assez grande ;
- b) à raison de leur caractère sectaire et de leur application à borner leur rôle à la propagande.

2° Nécessité d'une *union* entre les divers groupes révolutionnaires en procédant à un choix des meilleurs éléments de ces groupes.

Les tâches immédiates du P. C. consisteront :

a) à développer l'influence communiste par un travail énergique dans les entreprises et les organisations ouvrières (préparation des grèves portant aussi bien sur des revendications économiques que sur des revendications politiques) ;

b) à créer des syndicats sur la base d'entreprise.

c) à développer le mouvement anti-impérialiste, à diriger les luttes de cette espèce engagées *par la petite bourgeoisie* sans abandonner quoi que ce soit de l'indépendance du parti.

d) à défendre les droits des minorités nationales (cambodgiens, laotiens, etc...)

e) à développer le mouvement agraire et à le combiner avec le mouvement anti-impérialiste.

f) à intensifier les moyens de propagande (tracts, brochures, journaux, etc...), et l'agitation (conférences, manifestations). Toute manifestation de l'« agitation illégale » devant se faire au nom du parti et sous son drapeau.

g) à utiliser toutes les possibilités légales pour l'agitation et l'organisation des masses (création de sociétés, clubs, etc... *contrôlés par le parti*).

h) à se pénétrer des principes essentiels suivants :

Le centre de gravité du parti et du travail de masse doit être dans les entreprises.

Lutter contre la sous-estimation du rôle des masses dans le mouvement révolutionnaire car une telle sous-estimation conduit aux erreurs les plus graves dans la ligne politique et dans le travail du P. C.

Epurer le parti des éléments opportunistes et sectaires, ne pas exclure les membres incapables parce que manquant d'instruction théorique.

Confier le travail d'agitation à *tous* les membres du parti *sans exception*.

E) Critique des Statuts du « Thanh-Niên ».

1° Au sujet du titre du parti qui « représente les *masses annamites laborieuses* » (voir critique contenue au 2° du § C);

2° Au sujet des peines prévues contre les membres du « Thanh-Niên » qui n'observent pas les statuts et au sujet de l'interdiction de la « critique réciproque ».

Ce règlement est sectaire et essentiellement bourgeois car la doctrine communiste vise au contraire à l'amélioration des partisans par la discussion de leurs actes à la condition de se maintenir dans la « doctrine ».

La peine de mort prévue pour les traîtres doit être appliquée quand cela est nécessaire mais il ne faut pas en faire une « Loi » du parti.

3° Au sujet de la désignation des dirigeants :

On peut admettre que les dirigeants des organes inférieurs soient désignés par les organes supérieurs, mais uniquement lorsque des nécessités impérieuses l'exigent.

F) Invitation à corriger les statuts du P. C. en se conformant aux critiques précédentes.

REPRODUCTION PHOTOGRAPHIQUE DE LA 1^{re} PAGE D'UNE LETTRE DU SECRÉTARIAT ORIENTAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE L'INTERNATIONALE COMMUNISTE DES JEUNES

Un C.C. de la J.C. de

Caracas,

Indo-Chine, 1950 - 2 V. 18

Il y a pas de nombreux aspects sur l'action économique de votre génération, il nous est très difficile de vous envoyer des directives. Le Secrétariat oriental de l'ICM, en nous envoyant ce questionnaire, nous charge de choisir dans certaines branches d'industrie les entreprises les plus caractéristiques, de répondre en ce qui les concerne aux questions ci-dessous et de nous envoyer les réponses dans le plus bref délai de façon avant qu'il nous parviennent avant le congrès de l'ICM.

LE SECRÉTARIAT ORIENTAL DU COMITÉ EXÉCUTIF

1. Branches d'industrie.
2. A qui appartient l'entreprise.
3. Rôle de l'entreprise durant les trois dernières années (accroissement ou réduction, perfectionnements techniques, réduction du personnel).
4. Nombre d'ouvriers de moins de 23 ans.
5. Activités des jeunes de l'usine durant les deux ou trois dernières années (activités approximatifs).
6. Activités du salaire des jeunes durant ce temps (approximativement).
7. Durée de la journée de travail.
8. Sautes, punitions, remises de jeunes (faits caractéristiques et causes).
9. Situation économique des jeunes dans l'entreprise, en ce qui la distingue de celle des jeunes.
10. Proportion de jeunes syndiqués (quels syndicats).
11. Y a-t-il des syndicats rouges, une opposition syndicale dans l'entreprise? Combien d'adhérents ont-ils dans l'entreprise? Combien de jeunes parmi eux.
12. Action économique des JC dans l'entreprise:
 - a) section de jeunes (composition, formes et méthodes de travail)
 - b) délégués jeunes (caractère de leur travail)
 - c) associations économiques (lesquelles? quel travail?)
13. Grèves (du personnel en général ou spécialement de jeunes).
 - a) Si il y a eu une grève, décrire en détail:
 - 1) comment la grève a commencé
 - 2) les revendications;
 - 3) combien d'ouvriers y ont pris part (au commencement et à la fin). Combien de jeunes parmi eux.
 - 4) Y eut-il des revendications spéciales des jeunes (lesquelles).
 - 5) qui a dirigé la grève.
 - b) La participation des JC à la grève. Formes et méthodes de participation des JC à la direction, organisation des secours, recrutement des JC et des organisations auxiliaires.
 - c) les événements les plus saillants de la grève.
 - d) comment elle s'est terminée.
14. Les leçons que les JC en ont tiré.
15. Nombre de jeunes communistes dans l'entreprise.
16. Y a-t-il des tentatives d'organiser une cellule de JC (en qui on n'a pas insisté).
17. Quelles sont les organisations politiques, culturelles, économiques qui existent dans l'entreprise ou qui groupent les jeunes de l'entreprise (nom, nombre d'adhérents dans l'entreprise).
 - a) Direction: quel est le travail de votre comité dans cette entreprise (en ce qui concerne et de qu'on produit pour l'export).

TR. DE DOCUMENTATION ET DE
RECHERCHES SUR L'ASIE DU SUD-EST
BIBLIOTHÈQUE

REPRODUCTION PHOTOGRAPHIQUE DE LA 1^{re} PAGE
 D'UNE LETTRE ADRESSÉE PAR LE SECRÉTARIAT D'ORIENT
 DU COMITÉ EXÉCUTIF DE L'INTERNATIONALE COMMUNISTE
 AU COMITÉ CENTRAL DU PARTI COMMUNISTE INDOCHINOIS

1874-24 V. 1930

Le mouvement révolutionnaire croissant dans les pays coloniaux et semi-coloniaux impose aux partis de ces pays la nécessité de préparer aussi rapidement et, en même temps aussi minutieusement que possible des cadres de militants pour l'appareil du parti, des J.C. du mouvement syndical, du mouvement paysans et du mouvement féminin.

La préparation des cadres pour le travail pratique dans les pays d'Orient est assurée, en dehors de ces pays, par l'Université Communiste des Travailleurs d'Orient (U.C.T.O.) et l'École Léniniste Internationale (E.L.I.) de même que par l'École de l'I.C.J. près l'U.C.T.O.

Le Secrétariat d'Orient du C.E. de l'I.C. propose aux partis de procéder immédiatement au recrutement des élèves pour ces écoles, et ~~aux besoins~~ urgents

Tenant compte des besoins croissants/des partis en militants préparés au travail pratique, l'U.C.T.O. et l'E.L.I. ouvrent pour l'année scolaire 1930 des cours spéciaux d'une année. Les cours de trois années qui existaient aussi auparavant, sont prévus pour un faible nombre d'élèves. La majorité écrasante de ces derniers sera admises aux cours abrégés.

Les cours de trois années près l'U.C.T.O. ont pour but de former des militants du parti et des J.C.

Les cours abrégés (d'une année) forment des militants pour le travail de masse et de base dans le parti, les syndicats, et le J.C.

Les cours Léniniste de trois années (deux années de cours généraux et neuf mois de cours spéciaux) forment des militants du parti, théoriquement instruits, armés de la méthodologie marxiste-léniniste, susceptibles de devenir des dirigeants bolchéviques des masses, des dirigeants de la lutte révolutionnaire.

Les cours abrégés de l'E.L.I. (d'une année) ont pour but d'approfondir l'instruction théorique des militants du parti.

Les cours d'une année pour J.C. forment des dirigeants du travail des J.C. et des militants de base pour les J.C.

Conditions d'admission à l'U.C.T.O.

Aux cours de trois années sont admis des militants du parti et des J.C. ayant au moins deux années d'expérience de travail pratique. Exceptionnellement pour les partis jeunes ou pour les pays où le parti et les J.C. est encore faible, peuvent être envoyés des ouvriers, des ouvriers agricoles, des paysans pauvres, des paysans ayant pris une part active à la lutte révolutionnaire et éprouvés (dirigeants et participants de grèves, de manifestations, de soulèvements, etc..). Il est désirable que les camarades aient l'instruction de l'école élémentaire de leur pays.

Les cours abrégés de l'U.C.T.O.

Y sont admis les militants de la base du P.C. et des J.C. et, à leur défaut, des ouvriers, des ouvriers agricoles, des paysans pauvres, sans parti qui ont fait leurs preuves dans la lutte révolutionnaire. Les élèves doivent savoir lire et écrire en leur langue.

A l'U.C.T.O. sont admis les camarades âgés de 16 à 32 ans.

REPRODUCTION DES 2° ET 3° PAGES

DE LA LETTRE ADRESSÉE PAR LE SECRETARIAT D'ORIENT
DU COMITÉ EXÉCUTIF DE L'INTERNATIONALE COMMUNISTE
AU COMITÉ CENTRAL DU PARTI COMMUNISTE INDOCHINOIS

Admission à l'École Léniniste Internationale.

Sont admis aux cours principaux de trois années et aux cours abrégés : les militants du parti (militants actifs, fonctionnaires) ouvriers ayant un stage de trois ans au moins dans le P.C. et un stage d'un an au moins de travail politique pratique. Les non-ouvriers doivent compter un stage de cinq années dans le parti et de trois années dans le travail actif dans le P.C.

Les étudiants doivent avoir des capacités pour les études théoriques, doivent savoir absolument lire et écrire, savoir aussi s'orienter dans la politique courante.

Étant donné qu'à E.L.I. les études se font en langues allemande, française, anglaise, tchèque, espagnole, chinoise, hongroise et russe, les élèves doivent connaître l'une de ces langues.

Des exceptions peuvent être faites en accord avec la direction de l'école. Pour les autres langues, l'E.L.I. organise des cours spéciaux en accord avec le secrétariat d'Orient.

Aux cours des J.C. près l'U.C.T.O. sont admis des camarades âgés de 15 ans au moins et de 32 ans au plus, ayant un stage de travail pratique et actif dans les organisations de base et dans les organisations dirigeantes des J.C.

Lors de la sélection des étudiants pour ces écoles, il faut en règle générale donner la préférence aux ouvriers et surtout aux ouvriers industriels. On soumettra à titre d'exception seulement des intellectuels du nombre des "révolutionnaires professionnels", ayant des mérites spéciaux devant le parti.

Le Secrétariat d'Orient du C.E. de l'I.C. invite les C.C. des partis à veiller sérieusement à ce que les camarades choisis remplissent les conditions d'admission.

Selon l'expérience des admissions des années passées à l'U.C.T.O. et à l'E.L.I. on doit faire observer que les partis se comportent fréquemment avec beaucoup de négligence envers le recrutement des étudiants. Très souvent, on a envoyé à ces cours des gens qui se trouvaient tout à fait par hasard dans le parti et qui n'avaient aucune liaison révolutionnaire avec les masses, aucune expérience politique et d'organisation dans le travail du parti et des syndicats, aucune expérience du travail pratique de masse, peu capables de s'attacher à l'étude, ne sachant pas s'orienter dans les questions politiques courantes qui se posaient aux partis et à la classe ouvrière de leurs pays, ayant un stage insuffisant dans le P.C. et les J.C. insuffisamment éprouvés, cachant leur passé, étrangers au mouvement communiste, partisans convaincus des courants opportunistes, fractionnistes actifs qui souvent étaient gênants pour une raison quelconque à la direction de leurs partis et étaient envoyés à l'école pour se débarrasser d'eux.

Cette façon de choisir les élèves de l'école a une répercussion directe sur l'activité du parti qui ne peut dans ces conditions recevoir des cadres convenablement préparés.

Une condition absolue d'admission pour toutes les écoles est que les élèves doivent être en bonne santé. L'école n'admet pas les malades de maladies vénériennes, de tuberculose, de maladies des yeux et de maladies exigeant un traitement de longue durée. Tous les élèves arrivant à l'école sont soumis à un examen médical. Ceux qui souffraient des maladies ci-dessus seront renvoyés aux frais de leurs partis.

À leur arrivée à l'école les camarades passent devant une commission d'examen et une commission de mandat qui se rendent compte des connaissances théoriques des camarades, de leur capacité de s'orienter dans les questions de politique courante et du degré où

ils répondent aux conditions d'admission.

L'école fournit aux étudiants le logement, la nourriture, la literie et une bourse suffisante pour la satisfaction de leur minimum de besoins personnels.

La venue en U.R.S.S. de membre de la famille des étudiants n'est pas autorisée. L'école ne prend aucun engagement en ce qui concerne le retour dans leurs pays, le cas échéant de membres de la famille qui se trouverait en U.R.S.S., ni en ce qui concerne les démarches pour leur départ, ni en ce qui concerne l'aide matériel à cet effet.

Dans le courant de l'année scolaire aucun congé n'est autorisé pour retourner dans son pays. Tous les candidats doivent être sur place le 1er Aout 1930 au plus tard. Les études commenceront le 1er Septembre. Les retardataires ne seront pas admis. Selon la répartition des places, vous devez envoyer aux cours de trois années de l'U.C.T.O. ~~xxxxxx~~ étudiants, au cours d'une année de l'U.C.T.O. ~~xxxxxx~~ étudiants, à l'E.L.I. ~~xx~~ étudiants, aux ~~xxxxxx~~ cours de J.C. près de l'U.C.T.O. ~~5~~ étudiants.

Les partis qui reçoivent plus de 5 places doivent absolument envoyer une femme au moins.

~~Les étudiants doivent être personnellement responsables de leur présence à l'école et de leur conduite.~~

Le Secrétariat d'Orient du C.E. de l'I.C.

TRADUCTION

DE LA LETTRE EN ANGLAIS ADRESSÉE LE 12 MAI 1931 PAR LE FAR
EASTERN BUREAU (BUREAU D'ORIENT À CHANGHAI) À NGUYỄN-ÀI-
QUỐC, CHARGÉ DU « BUREAU DU SUD » À HONGKONG,
REPRODUITE CI-CONTRE

Cher ami,

J'accuse réception de vos trois lettres qui m'ont apporté de mauvaises nouvelles. La presse impérialiste en Indochine a mené contre vous une très forte campagne et ces derniers jours elle a monté « l'Opinion Publique » contre vous en vous rendant responsable de nombreux crimes commis dans divers districts de l'Indochine, crimes que vous n'avez pas commis.

La question est très claire. La politique de l'impérialisme français conduit les masses besogneuses de l'Indochine à la misère et au désespoir. Les masses besogneuses ne pouvant supporter davantage cette situation se jettent dans la lutte contre les impérialistes armés de pied en cap ; lutte inégale ; les masses manquent de direction et ne sont pas organisées. Plus la répression de l'impérialisme français fait couler de sang pour juguler l'action des masses, plus celle-ci se dessine nettement. Les impérialistes français constatent eux-mêmes que malgré la terreur blanche anormale, malgré les exécutions en masse et les provocations, malgré toutes les manœuvres tendant à établir un soi-disant « parti communiste de la paix », les masses laborieuses sympathisent de plus en plus avec nous. Elles luttent d'ailleurs non seulement contre l'impérialisme français mais aussi contre la fraction de la bourgeoisie indigène qui soutient la politique des impérialistes français en Indochine. Les masses laborieuses se servent de drapeaux rouges, distribuent des tracts communistes et militent en faveur de la défense de l'U. R. S. S.

La sympathie de plus en plus grande des masses laborieuses pour le parti communiste et les revendications communistes qu'elles formulent, montrent que nos camarades en Indochine, nos organisations dans diverses provinces et tout le parti sont enracinés dans les masses malgré les erreurs sérieuses et les faiblesses du parti au point de vue politique et organisation. Et c'est ce que craignent comme la mort les impérialistes de la bourgeoisie indigène.

L'influence croissante du parti communiste sur la masse implique l'affaiblissement des partis réformistes nationaux de la petite bourgeoisie, qui sabotent et trahissent la lutte révolutionnaire des masses ; elle a pour conséquence la fin de l'impérialisme français et de la bourgeoisie indigène. C'est pourquoi les impérialistes, après s'être alliés à la bourgeoisie indigène indochinoise et après avoir obtenu le concours des réformistes, ont décidé d'exterminer les cadres communistes, pour faciliter la répression de l'action de la masse et en gêner le développement. L'extermination de nos cadres est étroitement liée à la lutte contre le mouvement de la masse.

Si nous envisageons ainsi les événements, nous pouvons affirmer que par égard pour le mouvement révolutionnaire d'Indochine, par égard pour les districts soviétiques en Indochine, nous ne permettons pas aux impérialistes français ni à la bourgeoisie indigène d'Indochine de détruire nos forces.

Au moment où mûrit une nouvelle guerre impérialiste pour un nouveau partage des marchés, où une intervention contre l'U. R. S. S. est préparée très activement, où le mouvement révolutionnaire dans les pays capitalistes, les colonies et les pays semi-coloniaux atteint un stade de développement plus élevé, les impérialistes et les capitalistes vont naturellement pourchasser nos camarades et notre parti, dans le but de détruire l'avant-garde des masses besogneuses ; tout cela ne peut que conduire la masse vers la lutte contre ses oppresseurs.

Il est de notre devoir de retarder les impérialistes et les capitalistes dans l'exécution de leurs projets. Comment cela est-il réalisable ? En tout premier lieu, en observant correctement la « ligne » du parti d'accord avec celle de l'I. C. ; ensuite en appliquant complètement le programme. Est-ce que vous autres camarades d'Indochine l'exécutez suffisamment bien ? Nous répondons : assurément non ! Bien que vous nous écriviez dans vos précédentes lettres être en complet accord avec les deux derniers documents de principes du Comintern, nous pouvons affirmer que dans la pratique vous vous en écarterez. Par l'une de vos lettres vous nous informez que les camarades demandent la mise en liberté de notre camarade arrêté et menacent de le libérer par la force si la police ne le relâche pas d'autorité. En une autre circonstance un camarade arrêté a tiré sur la police. Nous estimons que ces procédés n'ont rien de commun avec le communisme, ne peuvent que lui porter tort et contrarier notre mouvement. De tels actes, commis par nos camarades sans l'aide des masses et isolés de celles-ci, ne nous aideront jamais ; ils sont même préjudiciables malgré leur caractère héroïque.

Nous ne doutons pas que chaque communiste en Indochine se rende compte qu'une tactique pareille est « putchiste » et quasi-gauche et que de tels actes isolent les communistes de la masse. Nous estimons en conséquence que vous ne devez pas fournir aux impérialistes, aux capitalistes ou à leurs policiers l'occasion de provoquer parmi les nôtres des actes de terreur individuelle en permettant à certains de nos camarades de faire usage d'une arme à feu pour accomplir une action héroïque certes, mais isolée. Dans les usines, plantations, villages et villes nous devons réserver la plus grande publicité à chaque arrestation, à chaque exécution, à chaque cas de torture, etc... Efforcez-vous d'amener les masses à protester contre la politique de nos ennemis, à organiser des meetings importants et des manifestations auxquels devront participer le plus grand nombre possible de personnes ; grâce au concours de la masse, tâchez d'obtenir la mise en liberté de nos camarades. Organisez des comités chargés de secourir les camarades arrêtés ou leurs familles. Recueillez de l'argent pour la défense de nos camarades devant les tribunaux, etc... Expliquez aux masses que les

arrestations de communistes sont dirigées contre toute la classe laborieuse, contre tous les paysans pauvres ou moyennement riches. Vous devez essayer de combiner la campagne pour la mise en liberté de nos camarades arrêtés avec l'ensemble de notre programme et avec les revendications quotidiennes des ouvriers et des paysans. Vous devez apprendre à conduire le développement de la campagne d'une première phase de la lutte vers une autre plus élevée. Ce n'est qu'à ce moment-là que vous accomplirez entièrement votre devoir. Il est clair qu'il est plus difficile de l'accomplir ainsi entièrement que de périr de mort héroïque.

Incontestablement, certains éléments du parti n'étant que superficiellement opposés aux putschisme, comprendront que cette lutte pour combattre les tendances putschistes doit être telle que, par suite de la terreur sévère, nous devons arrêter notre lutte car les impérialistes nous détruiraient. Nous devons libérement combattre de pareils éléments et leurs arguments. De tels arguments feraient courir un danger réel au parti.

La 2^e condition pour entraver les tentatives des impérialistes et de la bourgeoisie pour détruire nos forces, sera d'améliorer vos méthodes de conspiration. Les renseignements concernant vos méthodes de travail de conspiration qui nous sont parvenus montrent que vous n'êtes pas du tout conspirateurs. M. R. nous a tenu au courant d'un meeting du C. C. qui a duré 15 jours. Pour l'amour de Dieu ! On n'a jamais entendu chose pareille ! Comment pouvez-vous en présence d'une terreur blanche aussi sévère, exposer au danger nos meilleurs camarades pendant 15 jours et cela pour qu'ils assistent à un meeting ! Par vos dernières lettres vous nous annoncez l'arrestation en certaines villes de comités entiers et de tous les camarades. Ces arrestations montrent combien vous exécutez mal votre tâche, combien vous négligez les méthodes de travail de la conspiration. Il faut absolument détailler et discuter très sérieusement la question d'amélioration de ces méthodes ; sur la base de ces discussions vous établirez un plan concret de travail de chaque organisation, pour chaque organe spécifique du parti et conformément à l'objectif à atteindre.

Nous ne pouvons que vous donner des conseils généraux ;

1° Il n'est pas permis de se servir de nom dans le parti, il faut employer seulement des pseudonymes ;

2° Il ne faut pas que plus d'un camarade habite dans une maison déterminée ;

3° Que personne ne sache les adresses des camarades à l'exception du secrétaire de la cellule ;

4° Les assemblées du parti doivent être de courte durée ; les camarades devront parler à voix basse, ne pas crier etc...

5° Les camarades ne devront pas se rencontrer dans les rues et ne devront pas se causer lorsqu'ils se rencontreront ainsi accidentellement ; ne pas se saluer, etc....

6° Les camarades ne devront porter sur eux aucun document, aucune adresse, etc....

7° Pour passer inaperçu chaque camarade devra se vêtir à la mode du lieu qu'il fréquente ;

8° Il faudra changer souvent de lieu de réunion.

Autre point très important, personne ne devra en savoir plus qu'il n'en faut pour l'exécution de sa mission à un moment donné. Ceci concerne les adresses, les personnes, etc... Ce ne sont pas là, bien entendu, les seules conditions de travail méthodique de la conspiration. Mais nous ne jugeons pas nécessaire de vous fournir des instructions plus détaillées car vous devez certainement savoir à quoi vous en tenir.

Nous constatons amplement que les dernières arrestations ont été faites en masses et peuvent par conséquent détruire nos rangs. Une partie des camarades va perdre sa patience révolutionnaire, l'autre sera déçue, etc.... Nous pensons donc qu'il est nécessaire que vous rédigez et adressiez une lettre ouverte à tous les camarades. Dans cette lettre vous parlerez des devoirs du parti relatifs au travail parmi la masse et à l'organisation des luttes économiques, au travail parmi les employés des plantations, les ouvriers d'usines et les ouvriers agricoles ; à la création d'unions ouvrières, de la ligne anti-impérialiste, de comités ouvriers et paysans et de comités militaires. Vous parlerez de la nécessité d'une action paysanne spontanée en faveur de nos camarades, etc... Vous mettrez le parti en garde contre le danger des tendances putchistes et en premier lieu vous montrerez la possibilité d'une intensification du danger qui résulterait de la réaction de la terreur blanche. Efforcez-vous de remettre en valeur auprès des camarades le programme d'action et la tactique du parti tels qu'ils ont été définis dans les deux derniers documents de l'I. C. Nous nous efforcerons de faire tout notre possible pour attirer l'attention de l'ensemble du mouvement révolutionnaire sur les luttes et les souffrances des masses en Indochine. Nous tenterons en particulier de nous mettre en rapport avec le parti français en ce qui concerne ces questions.

Nous n'avons pas reçu de renseignements au sujet de votre admission en qualité de section de l'I. C. Nous croyons très possible que vous ayez été accepté. S'il est nécessaire que vous exécutiez votre travail en qualité de section de l'I. C., faites le car vous en avez le droit étant en accord complet avec le programme et les tactiques du Comintern.

Nous avons envoyé à l'I. C. copie de votre lettre au sujet des étudiants. Nous écrivons également car nous approuvons entièrement vos propositions.

Ecrivez-nous, cher ami, au sujet de votre travail, de vos réalisations, et de vos erreurs, ainsi qu'au sujet de la situation en Indochine, des dispositions prises par vous au cours des dernières arrestations, de la situation des différentes organisations et du sort de nos camarades arrêtés. Envoyez-nous

également des informations relatives aux camarades exécutés ou assassinés, leur biographie, leur photographie et nous les transmettrons.

Veillez nous communiquer votre avis au sujet de notre prochaine réunion. Estimez-vous devoir y participer, malgré les modifications de la situation actuelle, ou pensez-vous qu'il soit préférable de la retarder, Veillez répondre immédiatement. Ecrivez en anglais.

Le 12 mai 1931.

Amicales salutations.

Votre

TRADUCTION

DE LA LETTRE EN QUÔC NGŨ-ADRESSÉE PAR LE SECRÉTARIAT
D'EUROPE DE L'I. S. R. AUX GROUPEMENTS RÉVOLUTIONNAIRES
ANNAMITES, REPRODUITE CI-CONTRE

Le secrétariat d'Europe de l'I. S. R. salue chaleureusement les jeunes associations ouvrières révolutionnaires organisées au cours de ces deux dernières années en Indochine et déjà engagées dans le grand combat révolutionnaire. Au moment où l'impérialisme français intensifie ses attaques contre la majorité des masses populaires, le développement rapide de ces groupements est l'indice manifeste du rôle prépondérant joué par le prolétariat indochinois dans la conduite de la révolution indochinoise.

L'I. S. R. étend son influence sur le prolétariat des cinq continents et met au service des groupements ouvriers indochinois l'expérience qu'elle a acquise au cours de ses longues années de lutte contre le capitalisme et l'impérialisme. Aussi entre-t-elle directement en relation avec vous pour adapter votre action au mouvement syndicaliste international. Elle espère que les efforts déployés en commun consolideront puissamment les liens de solidarité contractés ce jour avec vous.

Au cours de ces dernières années, le nombre et la puissance des grèves n'ont cessé de s'accroître. L'organisation des manifestations est maintenant de plus en plus méthodique et efficace, les revendications des prolétaires sont plus nettes et s'élèvent progressivement du plan économique au plan politique, les séditions sont plus violentes, les grévistes entrent fréquemment en conflit avec l'opresseur impérialiste et le repoussent parfois victorieusement (grève des coolies des plantations de Phu-riêng, Cochinchine, en février 1930).

Il est manifeste que le mouvement prolétarien indochinois est arrivé à un stade élevé et qu'il doit remplir une nouvelle mission importante de concert avec les masses révolutionnaires indochinoises.

Cette importante mission consiste en la création d'un organe d'agitation des syndicats ouvriers, lequel préparera et orientera vers des fins révolutionnaires les luttes quotidiennes des prolétaires syndiqués.

Il est évident que les groupements ouvriers organisés jusqu'ici en Indochine n'ont pas su conserver un caractère purement syndicaliste et corporatif.

Ces groupements arriérés (associations paysannes provinciales, sociétés de secours mutuels, etc...), exclusivement professionnels ou réservés à une minorité ouvrière, s'écartent considérablement des buts actuels du prolétariat indochinois. Le développement de la lutte engagée contre le patronat pour l'amélioration des conditions de travail et d'existence des prolétaires exige le rattachement de tous les ouvriers industriels et agricoles à de puissants syndicats de classes dirigés par le prolétariat.

Cette exigence est si manifeste que nous avons vu, au cours de ces derniers mois, se multiplier le nombre des syndicats et leurs sociétés annexes. Cela prouve que certaines couches ouvrières ont spontanément coopéré à l'organi-

sation de ces syndicats et que les meilleurs éléments révolutionnaires indochinois (surtout ceux du parti communiste) ont compris pleinement l'importance de ce problème d'organisation.

Il est indispensable de donner aux syndicats nouvellement créés une orientation politique précise et nettement révolutionnaire pour leur permettre de lutter efficacement contre l'exploitation capitaliste, les causes de cette exploitation et le système colonialiste de l'impérialisme en Indochine. C'est en partant de cette base de combat contre l'exploitation capitaliste (salaires insuffisants, journées de travail trop longues, renvois et mauvais traitements des ouvriers) que les syndicats doivent s'efforcer de rallier tous les ouvriers et de les lancer contre leurs patrons et contre tous les organismes gouvernementaux qui favorisent et protègent les spoliations des capitalistes. C'est pourquoi les syndicats ouvriers doivent être en fin de compte de vrais groupements révolutionnaires prolétariens.

Les syndicats rouges doivent combattre impitoyablement toutes les propositions de réformes ou de coopération des patrons, car la coopération entraîne forcément la subordination des intérêts des prolétaires à ceux des capitalistes. En conséquence, les syndicats indochinois sont tenus de dénoncer les projets des réformistes européens et japonais et ceux des réformistes et capitalistes annamites dont les intérêts sont liés à ceux des impérialistes (politique socialiste, impérialiste de Varenne continuée par A. Thomas au cours de son voyage en Extrême-Orient et Congrès des prolétaires asiatiques préconisé par SUZUKI) et dont le but est d'implanter la doctrine réformiste en Indochine.

Il est également nécessaire de démasquer publiquement le réformisme français représenté par la C. G. T. et par les socialistes français et indochinois qui soutiennent la politique de répression contre les manifestations ouvrières et paysannes et approuvent les condamnations à mort prononcées par les tribunaux contre les révolutionnaires indochinois. Dans ces conditions, il est évident qu'au cours de la lutte engagée par le prolétariat, l'accroissement et le développement des syndicats sont subordonnés à la préparation, l'organisation et la direction de cette lutte.

Il importe extrêmement de prêter attention aux revendications des ouvriers, surtout des ouvriers des principales industries ou exploitations (mines, filatures, chemins de fer, plantations), car c'est la détermination précise de ces revendications (salaires, heures de travail, les égards dûs aux travailleurs, etc....) qui constitue la base initiale de la lutte du prolétariat. Ces revendications ne doivent pas être communes aux travailleurs d'une industrie, d'une province ou d'un district, mais bien particulières au personnel d'une usine, d'un établissement, etc.... C'est à cette condition que les ouvriers reconnaîtront l'utilité de l'existence des syndicats, prendront conscience de leur puissance et s'habitueront à revendiquer des avantages d'un ordre de plus en plus élevé. De là découle la nécessité de réunir les ouvriers de diverses entreprises ou de divers ateliers d'une même entreprise en vue de dresser des cahiers

de revendications, de fixer la tactique de combat et d'élire des comités de lutte capables de diriger les masses ouvrières contre les patrons. Ces comités de lutte doivent être en liaison permanente avec les ouvriers et obéir aux directives des syndicats. Ils sont composés d'ouvriers syndiqués et non syndiqués et se transforment en comités de grève dès qu'une grève éclate. Ce ne sont pas des organisations permanentes appelées à remplacer les syndicats mais bien des groupements temporaires dont le but est de faire triompher à un moment donné les revendications des masses ouvrières. Pendant la période préparatoire et effective de combat, ces comités incorporent le plus grand nombre possible d'ouvriers aux syndicats en vue de transformer rapidement ces derniers en groupements révolutionnaires populaires. Telle est l'importance du rôle des syndicats dans la préparation et la conduite des luttes du prolétariat.

Les mouvements déclenchés spontanément sous la pression de revendications imprécises doivent de plus en plus céder la place aux mouvements organisés se déroulant selon un plan clair et logique et visant à des buts bien définis. Il faut aussi créer un syndicat exclusivement réservé aux ouvriers agricoles qui constituent la classe la plus importante et aussi la plus exploitée de toute l'Indochine. Il est inutile d'insister sur la grandeur du rôle politique que ce syndicat est appelé à jouer. Il servira de trait d'union entre les syndicats ouvriers et la masse paysanne rurale et il dirigera cette dernière pendant la période de la révolution nationale ; et c'est grâce à la cohésion de leurs efforts que ces groupements pourront atteindre leurs buts révolutionnaires.

La base du syndicat ouvrier est la cellule d'entreprise. Tous les ouvriers syndiqués travaillant dans une entreprise doivent par conséquent faire partie de la cellule de cette entreprise. Les cellules d'une circonscription ou d'un district doivent constituer des fédérations professionnelles lesquelles doivent former à leur tour des fédérations industrielles pour toute l'Indochine (?). Mais cette organisation sur le plan industriel est insuffisante. Il faut aussi organiser des unions régionales et préfectorales de syndicats ouvriers (nous avons appris qu'il existe déjà en Cochinchine et au Tonkin des unions de districts). Il est donc nécessaire d'organiser pendant cette période d'agitation, une confédération des Syndicats ouvriers révolutionnaires indochinois qui assumera la direction générale de tous les mouvements de ces syndicats.

Les mouvements révolutionnaires indochinois étant réprimés violemment par l'impérialisme français, les syndicats et leurs organes de direction doivent être organisés clandestinement et assurer, malgré cela, l'impression et la diffusion des ouvrages de propagande syndicaliste et la préparation des réunions et des assemblées de leurs adhérents.

Bien que les conditions actuelles nous obligent à organiser illégalement les syndicats ouvriers, nous devons cependant profiter de toutes les occasions pour travailler légalement et semi légalement les masses ouvrières et assurer la protection des orateurs et des manifestants sur la voie publique pendant toute la durée des grèves générales ou partielles.

L'élection d'un grand nombre de camarades syndiqués et non syndiqués aux comités de lutte facilite grandement le développement des mouvements populaires et rend extrêmement difficile l'application des mesures répressives de l'ennemi. A cet effet, les cellules ouvrières s'appuient sur une ligne d'organisations annexes légales et semi légales (sociétés de secours mutuels, cours du soir, cours d'illettrés, etc.) comprenant un grand nombre d'ouvriers de toutes catégories et complètent l'éducation politique et syndicale de leurs propres adhérents. Tout en luttant pour le triomphe des revendications économiques des masses ouvrières, les cellules incitent ces masses à combattre pour l'obtention de leurs droits politiques : droit de réunion, de publication, de grève et d'association. Ainsi, les masses ouvrières progressent tout naturellement vers la conquête de buts plus nobles et vers la prise du pouvoir politique, elles se rendent mieux compte de la lutte engagée par elles contre l'exploitation économique des patrons et contre l'oppression politique du Gouvernement colonialiste, de l'impérialisme français et de leurs séides : les féodalistes, les nationalistes et les réformistes régnicoles. Le rôle des cellules est donc d'élargir les bases des luttes quotidiennes du prolétariat, de fixer aux combattants des buts de plus en plus élevés et de transformer les conflits économiques sporadiques en grèves générales à buts politiques.

Ainsi les syndicats ouvriers dressent les masses ouvrières au combat révolutionnaire et les dirigent dans leurs luttes quotidiennes en vue de reconquérir l'autonomie de l'Indochine, de détruire l'impérialisme, de hâter le triomphe de la révolution agrarienne et d'améliorer les conditions d'existence de prolétaires (journée de 8 heures, salaire équitable, assurances sociales, habitations ouvrières, etc...). Il est évident que la formation pratique des éléments de combat nous oblige à suivre strictement le programme d'éducation et de formation commun aux syndicats et à leurs organisations annexes. C'est d'ailleurs à cette fin que les problèmes de tactique des insurrections ouvrières et des révolutions nationale et mondiale doivent être étudiés au cours des causeries, des séances d'enseignement et des réunions générales des adhérents.

Nous attirons enfin votre attention sur le problème de la liaison de votre action avec les mouvements révolutionnaires des prolétaires de tous les pays.

L'impérialisme français isolant par tous les moyens le mouvement révolutionnaire indochinois et admettant seulement en Indochine les valets réformistes du bureau intercolonial du travail et de l'internationale d'Amsterdam, il est indispensable que vous vous unissiez à la C. G. T. U. française et aux syndicats révolutionnaires chinois affiliés au Secrétariat des Syndicats du Pacifique (Union Pan Pacifique Ouvrière ?) pour profiter de la forte expérience des luttes révolutionnaires de ces groupements.

Nous vous adressons ces quelques conseils et nous espérons pouvoir vous adresser des matériaux de propagande qui faciliteront grandement votre tâche.

Souhails révolutionnaires.

Secrétariat d'Europe de l'I. S. R..

TRADUCTION

DE LA LETTRE AUTOGRAPHE DE NGUYỄN-ÀI-QUỐC (阮愛國)
ENVOYÉE DE HONGKONG, LE 20 AVRIL 1931, AU COMITÉ
CENTRAL DU PARTI COMMUNISTE INDOCHINOIS
REPRODUITE CI-CONTRE

20/4 — Truong-Uong (comité central)

Ce qui suit contient mes critiques au sujet des assemblées régionales de l'Annam et du Tonkin.

1° *Convocation des assemblées.* — Avant d'ouvrir les assemblées depuis les membres du parti jusqu'aux dirigeants responsables, aucun n'a étudié les questions à traiter. Ce n'est que quand les assemblées ont été ouvertes qu'on a abordé les questions et par suite il a été certainement impossible d'en discuter clairement.

2° La durée des réunions a été trop longue (en Annam 18 séances d'une demi journée et au Tonkin 13 jours!) et d'autre part l'ordre des séances n'était pas préparé, c'est pourquoi on a perdu beaucoup de temps et on n'a pas pu discuter de tout.

3° Pour l'assemblée régionale du Tonkin, des centres aussi importants que Haiphong n'étaient pas représentés.

B. — *Séances.* — Au Tonkin, les discussions n'ont pas été menées d'une manière concrète, mais on a perdu du temps en paroles inutiles, par exemple, on demande au comité central (Trung-Uong) pourquoi dire tantôt « pour » préparer l'insurrection, tantôt « et » préparer l'insurrection, etc. . . .

2° C'est parce que les membres du parti n'avaient pas étudié préalablement ces questions, que les idées discutées au cours de l'assemblée ne correspondaient pas à celles de la majorité des membres du parti. De plus, au moment de l'ouverture des séances, beaucoup de camarades étaient fatigués, soit encore absorbés par d'autres préoccupations. Peu ont fait preuve d'activité. C'est pourquoi les opinions émises, en séance, n'étaient que celles d'une minorité au sein d'une minorité.

C. — *Mode de travail.* — Dans les 2 assemblées toutes les propositions ont été formulées en termes vagues; on n'y voit pas comment on s'est proposé de passer à l'application des résolutions du comité central (Trung-Uong); on n'y voit pas des propositions de plan concret pour chaque région.

D. — *Titre du parti.* — L'Annam propose d'attendre que le Cambodge et le Laos soient organisés pour les incorporer au parti et changer le titre de ce dernier. Cela montre que les camarades de l'Annam ne comprennent pas les directives de la 111^e Internationale qui disent que le parti doit être composé de tous les prolétaires indochinois, et ne comprennent pas que la tâche du parti est de faire que celui-ci ait ses organisations au Laos et au Cambodge (le comité central) (Trung-Uong) a-t-il imprimé et distribué les directives

de la 111^e Internationale aux membres du parti ? Pourquoi au cours de l'Assemblée du Tonkin a-t-on demandé : « (Le comité central Trung-Uông) a dit de discuter « les directives » mais de quelles directives est-il question ?

F. — *Puissance du Parti.* — Pour comprendre la force et la faiblesse du parti au Tonkin et en Annam, il faut se rapporter au tableau suivant :

PROVINCES	MEMBRES DU P. C. I.	CELLULES DU P. C. I.	MEMBRES DES JEUNESSES COMMUNISTES	MEMBRES DES SYNDICATS	MEMBRES DES ORGANISATIONS PAYSANNES	MEMBRES DES ORGANISATIONS FÉMININES
Nam-dai	170	21	341	»	10.040	452
Thanh-chuong ...	273	27	78	»	10.077	232
Anh-son	123	18	35	»	4.350	62
Yên-dung	11	15	»	»	3.022	»
Diên-châu	54	2	»	»	345	»
Quynh-luu	33	4	»	»	278	»
Vinh	185	8	»	312	»	»
Hung-nguyên ...	55	9	»	»	2.032	70
Nghị-lộc	58	15	»	»	1.574	»
Ha-tinh	370	»	122	»	2.000	48
Quang-trị	42	»	»	»	»	»
Quang-nghia ...	69	»	»	»	1.200	»
Binh-dinh	40	»	»	»	100	»
Haiphong	37	9	8	101	»	»
Hongay	8	»	»	10	»	»
Nam-dinh	115	»	31	293	100	»
Phu-ly	82	»	13	»	300	»
Thai-binh	40	8	14	»	270	»
Hai-duong	9	»	»	»	31	»
Ha-dong	12	»	»	»	51	»
Bac-ninh	6	»	»	»	»	»
Hanoi	36	»	»	»	»	»

Il ressort de ce tableau que :

En Annam, l'organisation du parti existe dans 13 huyên et provinces, mais l'organisation de la jeunesse communiste existe seulement dans 3 huyên. Dans l'un des huyên elle n'est que le 1/3 de celle du parti et dans un autre Huyên du 1/4. B. — Les femmes sont organisées seulement dans 5 huyên : dans l'un des huyên leur nombre est égal à la 1/2 et dans un autre au 1/9 du nombre des membres du parti. C. — Parmi ces 13 huyên ou provinces en question cinq possèdent des organisations payannes très faibles. Dans une de ces localités, le nombre des paysans organisés est 2 fois 1/2 plus grand que celui des membres du parti. D. — Les syndicats existent seulement dans une de ces localités, mais les ouvriers agricoles ne sont

encore organisés nulle part. E. — Dans la région (en Annam), il y a 16 provinces, mais l'organisation n'existe que dans 5 seulement. F. — Dans le rapport de l'Annam, on ne dit pas quel est le nombre des femmes membres du parti et de celles qui sont membres des organisations paysannes.

L'organisation est extrêmement faible au Tonkin. Dans une région industrielle comme le Tonkin, il n'y a que deux provinces possédant des syndicats, 4 endroits possèdent des organisations des jeunesses, 5 possèdent des organisations paysannes ; mais au total cela ne fait pas autant que l'organisation d'un huyên de 4^e classe en Annam. En un centre politique et économique aussi important qu'Hanoi, il ne se trouve aucun militant à l'exception de quelques camarades dirigeants.

Pour les organisations de la « Ligue anti-impérialiste », du « Secours rouge » et de « chômeurs », il n'en existe encore point dans les deux pays (en Annam, il existe un peu de Secours rouge).

Je propose ceci :

Le parti doit :

- 1^o Redresser les erreurs indiquées ci-dessus.
- 2^o Établir un plan d'action concret pour chaque huyên et chaque province.
- 3^o Répartir les membres du parti (comme les militaires répartissent les soldats). Que ceux qui sont responsables d'une région ou d'un travail quelconque soient en outre tenus d'établir un plan d'action pour chaque camarade ou chaque groupement.
- 4^o Des comités doivent administrer et contrôler avec minutie l'application de ces plans de travail.
- 5^o Il importe avant tout d'unifier les « Jeunesses communistes et les syndicats » et de leur donner une vie indépendante.

B). — Les directives de la III^e Internationale et les résolutions du comité central (Trung-Uông) doivent être discutées par tous les membres du parti et par toutes les cellules qui doivent prendre des résolutions sur les directives et résolutions sus-visées. Leurs résolutions doivent être soumises au comité central (Trung-Uông) qui les transmet à la III^e Internationale. C'est en procédant ainsi que l'on pourra élever le niveau des membres du parti, que toutes les directives et résolutions auront force d'application, que l'idéologie et l'action des membres du parti pourront être unifiées ; que la 3^e Internationale connaîtra le niveau révolutionnaire des membres du parti et que la liaison, depuis les cellules jusqu'au comité central (Trung-Uông) et à la 3^e Internationale, sera étroitement réalisée (telles sont les intentions de la 3^e Internationale).

N'oublie pas d'envoyer :

- 1^o Les rapports de la Cochinchine.
- 2^o Les rapports de l'assemblée du comité central (Trung-Uông).
- 3^o Les rapports sur l'organisation et l'agitation ouvrière.

J'ai traité ces 3 sujets dans ma lettre précédente.

2° Notre connaissance (*Ducroux*) n'est pas retourné par ce bateau.

3° Des bateaux de la ligne Saigon-Singapore lesquels connaissez-vous ? quelles personnes ? donnez des précisions ; ici on a intérêt à le savoir.

4° J'ai entendu dire que l'on connaît un Français à bord d'un bateau des Messageries Maritimes, s'il est vrai (qu'il en soit ainsi), faites-le moi savoir.

5° Quand vous verrez arriver un bateau, allez à bord, il est possible qu'il y ait quelqu'un qui rentre. Ah ! Comment sont signalés les bateaux entrant au port.

6° Il y a quelqu'un de là-bas (?) qui doit rentrer incessamment, quand il y aura un bateau qui rentrera (à partir du début de mai) il faudra le faire prendre à bord. A bord du « Général Metzinger » il y a Nghia, blanchisseur, il est possible qu'il ait quelque chose. N'oubliez pas d'aller le lui demander.

REPRODUCTION PHOTOGRAPHIQUE, DE LA 1^{re} PAGE
D'UNE LETTRE AUTOGRAPHE DE NGUYỄN-ÁI-QUỐC
ENVOYÉE DE HONGKONG LE 23 AVRIL 1931 AU COMITÉ CENTRALE
DU PARTI COMMUNISTE INDOCHINOIS

1. Tôi nhớ lại một lần đi chơi về nhà ở Hongkong... (quên mất) ...
 2. Tôi quên không nói cho bạn biết là tôi đã mua một chiếc đồng hồ...
 3. Tôi thấy bạn rất vui vẻ...
 4. Tôi thấy bạn rất vui vẻ...
 5. Tôi thấy bạn rất vui vẻ...
 6. Tôi thấy bạn rất vui vẻ...
 7. Tôi thấy bạn rất vui vẻ...
 8. Tôi thấy bạn rất vui vẻ...
 9. Tôi thấy bạn rất vui vẻ...
 10. Tôi thấy bạn rất vui vẻ...

TRADUCTION.

DE LA LETTRE AUTOGRAPHE DE NGUYỄN-ÁI-QUỐC (阮愛國)
ENVOYÉE DE HONGKONG LE 23 AVRIL 1931 AU COMITÉ CENTRAL
DU PARTI COMMUNISTE INDOCHINOIS, REPRODUITE CI-CONTRE
(Trung-Uơng 中央).

23 avril pour le comité central (Trung-Uơng 中央)

1° Par la dernière lettre il a été annoncé que le camarade revenu récemment était capitaine de l'Armée Rouge chinoise dans la région de « Đông Giang » (東江), qu'il est délégué du parti, parle bien la langue chinoise et est très au courant (*des questions d'agitation*) parmi les militaires et les agriculteurs.

2° Notre camarade n'est pas encore rentré par ce bateau ; il est nécessaire de le mettre (*auparavant*) au courant de la question liaison Saïgon-Singapore.

3° Sur le « Wong-Shek-Kung » (黃石公) il convient de ne plus demander Ly-Pan. N'avoir de relation qu'avec Trần-Thiêm. Ce bateau ne séjourne (*à Saïgon*) qu'un seul jour. Il faut donc bien faire attention à ne pas manquer (*la liaison*).

b) A bord de « Haldis » (陳平) il y a le camarade Tong-Fi-Hung (宋飛雄), boy du 2^e pont.

c) Le « Bornéo » ne fait plus le service (*entre Hongkong et Saïgon*). Fu-Sanh (阜生) refuse de donner son nom, il faut donc attendre (*pour entrer en relation avec lui*).

d) Ne pas oublier de demander à Nghia, blanchisseur du « Général Metzinger » s'il y a des lettres et des paquets.

4° Pour les envois (*de Saïgon à Hongkong*), il faut dire à l'agent de liaison d'écrire lisiblement (*l'adresse*) pour que je puisse ici demander à l'agent de liaison s'il a reçu quelque chose. Nous autres ici, nous ferons la même chose.

5° VLADIMIROF est arrivé ici (*à Hongkong*). S'il ne parvient pas (*en Indochine*) par le présent bateau, il arrivera par un suivant. Il faut donc le chercher sur tous les bateaux à bord desquels nous avons quelqu'un. Blokof, Bourof et Liamin se sont installés à Singapour. On a écrit pour les inviter à rentrer (*en Indochine*). Maizen en arrivant à Singapour a pris peur et s'est enfui.

6° Tous les lieux de travail ne portent-ils donc pas de signes conventionnels (*qui permettent de savoir de l'intérieur si la police a pénétré ou non dans les locaux*) ? Pourquoi les camarades ont-ils continué à fréquenter les lieux de travail qui ont été éventés, ce qui les a fait prendre, tels que : imprimerie « Vachza », Chô-Máp, etc..... N'avez-vous pas été trahis ? Les documents secrets de la liaison ont-ils été découverts ?

7° Quand il y a de l'argent, chaque camarade doit en garder soigneusement une partie pour en éviter la perte totale (*au moment des descentes de police*). De plus, ceux qui réussiront à prendre la fuite auront de quoi subsister.

8° Il faut découvrir un procédé quelconque pour mettre les partisans importants hors d'atteinte, car si on laissait prendre les meilleurs, au fur et à mesure, ce serait par trop désastreux pour le « travail ». A Thai-Binh et à Phu-Ly, « on » n'a eu que la peine de consulter les listes (d'affiliés) pour arrêter les camarades. Tout cela démontre que le parti est encore peu avancé dans l'art du travail secret. Afin de chercher à remédier à cet état de choses, on me pose souvent ces questions : Pourquoi ces échecs ? Pourquoi ces arrestations ? Mais de l'intérieur, on ne m'a fait aucun rapport clair (à ce sujet). Je suis donc moi-même dans l'impossibilité de répondre (à ces questions).

8° bis. — Au sujet de mon rôle personnel.

a) Depuis l'assemblée du mois d'octobre, je pense qu'à l'intérieur le comité central (中央) est constitué et qu'à l'extérieur il y a le Bureau d'Orient et, par suite, que mon rôle consiste à faire office de boîte aux lettres. J'ai donc demandé au Bureau d'Orient de me déplacer, car le rôle de boîte aux lettres peut être joué par un autre (camarade). Le Bureau d'Orient m'a écrit pour fixer ma nouvelle tâche. (Copie de cette lettre a été envoyée par moi au comité central) (中央).

b) Si les rapports du comité central (中央) étaient réguliers, détaillés et clairs, nous n'aurions pas besoin de demander ainsi des rapports aux comités locaux (處部). Mais depuis l'époque de l'Assemblée, le comité central (中央) n'a pas encore adressé de rapports détaillés. Par exemple sur l'affaire (Ky) contre les directives de l'internationale communiste, je ne suis renseigné que maintenant, à la fois par quelqu'un de mes relations et par le comité central (中央). Je sais bien que les circonstances sont difficiles et que le comité central (中央) a beaucoup de travail, mais « on » a besoin de connaître clairement notre situation est c'est pourquoi nous avons dû réclamer des rapports aux comités locaux. C'est grâce aux deux rapports des assemblés des comités locaux (處部) que nous avons connu avec clarté la situation en Annam et au Tonkin antérieurement à décembre 1930. Depuis cette date, nous ne savons rien (n'ayant plus reçu de rapports) et on réclame les rapports du comité local (處部) de la Cochinchine. De plus auparavant (en octobre) nous avons décidé que tous les comités locaux (處部) présenteraient leurs rapports en double exemplaire : l'un destiné au comité central (中央), l'autre à l'extérieur (Bureau d'Orient 東方部). Cela allège la tâche du comité central et ainsi l'internationale communiste est tenue au courant de la situation. Le Bureau d'Orient approuve du reste cette méthode. C'est grâce à cette façon de procéder qu'il ne s'est rien passé de déraisonnable et de désordonné.

c) Je n'ai pas donné d'instructions particulières en Annam et au Tonkin, il n'y a que pour les circulaires urgentes de la nature de celles relatives au 1^{er} mai et au 1^{er} août, les directives générales analogues à la présente et la documentation que j'avais traduite, pour lesquels j'ai fait des envois en triple exemplaire au comité central (中央) et aux comités locaux de l'Annam et du Tonkin. En procédant ainsi, il a été possible de faire rapidement, commo-

dément et sûrement. (Si les envois n'étaient pas parvenus en un point, ils auraient été reçus à un autre).

d) Dans la précédente lettre, le comité central (中央) disait : « A l'exception des liaisons et des envois de journaux pour lesquels je (*suis qualifié pour*) communiquer avec les comités locaux (處部), il serait illogique et désordonné de m'adresser ces rapports ». Si l'on agissait comme il est dit ci-dessus, il n'y aurait non seulement rien « d'illogique et de désordonné », mais au contraire les affaires pourraient être plus vite réglées. Sans cela, mes relations directes avec l'Annam et le Tonkin ne seraient d'aucune utilité.

e) Je transmets (*au Bureau d'Orient*) les lettres du comité central (中央) telles qu'elles me parviennent. Mon rôle est celui qui a été déterminé par le Bureau d'Orient (東方部). C'est pourquoi, lorsqu'il se produit quelque chose, le Bureau d'Orient (東方部) me le fait savoir et si j'ai des idées à suggérer, telles que les critiques récentes sur (*le travail*) en Annam et au Tonkin j'ai l'assentiment du Bureau d'Orient. C'est pourquoi lorsque le parti a décidé de faire quelque chose ou de présenter certains vœux, il est nécessaire que je le sache ; si je n'en savais rien du tout comment ferais-je pour répondre aux questions qui me sont posées ? Si ma mission consistait seulement à transmettre les correspondances, si je ne pouvais pas donner mes avis au Bureau d'Orient (東方部) et au comité central (中央), ma présence ici serait sans grand intérêt, car le travail de transmission des correspondances pourrait être assuré par un autre camarade. En résumé : le Trung-Uông (中央) devra résoudre la question de la responsabilité de Vương (*Nguyễn-ái-Quốc*) :

1° Quel est l'avis donné par le Trung-Uông à la récente lettre (dont copie a été adressée par le précédent envoi ?)

2° Les comités locaux (外部) doivent-ils envoyer ou non leurs rapports, etc... Faites-moi connaître vos résolutions ? Car si cette question n'était pas tranchée on critiquerait çà et là et cela créerait vraiment le désordre et nuirait par suite au travail.

P. S. — VLADIMIROF ne peut pas rentrer cette fois-ci. Il doit attendre le « Wang-Shek-Kung » ou le « Haldis » pour pouvoir partir.

Par ce courrier ont été envoyés deux limographes et 200 feuilles de papier.

24-4-1931

Renseignez-moi sur les préparatifs et les résultats du 1^{er} mai. Le petit morceau de papier écrit en anglais est envoyé par le représentant de l'Internationale des Jeunes Communistes.

STATISTIQUE
DES GRÈVES ENREGISTRÉES EN 1928 ET 1929

1928

TONKIN

- 13 mars, grève de 422 sur 500 coolies employés par la Compagnie Franco-Asiatique des Pétroles à *Haiphong*. Prétexte: amendes infligées au personnel.
16 avril, grève partielle de 70 ouvriers à la Cimenterie de *Haiphong*.
20 mai, grève des livreurs des Boulangeries Réunies de *Hanoi*.
22 octobre, grève de 24 heures des tireurs de pousse-pousse à *Hanoi*. Motif: augmentation du tarif de location des pousse-pousse.
23 novembre, grève de 24 heures de 40 ouvriers d'un atelier de l'usine de soie de *Nam-Dinh*.

COCHINCHINE

- 19 février, grève de protestation de 24 heures des livreurs de la « Glacière Larrue » à *Saigon*. Motif: observations de la Direction relatives au mauvais fonctionnement du service.
23 février, grève de 20 coolies d'une rizerie annamite à *Cholon*.
8 avril 1928, grève partielle des ouvriers de la plantation des terres rouges de *Loc-Ninh*. Motif: vol d'un bœuf.
14 mai, grève de 24 heures de 20 ouvriers de l'imprimerie Portail à *Saigon*; motif invoqué: sévérité d'un chef d'atelier.
1^{er} juillet, grève de garçons coiffeurs à *Saigon*.

ANNAM

- 11 avril, grève de 300 ouvriers de la Société forestière de *Bên-Thuy*; motif invoqué: retard dans le paiement des salaires occasionné par l'absence du comptable indigène.
Avril: agitation prolongée parmi les ouvriers travaillant au « Garage du Nord-Annam » à *Vinh*.

1929

TONKIN

- 6 janvier, grève des tireurs de pousse-pousse, 500 véhicules sur 1380 n'ont pas été retirés ce jour-là des garages. Cause: augmentation des tarifs de location. Résultat: un compromis est intervenu entre loueurs et tireurs.
23 avril et 1^{er} juin, deux tentatives de grève parmi le personnel des Verreries d'Extrême-Orient à *Haiphong*; prétexte: renvoi de deux mécaniciens.

28 mai au 10 juin, grève au Garage Aviat à *Hanoi*. 160 ouvriers ont été touchés dont 20 Chinois. Cause : refus de supprimer les amendes pour absences non autorisées. Le parti « Thanh-Niên » a exploité cette grève.

1^{er} juin, grève totale de 24 heures à la Cotonnière de *Haiphong*. 600 ouvriers ont participé à cette manifestation. La grève a repris le 26 juin.

19 juin, grève totale de 24 heures à l'Usine Electrique de *Nam-dinh*. Nombre d'ouvriers touchés : 60.

13 juin, grève des maçons de la Pépinière Municipale à *Hanoi*.

4 et 5 juillet, grève à la filature de soie de *Nam-Dinh*.

26 juillet, grève de quelques heures de 25 aiguilleurs employés aux Charbonnages de *Hongay*.

23 septembre, grève à la Compagnie Franco-Asiatique des Pétroles à *Haiphong*.

29 septembre, grève à *Yên-Viên* (Bac-Ninh) dans la briqueterie Hung-Ky.

6 octobre, grève à la Société « Texor » à *Hanoi*.

22 octobre, tentative de grève à la Cimenterie à *Haiphong*.

COCHINCHINE

4 juin, tentative de grève aux Magasins Charner à *Saigon*.

13 octobre, grève des boys de l'hôtel « Saigon Palace » à *Saigon*.

ANNAM

16 au 23 mai, grève aux ateliers de la Compagnie des Chemins de Fer de l'Indochine à *Truong-Thi* (Vinh); ouvriers touchés : 72; motif invoqué : sévérité d'un chef d'atelier.

26 juin, grève de 150 ouvriers travaillant dans les ateliers de la Société de Transport Automobile du Centre-Annam, *Tourane*. Ouvriers touchés : 250.

CAMBODGE

21 juin, grève au Garage de la Société des Transports et Messageries d'Indochine à *Phnom-penh*.

3 octobre, grève aux Distilleries de Phnom-Penh.

RELEVÉ

DES MANIFESTATIONS DE MASSE PROVOQUÉES OU ORGANISÉES
PAR LE P. C. I. DU 1^{er} MAI 1930 AU 31 DÉCEMBRE 1931

TONKIN

1^{er} mai 1930. — Province de Thai-Binh : 600 indigènes se rassemblent vers 8 heures 30 sur la route de Hung-Yèn à Thai-Binh et forcent le passage d'un bac avec l'intention d'aller manifester dans le centre urbain de Thai-Binh. Ils sont dispersés par un détachement de miliciens.

7 septembre 1930. — Saç de la demeure d'un brigadier indigène des Douanes à Dinh-Vu (province de Kièn-An) par une bande de 20 communistes dont quelques-uns sont armés de revolvers. Un manifestant arbore un drapeau rouge.

7 septembre 1930. — Tentative de manifestation de masse à Haiphong.

14 octobre 1930. — Manifestation de 300 indigènes arborant le drapeau rouge devant le siège de la sous-préfecture de Thien-Hai (province de Thai Binh). Invités à se retirer les manifestants se ruent à l'assaut des bâtiments administratifs. Ils sont dispersés par la garde indigène.

22 octobre 1930. — Tentative de rassemblement et de manifestation à Namdinh. Elle avorte par suite de l'arrestation d'un orateur qui haranguait des ouvriers se rendant au travail et celle d'un indigène porteur de 2.000 tracts et de 3 drapeaux rouges.

COCHINCHINE

2 mai 1930. — Rassemblement devant la délégation de Cho-Moi (province de Long-Xuyèn) de 200 indigènes qui réclament un sursis pour le paiement de l'impôt. Les manifestants se dispersent après avoir reçu la promesse que leur demande serait transmise à l'autorité supérieure.

3 mai 1930. — Rassemblement de 1.500 indigènes autour des bureaux de la délégation de Cao-Lanh (province de Sadec). Les manifestants formulent la même demande que ceux de Cho-Moi et se dispersent après avoir obtenu la promesse que des mesures seraient prises pour donner une suite favorable à leur requête.

13 mai 1930. — Rassemblement au village de Tan-Duong (Sadec) de 1.000 indigènes qui se forment en cortège. Précédés de porteurs de banderolles rouges ils se dirigent sur le chef-lieu de la province mais se dispersent d'eux-mêmes avant de l'atteindre sur promesse de l'Administrateur que leurs demandes seraient examinées.

13 mai 1930. — 300 coolies employés à la construction d'une route dans la province de Cantho abandonnent le chantier à la suite du refus du chef

de province de leur accorder une augmentation de salaire et une diminution de la durée du travail journalier.

28 mai 1930. — Rassemblement près de Cho-Moi (Long-Xuyên) de 1.000 indigènes porteurs de banderolles, de pieux et de piques. Ils sont dispersés par un détachement de miliciens.

29 mai 1930. — 3.000 indigènes se dirigent sur la délégation d'O-Mon (Cantho). Ils se dispersent sur l'injonction d'un détachement de miliciens.

2 juin 1930. — 600 indigènes tentent de manifester au chef-lieu de la province de Vinh-Long. 100 manifestants sont arrêtés.

3 juin 1930. — 600 indigènes porteurs de banderolles rouges et armés de gourdins rencontrent à Ba-Hom (province de Cholon) un détachement de miliciens qui les disperse.

4 juin 1930. — 2.000 indigènes armés de coupe-coupe ou porteurs de banderolles rouges saccagent l'école de Hoc-Mon (Gia-Dinh) et envahissent le siège de cette délégation. Ils sont dispersés par les miliciens en garnison à Hoc-Mon.

4 juin 1930. — 200 indigènes tentent de manifester au marché de Tan-Loi (province de Tan-An). Ils sont dispersés par la Garde civile.

5 juin 1930. — Au soir de la nuit du 4 au 5 une foule importante entoure la délégation de Duc-Hoa (province de Cholon) et donne l'assaut au siège du délégué. Les manifestants sont dispersés par le poste de milice de Duc-Hoa.

5 juin 1930. — Rassemblement de 1.500 indigènes à Benh-Luc (province de Cholon). Les manifestants se dispersent à l'arrivée de la Garde Civile.

15 juillet 1930. — Dans la nuit du 14 au 15, rassemblement de 400 indigènes armés de coupe-coupe au village de Tan-Thuan-Tay (Sadec) en vue de « boycotter la fête nationale » conformément aux ordres du P. C. I. Les manifestants sont dispersés par un détachement de garde civile.

1^{er} août 1930. — Rassemblement de 300 indigènes à la limite des provinces de Gia-Dinh et de Thu-Dau-Mot. Les manifestants se dispersent au bruit d'un coup de feu tiré en l'air par un notable.

1^{er} août 1930. — Formation dans la province de Cholon de deux rassemblements respectivement composés de 350 et de 400 indigènes. Les manifestants se dispersent à la vue d'une patrouille.

1^{er} août 1930. — Rassemblement près de la délégation de Can-Long (province de Tra-Vinh) de deux cortèges de manifestants composés respectivement de cent et de 400 indigènes qui sont dispersés par un détachement de garde civile.

1^{er} août 1930. — Rassemblement séditionnel à Tan-Thuan-Tay (province de Sadec) dispersé par les notables et la police communale.

22 août 1930. — Au cours de la nuit, incendie volontaire par des communistes de 4 maisons de Cao-Lanh (province de Sa-Dec) appartenant à des indigènes réfractaires à la propagande du parti. Une patrouille de miliciens arrivée sur le lieu du sinistre met les manifestants en fuite.

23 août 1930. — Plusieurs rassemblements dans les villages de Tan-Thanh-Dong, Tan-Dong et Ba-Diêm (délégation de Hoc-Mon, province de Gia-Dinh) sont dispersés par la Gendarmerie.

24 août 1930. — Dans la nuit précédente, rassemblements dans les villages de Xuân-Thoi-Dong, Ba-Queo, Binh-Hung-Dong, Phu-Tri-Hung, Tan-Kiên et An-Lao sis dans les provinces de Gia-Dinh et de Cholon. Les manifestants se dispersent à l'arrivée de la Garde civile.

24 août 1930. — Attaque d'un chef de canton à Thoi-Tan (délégation de Hoc-Mon, province de Gia-Dinh) par 200 individus armés de bâtons. Les assaillants sont dispersés par l'escorte du chef de canton.

24 août 1930. — Sac de la maison communale de Phuoc-Van (province de Cholon) par 60 communistes indigènes.

26 août 1930. — Dans la nuit précédente, rassemblements aux villages de My-Thanh (province de Cholon) et de Tan-Thong (délégation de Hoc-Mon, province de Gia-Dinh). Les manifestants sont dispersés par les notables.

1^{er} septembre 1930. — Dans la nuit précédente, sac de la maison communale du village de Huu-Thanh (délégation de Duc-Hoa, province de Cholon) par une centaine de communistes indigènes qui brûlent ensuite les archives du village et incendient deux maisons appartenant à des notables.

1^{er} septembre 1930. — Dans la nuit, rassemblement à Thanh-Loi (province de Tan-An) de 70 indigènes armés de fusils de chasse. Les manifestants saccagent 3 maisons particulières. Ils sont mis en fuite par une patrouille de miliciens au moment où ils se disposent à saccager la maison communale.

5 septembre 1930. — Rassemblement au village de Long-Diên (délégation de Cho-Moi, province de Long-Xuyen) suivi du sabotage d'une ligne télégraphique. Les manifestants s'enfuient à la vue d'un détachement de Garde civile.

5 septembre 1930. — Au même village un autre rassemblement de 300 personnes est dispersé par la Garde civile.

12 septembre 1930. — Dans la nuit précédente, rassemblement de 300 manifestants à la limite des provinces de Gia-Dinh et de Cholon.

12 septembre 1930. — Sac de la maison communale de Tan-Buu (province de Cholon) par une centaine de communistes indigènes armés de fusils de chasse qui détruisent un pont et les archives de la commune.

12 septembre 1930. — Tentative d'attaque de la demeure d'un notable de la province de Cholon, par une bande de 100 communistes environ. Le notable réussit à disloquer la bande.

14 septembre 1930. — Dans la nuit précédente, sac de la maison communale de Xuân-Thoi-Tay (délégation de Hoc-Mon, province de Gia-Dinh) par des communistes au nombre d'une centaine environ. Les archives sont brûlées et les murs sont couverts d'emblèmes bolcheviques.

20 septembre 1930. — Marche de 800 manifestants armés de coupe-coupe sur le village de Han-Tan (province de Can-Tho) qui est défendu par la police communale.

27 septembre 1930. — Petites manifestations dans 4 villages de la province de Cholon et de la province de Gia-Dinh qui sont continuées dans la nuit.

2 octobre 1930. — Dans la nuit précédente, destruction des archives de la commune de Lang-Son (province de Cholon) par une bande de 50 communistes.

3 octobre 1930. — Dans la nuit, dispersion près de Ba-Tri (province de Bèn-Tre) par la Garde civile de 600 indigènes dont 4 sont armés de fusils et les autres de coupe-coupe et de bâtons.

3 octobre 1930. — Sac des maisons communales de Phan-Thoi et de Chau-Binh (province de Bèn-Tre).

3 octobre 1930. — Sac du poste de police de My-Hoa (province de Bèn-Tre) et tentative de mise à sac de la maison communale du village de Tan-Xuàn (province de Bèn-Tre) par une bande de 300 individus arborant un drapeau rouge sur lequel figure l'inscription : « Intervenons en faveur de la province du Nghê-An ». Les manifestants sont dispersés par les miliciens.

12 octobre 1930. — Dans la nuit précédente rassemblement à An-Phu (province de Cholon) de 200 indigènes qui se dispersent pour éviter un gros orage.

21 janvier 1931. — Dans la nuit 500 manifestants rassemblés près de Mo-Cay (province de Bèn-Tre) sont mis en fuite par la Garde civile.

23 janvier 1931. — Une patrouille de miliciens rencontre une centaine de communistes aux environs de My-Tho et les disperse.

2 février 1931. — Rassemblement d'une bande de communistes devant la maison communale de Long-Quoi (Bèn-Tre). Les manifestants s'enfuient au bruit d'un coup de feu tiré en l'air par un notable.

4 février 1931. — Rassemblement d'un groupe près de Trung-Chanh (province de Gia-Dinh). Les manifestants sont dispersés par des notables.

8 février 1931. — Rassemblement devant la maison communale de Phong-My (province de Bèn-Tre). Les manifestants se dispersent à l'arrivée des autorités.

8 février 1931. — Assassinat de M. Legrand, Inspecteur de la Sûreté, au moment où ce fonctionnaire tente d'arrêter à Saigon, rue Lagrandière, l'orateur communiste qui harangue la foule des spectateurs sortant d'un terrain de sports.

20 février 1931. — Rassemblement suspect devant l'Inspection du centre de Bac-Liêu. L'arrestation de 7 manifestants disloque l'attroupement.

28 février 1931. — Une patrouille de miliciens rencontre à Long-My (province de Bèn-Tre) une colonne de 200 indigènes et la disperse.

28 février 1931. — Une autre patrouille rencontre une colonne de manifestants à Binh-Thanh (province de Bèn-Tre) et la met en fuite.

2 mars 1931. — Rassemblement de 200 indigènes devant la maison communale de My-Hung (Long-Xuyên). Les manifestants se contentent d'agiter des banderolles rouges et de vociférer.

19 mars 1931. — Destruction des archives de la commune de Phuoc-Nhuan (Bentre) par 50 communistes environ.

22 mars 1931. — Diverses dépréciations sont commises à Loc-Thuan (province de My-Tho) par une colonne de communistes.

23 mars 1931. — Attaque près de Saigon d'un sergent et d'un caporal de la Garde civile par une bande d'ouvriers de la Compagnie Socony. Le caporal est blessé mortellement, le sergent et un ouvrier sont blessés grièvement.

25 mars 1931. — Incendie de la maison communale du village de Tan-Hung (province de Bèn-Tre) par une colonne de communistes.

26 mars 1931. — Dans la nuit la maison communale de An-Hiép (province de Bèn-Tre) est mise à sac par une bande de communistes.

30 mars 1931. — Pillage de la maison communale de Chau-Binh (province de Ben-Tre) par une bande de communistes.

15 avril 1931. — Destruction des archives de la maison communale de Long-Hoa (province de Cholon) par une bande de communistes.

1^{er} mai 1931. — Des patrouilles dispersent divers rassemblements dans la région de Thanh-Phu (province de Bèn-Tre), à Duc-Hoa (province de Cholon) et dans divers lieux des provinces de Chau-Doc, Vinh-Long et Tra-Vinh.

29 mai 1931. — Meeting communiste au village de Binh-Thuan (province de Long-Xuyên).

18 juin 1931. — 49 champs nouvellement ensemencés du territoire des villages de Lac-Hao, Tan-Hanh et Phu-Duc (province Vinh-Long) sont dévastés par les communistes qui, leur méfait accompli, plantent des drapeaux rouges dans ces champs.

ANNAM

1^{er} mai 1930. — Pendant la nuit précédente 1.500 indigènes se rassemblent dans les environs du centre de Vinh-Bênthuy, chef-lieu de la province du Nghê-An et marchent sur la ville de Vinh. Les manifestants sont arrêtés et dispersés près du chef-lieu de la province par les miliciens.

1^{er} mai 1930. — Les habitants des villages de Hanh-Lam et de Yèn-Lac (préfecture de Thanh-Chuong, province du Nghê-An) pillent et incendient la concession « Vièn-Ky » appartenant à un Cochinchinois, puis hissent le drapeau soviétique sur les ruines.

3 mai 1930. — 4 mandarins chargés d'opérer l'arrestation des instigateurs du pillage précédent se rendent sur les lieux. Encerclés et menacés par plus de 1.000 individus, ils sont dégagés par la troupe qui les escorte.

1^{er} juin 1930. — 2.000 indigènes se rendent au siège de la sous-préfecture de Thanh-Chuong (province de Nghê-An) et remettent au sous-préfet annamite une requête. Ils s'éloignent après avoir obtenu la promesse que la requête serait transmise à l'autorité supérieure.

11 juin 1930. — Environ 1.000 indigènes se présentent devant la sous-préfecture de Do-Luong (province de Nghê-An) pour solliciter une réduction des impôts et une indemnité pour les « victimes » des manifestations du

1^{er} mai. Sur l'ordre du mandarin, ils se dispersent sans commettre d'actes de violence.

25 juin 1930. — 300 indigènes présentent les mêmes revendications au sous-préfet de Nghi-Loc (province de Nghê-An). Ils se retirent dès que le mandarin eût accepté leur requête.

12 juillet 1930. — 60 indigènes porteurs de drapeaux rouges se présentent au receveur des Douanes et Régies de la sous-préfecture de Phu-Nghia (province de Nghê-An). Ils se dispersent après avoir remis à ce fonctionnaire une requête demandant diminution des charges.

16 juillet 1930. — 700 personnes envahissent le siège de la sous-préfecture de Tan-Dinh (province de Nha-Trang). Les manifestants se retirent après avoir présenté au sous-préfet une requête tendant à obtenir une diminution d'impôt.

1^{er} août 1930. — Tentative de formation d'un cortège de 100 indigènes dans le centre urbain de Vinh-Bênthuy.

1^{er} août 1930. — Rassemblement aux environs de Do-Luong (province du Nghê-An) de 500 indigènes qui se dispersent à la vue d'un avion envoyé en reconnaissance.

1^{er} août 1930. — Rassemblement dans la sous-préfecture de Can-Loc (province de Ha-Tinh) de 300 indigènes qui regagnent leurs villages d'origine sur les exhortations du sous-préfet annamite.

30 août 1930. — Attaque du siège de la sous-préfecture de Nam-Dan (Nghê-An) par 1.000 manifestants. Ceux-ci obligent le mandarin du lieu à apposer sa signature sur un drapeau rouge sur lequel figurent des mots d'ordre. Les assaillants délivrent ensuite les prisonniers, saccagent un débit, d'alcool et s'en vont caver leur ivresse.

1^{er} septembre 1930. — Attaque de la sous-préfecture de Vo-Liêt (Nghê-An) suivie du sac de la sous-préfecture, de l'école, de la poste, d'un débit d'alcool et de plusieurs maisons appartenant à des fonctionnaires ; 22 prisonniers dont 6 assassins sont libérés par les manifestants.

7 septembre 1930. — Attaque de la sous-préfecture de Can-Loc (Ha-Tinh) par 500 indigènes qui se dispersent à l'arrivée d'un détachement de miliciens.

8 septembre 1930. — 3 colonnes de 800 individus chacune attaquent successivement le poste de Garde indigène de Do-Luong (Nghê-An) qui est dégagé par deux avions.

8 septembre 1930. — Rassemblement de 6 à 800 indigènes dans la sous-préfecture de Can-Loc (Ha-Tinh). Les manifestants sont dispersés par les miliciens.

9 septembre 1930. — Marche de 300 manifestants sur le chef-lieu de Ha-Tinh. La colonne est dispersée par des miliciens avant d'atteindre son but.

9 septembre 1930. — Quelques heures après, une deuxième colonne pille les bureaux de la sous-préfecture de Ky-Anh (Ha-Tinh), le débit d'alcool et 4

maisons particulières, puis se dirige sur le chef-lieu de la province. Les manifestants sont dispersés par la Garde indigène.

12 septembre 1930. — Dans la nuit précédente, sac de la gare de Yên-Xuân (Nghê-An).

12 septembre 1930. — Marche sur Vinh, le chef-lieu de la province du Nghê-An, de plusieurs milliers d'indigènes divisés en colonnes et tentative de pillage des sous-préfectures de Hung-Nguyễn et de Nam-Dan. Les manifestants sont dispersés par la Garde indigène appuyée par des avions.

13 septembre 1930. — Sabotage de plusieurs lignes télégraphiques dans la province du Nghê-An, sac de plusieurs maisons particulières, de la poste et de l'école sises près de Nam-Dan (Nghê-An).

16 septembre 1930. — Sac de l'école de Phu-Long (Ha-Tinh).

19 septembre 1930. — Sac d'une maison de la sous-préfecture de Huong-Son (Ha-Tinh) et sabotage de la ligne télégraphique desservant ce centre. Les manifestants se dispersent à la vue d'un avion.

21 septembre 1930. — Marche de 300 indigènes sur la concession Ferey (huyen de Huong-Son, cité ci-dessus). Les manifestants se dispersent à la vue d'un détachement de Garde indigène.

22 septembre 1930. — A 4 heures du matin, attaque de la sous-préfecture de Huong-Son (Ha-Tinh) par 2.000 indigènes armés de lances et de coupe-coupe. Les manifestants sont repoussés par la garnison.

28 septembre 1930. — Attaque de la sous-préfecture de Nam-Dan (Nghê-An) par 600 indigènes. Les manifestants sont repoussés à deux reprises et sont dispersés par la garnison.

1^{er} octobre 1930. — Dans la nuit précédente, tentative de marche sur le poste de Do-Luong (Nghê-An), incendie de plusieurs maisons de notables annamites et sabotage d'une ligne téléphonique.

4 octobre 1930. — Dans la nuit précédente, sac de la maison du maire de Van-Khuê (Nghê-An).

4 octobre 1930. — 500 manifestants attaquent à plusieurs reprises une section de miliciens à Phu-Long (province de Nghê-An), mettent à sac la gare de Yên-Xuân pour la deuxième fois et sabotent une ligne télégraphique.

5 octobre 1930. — 3 bandes communistes attaquent à plusieurs reprises une patrouille qui les disperse.

6 octobre 1930. — Marche d'une colonne importante sur Vo-Liệt, siège de la sous-préfecture de Thanh-Chuong, déjà citée. Les manifestants ayant aperçu deux groupes de combat isolés de légionnaires, se jettent sur eux pour leur ravir leurs armes. Les assaillants sont dispersés. Ils se vengent en brûlant vifs 3 gardes mandarinaux qu'ils avaient capturés la veille.

8 octobre 1930. — Attaque de la sous-préfecture de Duc-Pho (province de Quang-Tri) par 300 communistes qui saccagent les bâtiments administratifs.

10 octobre 1930. — Incendie par les communistes d'une garderie des forêts de Trai-Can-Danh (province du Nghê-An).

16 octobre 1930. — Dans la nuit précédente, tentative de sac de plusieurs villages du canton de Bich-Hao (Nghê-An) par plusieurs bandes de communistes qui sont dispersés à temps par des patrouilles du poste de Nam-Dan.

18 octobre 1930. — Attaque du poste des Douanes de Thuong-Xa (Nghê-An) par un millier d'indigènes qui sont repoussés par le poste.

18 octobre 1930. — Tentative de pillage du village de Nhan-Khoa (province de Nghê-An) qui échoue par suite de l'occupation de ce lieu par un détachement de Légion.

24 octobre 1930. — Dans la nuit précédente, attaque d'un autre village sis à sept kilomètres de la sous-préfecture de Nam-Dan. Les assaillants sont repoussés par les veilleurs du village.

26 octobre 1930. — Rassemblement de 500 manifestants près du centre de Phu-Diên, dispersés par le sous-préfet indigène.

27 octobre 1930. — Attaque de la gare de Phu-Diên par 500 communistes indigènes. Les assaillants sont repoussés par les employés de la gare.

31 octobre 1930. — Tentative d'attaque de la sous-préfecture de Son-Tinh (province de Quang-Ngai) par une colonne de 1.000 manifestants.

7 novembre 1930. — Incendie de plusieurs postes de veilleurs dans la région de Huong-Khe (Nghê-An) par deux bandes de communistes.

7 novembre 1930. — Escarmouche entre une patrouille et l'avant-garde d'une colonne de manifestants à Huong-Son (Nghê-An). La colonne est dispersée.

7 novembre 1930. — 200 manifestants sont dispersés par une patrouille de légionnaires près de Yên-Xuàn (Nghê-An).

7 novembre 1930. — Attaque de la citadelle de Phu-Diên (Nghê-An) par 1.500 indigènes munis d'échelles et de coupe-coupe. Les manifestants sont repoussés par la garnison. Avant d'atteindre la sous-préfecture, la colonne avait envahi la gare de Cho-Si et avait fait prisonniers le chef de gare et 3 douaniers annamites. Ils sont délivrés par les légionnaires.

7 novembre 1930. — Marche sur Yên-Thanh (Nghê-An) d'une colonne de 200 communistes qui est disloquée par le sous-préfet de la circonscription.

7 novembre 1930. — Marche d'une deuxième colonne sur le même centre. Les manifestants sont également dispersés par un détachement de Garde indigène.

7 novembre 1930. — Attaque du centre de Hung-Nguyên (Nghê-An), repoussée par la garnison.

7 novembre 1930. — Attaque du poste de Can-Lôc (Ha-Tinh) par 600 communistes. Les assaillants sont repoussés par la garnison.

15 novembre 1930. — Occupation du village de Lai-Thach (Ha-Tinh) par une bande de communistes qui tuent l'adjoint au maire et blessent trois notables.

16 novembre 1930. — Une patrouille disperse une colonne de 500 manifestants près de la sous-préfecture de Mo-Duc (Quang-Ngai).

28 novembre 1930. — Marche d'un millier d'indigènes sur la sous-préfecture de Thach-Hà (Ha-Tinh). La colonne est dispersée en cours de route par des miliciens.

12 décembre 1930. — Attaque du siège de la sous-préfecture de Duc-Tho. Les assaillants sont repoussés par la garnison.

12 décembre 1930. — Attaque du poste de Can-Lộc (Ha-Tinh) par une colonne d'indigènes dont plusieurs sont armés de revolvers. Les assaillants sont repoussés par la garnison.

12 décembre 1930. — Marche de 2.000 indigènes sur le chef-lieu de la province de Ha-Tinh. Arrêtés à 10 km. de la ville par un détachement de la Garde indigène, les manifestants sont dispersés.

12 décembre 1930. — Près de Cat-Ngan (Ha-Tinh) une patrouille de la Légion est attaquée par une colonne de communistes. L'adjudant commandant la patrouille et deux tirailleurs sont blessés. Les manifestants sont dispersés.

2 janvier 1931. — Le sous-préfet de Nghi-Lộc (Nghê-An) est assailli dans le village de Sông-Lộc par une bande communiste. Le sous-préfet, les 7 gardes mandarinaux qui l'escortent et plusieurs veilleurs de nuit sont tués à coups de bâton.

17 janvier 1931. — Marche de plusieurs milliers d'indigènes sur la sous-préfecture de Son-Tinh (Quang-Ngai). Les manifestants sont arrêtés et dispersés par la Garde indigène avant d'avoir pu atteindre leur but.

19 janvier 1931. — Tentative d'attaque de la même sous-préfecture par 2.000 indigènes qui se retirent en constatant que ce centre est défendu par des miliciens.

21 janvier 1931. — Dans la nuit précédente, plusieurs rassemblements se produisent dans les environs du centre de Quang-Ngai. Ils sont facilement dispersés par des patrouilles de Garde indigène.

25 janvier 1931. — Une patrouille est attaquée par surprise sur la route près de Co-Luy (Quang-Ngai) par plusieurs centaines de manifestants qui se sont dissimulés dans les champs de cannes à sucre voisins. Le détachement réussit à disperser les assaillants.

25 janvier 1931. — Au cours de la nuit, les miliciens du poste de Tri-Binh (Quang-Ngai) défendent l'accès du poste à des groupes de communistes qui tentent de s'en approcher.

29 janvier 1931. — Dans la nuit précédente, une patrouille de Garde indigène rencontre dans la sous-préfecture de No-Duc (Quang-Ngai) plusieurs centaines de communistes et les disperse.

31 janvier 1931. — Dans la nuit du 30 au 31, une patrouille de Garde indigène rencontre plusieurs centaines de communistes près de Thach-Hà (Quang-Ngai). Le rassemblement est dispersé.

2 février 1931. — Grand meeting communiste au village de Ky-Tho (Quang-Ngai) dispersé par une patrouille de Garde indigène.

8 février 1931. — Marche d'une colonne d'un millier de communistes sur le poste de Chau-My-Dong (Quang-Ngai). Les manifestants sont dispersés par les miliciens.

18 mars 1931. — Rassemblement d'une centaine d'indigènes devant la maison du tong-doc de Ha-Tinh (gouverneur annamite de province). Les manifestants se dispersent avant l'arrivée d'une patrouille envoyée sur les lieux.

19 mars 1931. — A Yên-Buong (Nghê-An) 300 manifestants armés de coupe-coupe sont dispersés par une patrouille.

19 mars 1931. — Rassemblement de 300 manifestants dans la région de Dong-Cong (Ha-Tinh).

25 mars 1931. — Dans la nuit précédente, nombreux incendies dans divers villages des sous-préfectures de Son-Tinh, An-Phu, An-Nhon, My-Kha-Tai et Do-Luong de la province de Quang-Ngai et attaque du village de Hung-Nhuong par les rebelles.

8 avril 1931. — Tentative de pillage du village catholique de Xuân-My (Nghê-An) par deux bandes qui récidivent le 11.

12 avril 1931. — Marche sur la sous-préfecture de Do-Luong (Nghê-An) de 4 colonnes, drapeaux rouges en tête, comptant plusieurs milliers d'individus. 4 patrouilles de la garnison de Do-Luong les dispersent.

14 avril 1931. — 1 sergent et 3 tirailleurs annamites tombent dans un guet-apens au village de Ha-Tu (Ha-Tinh). Le sergent est tué, les tirailleurs blessés à coups de coupe-coupe.

14 avril 1931. — Une colonne de plusieurs centaines de manifestants est dispersée par une patrouille de Garde indigène dans la région de Cua-Sot, à 20 kms du chef-lieu de la province de Ha-Tinh.

14 avril 1931. — Attaque des postes de Lac-Thiên et de Lui-Trach à 40 kms de Hatinh par plusieurs bandes armées. Les détachements de Garde indigène envoyés à la rencontre des colonnes dispersent les assaillants.

16 avril 1931. — Dispersion par des miliciens d'une bande de 300 individus dans la sous-préfecture de Huong-Khe (Ha-Tinh).

16 avril 1931. — Tentative de pillage du village de Phu-Lap (Nghê-An) par une bande de 500 à 600 indigènes qui sont repoussés par des veilleurs du village.

20 avril 1931. — Attaque d'un détachement de Garde indigène au village de Phu-Phong-Thong (Hà-Tinh) par une troupe de 1.500 manifestants manœuvrant militairement et dirigée par des chefs de file munis de revolvers et d'armes de chasse. Les assaillants sont dispersés.

21 avril 1931. — Dans la nuit précédente, tentative d'incendie de la mission catholique de Ba-Da (Nghê-An) par une bande d'énergumènes portant des torches. L'arrivée sur les lieux d'une patrouille met les assaillants en fuite.

21 avril 1931. — Attaque d'un fonctionnaire européen des Douanes à Bac-Hà (province de Khanh-Hoa). Le fonctionnaire français est blessé, mais il met les assaillants en fuite.

22 avril 1931. — Attaque d'un convoi de sel aux environs de Tho-Vuong (Hà-Tinh); les assaillants sont repoussés.

24 avril 1931. — Un rassemblement important de communistes est dispersé par la Garde indigène près de Can-Loc (Hà-Tinh).

24 avril 1931. — Agression d'un sergent du service géographique par une bande rebelle près de Kiêm-Ich (Hà-Tinh).

26 avril 1931. — Mise à sac du village de Thuân-Hoa (Nghê-An) par une bande. 17 maisons ou paillotes sont incendiées.

27 avril 1931. — Tentative d'attaque du village de Cho-Li (Nghê-An) par une colonne de 400 individus. Ceux-ci sont dispersés par la Garde indigène.

29 avril 1931. — Dans la nuit précédente, attaque du village de Ngoc-Chi (Nghê-An). 2 habitants sont blessés en défendant l'accès du village.

29 avril 1931. — Des patrouilles de miliciens dispersent plusieurs colonnes de communistes près des villages de Thai-Yên, Tuong-Xa et Ha-Tu (Hà-Tinh).

29 avril 1931. — Meetings communistes dans les villages de Long-Khê, Dong-Huan, Di-Huan, Han-Son et Dang-Son (Hà-Tinh).

29 avril 1931. — Une patrouille de miliciens du poste de Lac-Thiên (Hà-Tinh) disperse une colonne importante de communistes.

30 avril 1931. — Dans la nuit précédente, plusieurs colonnes de manifestants sont dispersées par des patrouilles dans les environs des postes de Yên-Thai et de Phu-Xa, sis près de Vinh. Les renseignements recueillis par la suite permettent d'affirmer que les communistes s'apprêtaient à attaquer le centre de Vinh-Bênthuy.

30 avril 1931. — Dans la nuit précédente des patrouilles de miliciens dispersent 3 colonnes de manifestants, l'une près du village de Lang-Thon, la seconde entre Yên-Phu et Yên-Tho, la troisième à Xuân-La (Nghê-An).

30 avril 1931. — Attaque et pillage du village de Tho-Xuân.

1^{er} mai 1931. — Au cours de la nuit précédente, 2 rassemblements, respectivement gros de 500 et de 200 manifestants, sont dispersés par les miliciens l'un à Hoi-Tam, l'autre à Nhan-Trung (près de Do-Luong, province de Nghê-An).

1^{er} mai 1931. — Attaque du village de Bo-Duc (Nghê-An) par des communistes qui sont repoussés.

1^{er} mai 1931. — Incendie de la maison du maire de Khanh-Loc (Nghê-An) par 300 individus.

1^{er} mai 1931. — Une patrouille de Garde indigène disperse près de Cat-Ngan (Nghê-An) une colonne de 400 manifestants communistes.

1^{er} mai 1931. — Marche de 3 colonnes sur la sous-préfecture de Thanh-Ha (Hà-Tinh). Les manifestants sont dispersés dans la région de Cua-Sot par les miliciens.

1^{er} mai 1931. — Marche d'une colonne très importante de communistes sur le terrain d'aviation sis à 5 kms de Quang-Ngai. La colonne est dispersée par un détachement de Garde indigène.

1er mai 1931. — Attaque du village Tra-Ninh (Quang-Ngai) par une bande importante de communistes qui assomment et mutilent les habitants connus pour être leurs adversaires. La bande est dispersée par un détachement de Garde indigène.

1er mai 1931. — Marche sur le chef-lieu de la sous-préfecture de Son-Tinh de 1.000 individus armés de coupe-coupe, munis de vivres de réserves. Les manifestants sont dispersés par la Garde indigène.

1er mai 1931. — Attaque de la sous-préfecture de Nghi-Xuân; les assaillants sont repoussés par la garnison.

1er mai 1931. — Un détachement de Garde indigène disperse une colonne près des villages de Quang-Du et de Nam-Ngan (Ha-Tinh).

2 mai 1931. — Attaque des villages de Dao-Dong et de Lai-Thanh (Nghê-An) par un groupe de 500 manifestants. Les habitants repoussent les assaillants.

2 mai 1931. — Des rebelles supplicient le père Khang et plusieurs chrétiens à Trung-Dinh (Ha-Tinh). L'église est incendiée.

2 mai 1931. — Rassemblement important à 3 kms de la sous-préfecture de Cam-Xuyên (Ha-Tinh). Les manifestants sont dispersés par un détachement de Garde indigène.

3 mai 1931. — Un rassemblement de plusieurs centaines de personnes près de Cho-Bua et Yên-Phuc (Nghê-An) est dispersé par une patrouille de Garde indigène.

3 mai 1931. — Attaque à Dong-Cai (Ha-Tinh) d'une section de tirailleurs par une bande importante de communistes armés de piques et de coupe-coupe. Quelques heures plus tard attaque de l'église du même village par la même bande qui revient dans la soirée avec l'intention d'incendier l'église. Un détachement de troupe indigène disperse les rebelles.

3 mai 1931. — Attaque à My-Duong d'un détachement de miliciens par une colonne de 3.000 manifestants qui sont dispersés.

3 mai 1931. — Massacre du curé de Trang-Dinh (Ha-Tinh) et de 4 catholiques. Pillage et incendie de l'église par plusieurs centaines de rebelles.

5 mai 1931. — Marche de 700 à 800 communistes sur le poste de Thanh-Son (Nghê-An). Les rebelles sont dispersés par un détachement de la garnison du poste.

5 mai 1931. — Fête funéraire à Uy-Viên (Ha-Tinh) en l'honneur « des morts de la répression ». 600 communistes environ y participent.

6 mai 1931. — Meeting communiste près de Ngoc-Lam (Nghê-An).

6 mai 1931. — Attaque de deux détachements de Légion et de Garde indigène par des bandes importantes près du village de Phu-Luu-Thuong (Ha-Tinh). Les assaillants sont dispersés.

7 mai 1931. — Incendie de l'école du village de Thai-Yên (Ha-Tinh). Les incendiaires, sont dispersés ou arrêtés par un détachement de tirailleurs annamites.

9 mai 1931. — Meeting dans la région de My-Ngoc (Nghê-An). Les manifestants se dispersent à la vue d'un avion.

9 mai 1931. — Meeting au village de Phu-Luu-Thuong (Ha-Tinh).

9 mai 1931. — A Ha-Thuong (Ha-Tinh) un groupe de légionnaires disperse 600 manifestants armés de piques.

12 mai 1931. — Attaque du poste de Lac-Thiên (Ha-Tinh) par 3 bandes de 500 et de 1.000 communistes. Déployés en tirailleurs les assaillants tentent vainement, pendant 3 heures, de pénétrer dans le poste.

12 mai 1931. — Attaque du poste de Huong-Khê (Ha-Tinh) par 500 manifestants qui sont repoussés par la garnison.

12 mai 1931. — Tentative de pillage de l'église, sise près de la sous-préfecture de Nghia-Yên (Ha-Tinh), avortée par l'arrivée de la troupe.

19 mai 1931. — Des bandes de communistes empêchent les paysans de la sous-préfecture de Thanh-Chuong (Nghê-An) de moissonner et égorgent une femme.

20 mai 1931. — Au village de Dong-My (Ha-Tinh) un groupe de légionnaires disperse plusieurs centaines de manifestants communistes.

20 mai 1931. — Pillage de maisons des villages Hoa-Duyet, Lâm-Thao et Chi-Pan (Ha-Tinh) par une bande de 300 communistes.

22 mai 1931. — Pendant la nuit précédente, dispersion par des patrouilles de 2 meetings tenus aux environs du poste de Yên-Dung-Thuong (Nghê-An).

22 mai 1931. — Au village de Nhay-Trai (Nghê-An) une patrouille de Garde indigène disperse 150 individus qui incitent les habitants à détruire les rôles d'impôts et les excitent à la révolte.

22 mai 1931. — Assassinat du maire de Xuân-Khay (Ha-Tinh) de sa femme et de son fils par une bande de rebelles.

25 mai 1931. — Au village de Ngu-Xa (Ha-Tinh), un détachement de miliciens disperse plusieurs centaines de manifestants communistes.

25 mai 1931. — Pillage du village de Dong-Lo (Ha-Tinh), partiellement évité par l'arrivée de la troupe.

28 mai 1931. — Meeting communiste dans la région de Ky-Kiên-Ich (Ha-Tinh).

29 mai 1931. — Deux meetings communistes sont dispersés par l'aviation dans les régions de Vinh-Luu et de Phuong-My (Ha-Tinh).

29 mai 1931. — Mise à sac du village de Yên-Phuc (Nghê-An) avec assassinat du maire et de 11 notables par une bande importante. Assassinat du sergent Perrier par la même bande.

30 mai 1931. — Rassemblements de plusieurs centaines de manifestants à Nam-Tai (province de Nghê-An) et dans la région de Do-Luong.

30 mai 1931. — Près de Mau-Tai (Nghê-An) plusieurs centaines d'indigènes organisent un guet-apens pour dévaliser un percepteur. La bande est dispersée par une patrouille de miliciens.

31 mai 1931. — Meetings communistes à Hang-Khe et à Ngoc-Son (Nghê-An) dispersés par des patrouilles de miliciens.

Au cours de ce mois de mai, de nombreuses bandes parcourent la région maritime de Phu-Vinh, Phu-My, Dan-Thuy et Quat-Lam (province de Quang-Ngai) en pillant et en tuant. Ils blessent ou mutilent, avec des raffinements de cruauté, tous les indigènes connus pour leur dévouement au Gouvernement. Il est impossible de relater tous leurs méfaits.

1^{er} juin 1931. — Rassemblement dans la région de Thuong-Bang (province de Ha-Tinh) plusieurs centaines de manifestants.

2 juin 1931. — Attaque de Cat-Ngan (Nghê-An) repoussée par le chef de canton et des gardes.

12 juin 1931. — A Phu-Luu (Ha-Tinh) un groupe important de manifestants est dispersé par une patrouille.

14 juin 1931. — Plusieurs colonnes de manifestants sont dispersés par des miliciens à Van-Lam, Phu-Luu-Thuong et Than-Luong (Ha-Tinh).

15 juin 1931. — Meeting communiste au village de Thanh-La (Nghê-An).

15 juin 1931. — Manifestations à Kiêm-Ich et à Nam-Huan (Ha-Tinh) après le passage dans ce centre du Résident Supérieur.

19 juin 1931. — Importantes réunions communistes dans la nuit du 18 au 19 aux villages de Coi-My, Cho-Choi et Ham-Ham (Ha-Tinh).

20 juin 1931. — A 10 kms de Ha-Tinh, le Général commandant supérieur rencontre une colonne de manifestants communistes que son escorte disperse.

24 juin 1931. — Au village de Hoa-Quan (Nghê-An) les veilleurs dispersent un rassemblement important de communistes.

25 juin 1931. — Dans la nuit précédente, attaque de divers villages de la préfecture de Anh-Son (Nghê-An).

25 juin 1931. — Attaque du poste de Da-Tho (même province).

25 juin 1931. — Attaque du village de Kha-Phong (même province) repoussée par les notables.

25 juin 1931. — A Phu-Van (province de Nghê-An) une patrouille de Garde indigène disperse une centaine de manifestants communistes.

25 juin 1931. — A My-Ngoc (même province) une patrouille de Garde indigène disperse une forte bande de rebelles.

26 juin 1931. — Dans la nuit précédente, attaque du siège de la sous-préfecture de Thanh-Chuong par une forte bande de révolutionnaires armés de coupe-coupe et de lances et précédés de drapeaux rouges. Après plusieurs assauts infructueux les rebelles se retirent.

4 juillet 1931. — Une patrouille de Garde indigène disperse un meeting communiste au village de Thiên-Luong (Ha-Tinh).

6 juillet 1931. — Attaque du village de Thanh-La (Nghê-An) par 50 communistes. Les assaillants sont repoussés par les veilleurs.

7 juillet 1931. — A Thang-Cac (Nghê-An), une patrouille disperse 100 habitants munis d'armes blanches.

7 juillet 1931. — A Hoa-Quan (même province) une patrouille disperse 100 communistes qui avaient assassiné, la veille, un notable du même village.

10 juillet 1931. — Dans la nuit précédente, rassemblement devant le village de Da-Tho de 300 manifestants qui projettent d'encercler le village mais se dispersent lors de l'arrivée d'un détachement de troupes.

15 juillet 1931. — Un rassemblement communiste est dispersé par le sous-préfet et son escorte dans le village de Tiên-Kiêu (Ha-Tinh).

17 juillet 1931. — Attaque par 60 communistes du commissariat de police indigène de Chu-Thanh (Nghê-An).

20 juillet 1931. — Dans la nuit précédente, tentative d'attaque du village de Ban-Thach (Nghê-An) repoussée par les veilleurs.

23 juillet 1931. — Marche de 3 colonnes de manifestants sur la route coloniale au Nord de Bong-Son (province de Binh-Dinh). Les manifestants, armés de lances et de fusils, coupent les lignes télégraphiques, barrent la route en abattant les arbres qui la bordent, incendient une automobile, brûlent des maisons et blessent grièvement des notables. Ils sont dispersés par un détachement de la Garde indigène.

28 juillet 1931. — Plusieurs rassemblements communistes sont dispersés par des patrouilles au marché de Kha-Noi et à Nam-Huân (Ha-Tinh).

1^{er} août 1931. — Dans la province de Nghê-An une patrouille disperse 300 manifestants communistes.

1^{er} août 1931. — A Thach-Ha (Ha-Tinh) un détachement de Garde indigène disperse une centaine de manifestants communistes.

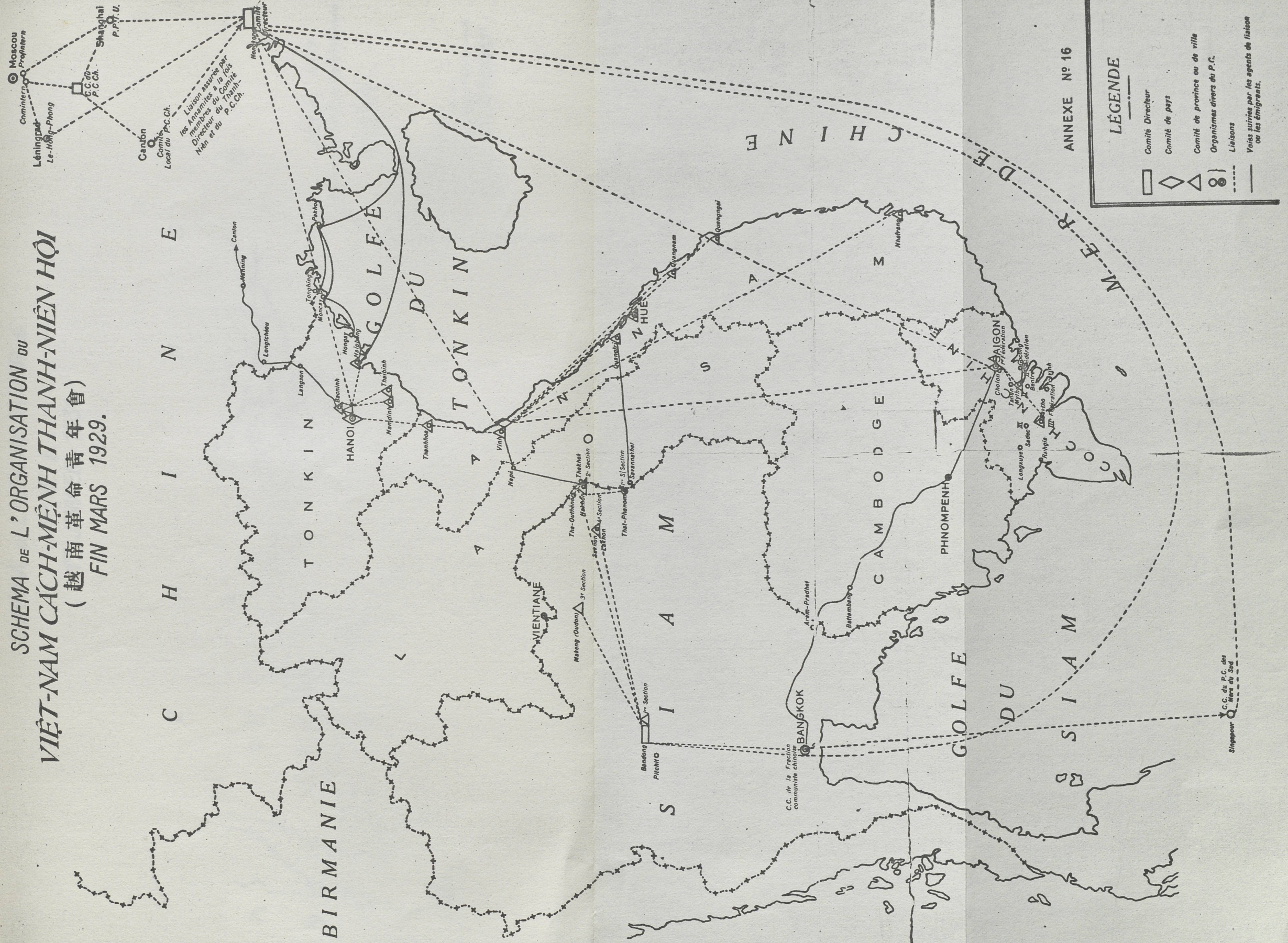
1^{er} août 1931. — Marche d'une colonne sur le poste de Pho-Châu (même province). Les manifestants sont dispersés par la garnison du poste.

6 août 1931. — Attaque du village de Quang-Xa (Nghê-An) par une bande de 30 communistes qui tuent un veilleur et un commissaire de police indigène, en blessent un autre et s'emparent des 3 fusils confiés au village pour sa défense.

11 septembre 1931. — Dans la nuit précédente, rassemblement de 200 indigènes près de la gare de Loè-Yên (Nghê-An).

11 septembre 1931. — Tentative d'attaque de Tam-Da (Nghê-An) par 30 communistes dont 15 sont arrêtés par les veilleurs.

SCHEMA DE L'ORGANISATION DU
VIỆT-NAM CÁCH-MỆNH THANH-NIÊN HỘI
 (越南革命青年會)
 FIN MARS 1929.



ANNEXE N° 16

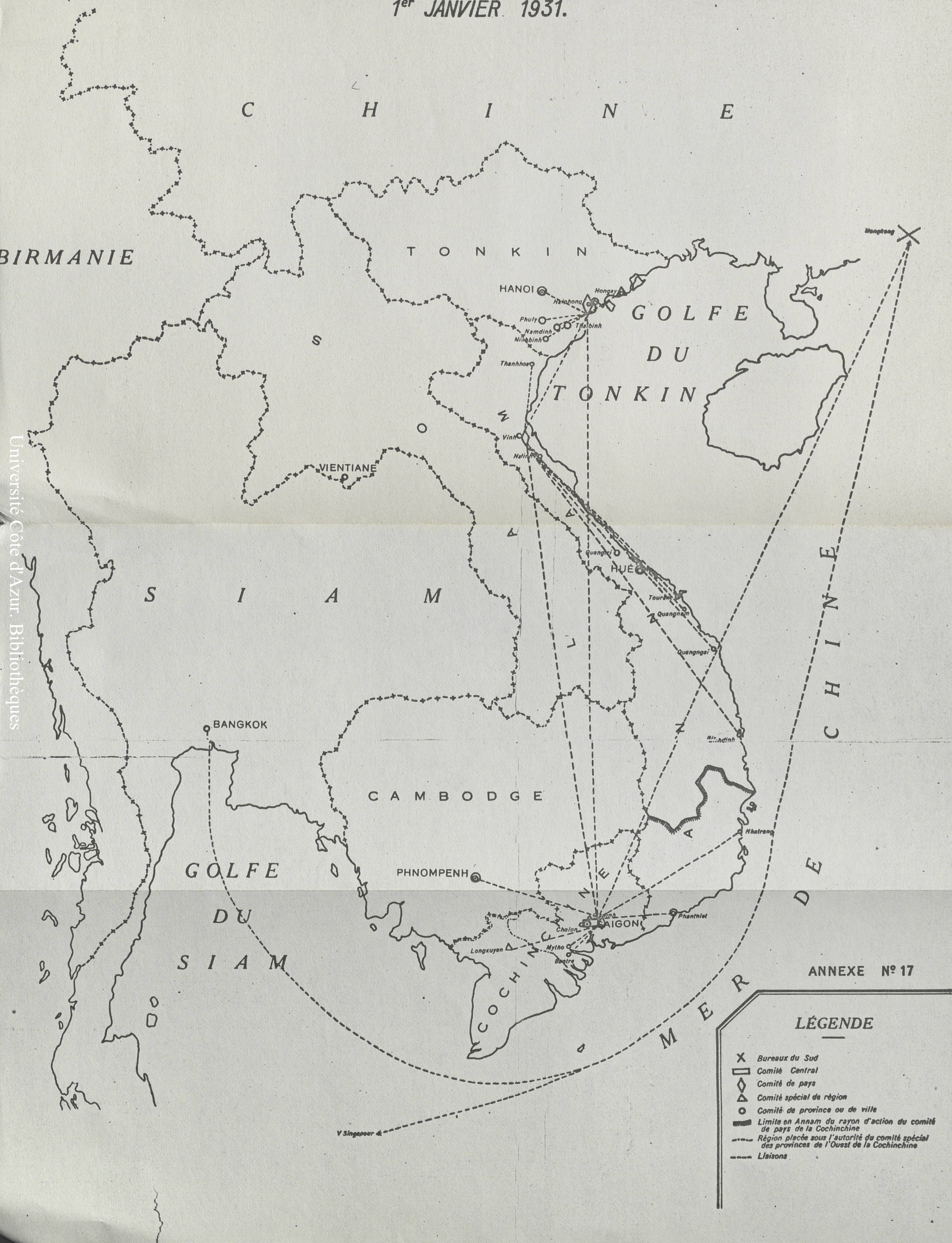
LÉGENDE

- Comité Directeur
- Comité de pays
- Comité de province ou de ville
- Organismes divers du P.C.
- Liaisons
- Voyes suivies par les agents de liaison ou les émigrants.

SCHEMA DE L'ORGANISATION DU

P. C. I.

1^{er} JANVIER 1931.



ANNEXE N° 17

LÉGENDE

- X Bureaux du Sud
- Comité Central
- ◇ Comité de pays
- △ Comité spécial de région
- Comité de province ou de ville
- ▬ Limite en Annam du rayon d'action du comité de pays de la Cochinchine
- Région placée sous l'autorité du comité spécial des provinces de l'Ouest de la Cochinchine
- Liaisos

Université Côte d'Azur. Bibliothèques